

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

---

8 AVRIL 2008

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 8 AVRIL 2008 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SÉANCE DU MATIN</b>	<b>5</b>
1 Excusés	5
2 Dépôt du contrat de gestion de l'ONE pour 2008-2012	5
3 Dépôt et envoi en commission de projets de décret	5
4 Retrait de la proposition de résolution relative aux réformes en matière d'aide à la jeunesse et d'éducation	5
5 Dépôt et envoi en commission de la proposition de résolution visant à généraliser le sous-titrage des interventions en flamand et en allemand des personnes interviewées dans les journaux télévisés ou dans les magazines d'information de la RTBF	6
6 Questions écrites (Article 63 du règlement)	6
7 Cour constitutionnelle	6
8 Approbation de l'ordre du jour	6
9 Prise en considération	6
10 Déclaration de politique du gouvernement - Discussion	6
<b>SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI</b>	<b>30</b>
1 Excusés	30
2 Dépôt et envoi en commission d'un projet de décret	30
3 Questions d'actualité (Article 65 du règlement)	30
3.1 Question de M. Marcel Cheron à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'objectivité des recrutements dans le mouvement diplomatique »	30
3.2 Question de M. Reinkin à M. Dupont, ministre de l'enseignement obligatoire relative à « l'avenir du projet de 'L'atelier de lecture' »	31
4 Déclaration du gouvernement	32
4.1 Reprise de la discussion	32
5 Evaluation de la mise en œuvre du décret « inscriptions » - Rapport présenté au nom de la commission de l'Éducation	37

6	Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés	37
7	Proposition de résolution relative aux modalités de mise en œuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire	38
8	Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité	38
8.1	Discussion conjointe . . . . .	38
9	Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse	47
10	Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile	47
10.1	Discussion conjointe . . . . .	47
11	Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés	49
11.1	Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	49
12	Proposition de résolution relative aux modalités de mise en oeuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire	50
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	50
13	Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité	50
13.1	Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	50
14	Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse	51
14.1	Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	51
15	Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile	51
15.1	Vote nominatif sur l'ensemble . . . . .	51
	<b>ANNEXES</b>	<b>53</b>
1	Annexe I : Questions écrites (Article 63 du règlement)	53

2	Annexe II : Cour constitutionnelle	53
3	Annexe III : Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés	54
4	Annexe IV : Proposition de résolution relative aux modalités de mise en oeuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire	55
5	Annexe V : Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité	57
6	Annexe VI : Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse	58
7	Annexe VII : Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile	59

## SÉANCE DU MATIN

---

**Présidence de M. Jean-François Istasse, président.**

– *La séance est ouverte à 10 h 15.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

### 1 Excusés

**M. le président.** – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance Mme Defraigne, en mission à l’étranger, et Mme Tillieux, empêchée.

### 2 Dépôt du contrat de gestion de l’ONE pour 2008-2012

**M. le président.** – Le gouvernement de la Communauté française nous a transmis un exemplaire signé du contrat de gestion de l’ONE 2008-2012. Ce document sera imprimé sous le n° 529 (2007-2008) n° 1. Il sera envoyé à la commission de la Santé, des Matières sociales et de l’Aide à la jeunesse.

### 3 Dépôt et envoi en commission de projets de décret

**M. le président.** – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret portant assentiment au Protocole complémentaire entre le Royaume de Belgique et l’Agence européenne de défense, signé à Bruxelles le 22 juin 2005 (doc. 530 (2007-2008) n° 1); le projet de décret portant assentiment au traité relatif au Corps européen et au statut de son quartier général entre la République française, la République fédérale d’Allemagne, le Royaume de Belgique, le Royaume d’Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, et à l’Acte final, faits à Bruxelles le 22 novembre 2004 (doc. 531 (2007-2008) n° 1); le projet de décret portant assentiment au Protocole n° 2 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif à la coopération inter-territoriale, fait à Strasbourg le 5 mai 1998 (doc. 532 (2007-2008) n° 1); le projet

de décret portant assentiment à l’Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles (doc. 534 (2007-2008) n° 1); le projet de décret portant assentiment au traité de Lisbonne modifiant le traité sur l’Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne et à l’Acte final, faits à Lisbonne, le 13 décembre 2007 (doc. 536 (2007-2008) n° 1). Ces projets ont été envoyés à la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret modifiant le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d’hébergement, centres d’information des jeunes et de leurs fédérations (doc. 533 (2007-2008) n° 1). Il a été envoyé à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l’Audiovisuel, de l’Aide à la Presse et du Cinéma.

Enfin, le gouvernement a déposé le projet de décret visant à renforcer la gratuité dans l’enseignement de la Communauté française par la suppression des droits d’homologation des diplômes et par la simplification des procédures afférentes à leur délivrance (doc. 535 (2007-2008) n° 1). Il a été envoyé à la commission de l’Éducation.

### 4 Retrait de la proposition de résolution relative aux réformes en matière d’aide à la jeunesse et d’éducation

**M. le président.** – Par lettre du 17 mars 2008, Mme Bertieaux nous a informés du retrait de la proposition de résolution relative aux réformes en matière d’aide à la jeunesse et d’éducation (doc. 259 (2005-2006) n° 1). Il en est pris acte.

## 5 Dépôt et envoi en commission de la proposition de résolution visant à généraliser le sous-titrage des interventions en flamand et en allemand des personnes interviewées dans les journaux télévisés ou dans les magazines d'information de la RTBF

**M. le président.** – MM. du Bus de Warnaffe et Walry ont déposé une proposition de résolution visant à généraliser le sous-titrage des interventions en flamand et en allemand des personnes interviewées dans les journaux télévisés ou dans les magazines d'information de la RTBF. Elle sera imprimée sous le n° 524 (2007-2008) n° 1. Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma. (*Assentiment*)

## 6 Questions écrites (Article 63 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance figurera en annexe du compte rendu de la présente séance.

## 7 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications figurera en annexe du compte rendu de la présente séance.

## 8 Approbation de l'ordre du jour

**M. le président.** – Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 20 mars 2008, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mardi 8 avril 2008.

La parole est à M. Petitjean.

**M. Charles Petitjean (FN).** – Monsieur le président, avant d'aborder le point 2 de l'ordre du jour, à savoir la déclaration du gouvernement de la Communauté française, le Front national demande que la régularité de l'élection du 20 mars 2008 de deux ministres soit établie. En effet, plusieurs membres ont été convoqués dans des délais non raisonnables. Personnellement, je l'ai été

à 16 heures 14, c'est-à-dire après le début de la séance. Dès lors, le Front national considère cette élection comme irrégulière.

**M. le président.** – Je puis vous rassurer, l'élection était parfaitement régulière. Le nombre de signatures requis a été rassemblé et l'actualité imposait une réunion immédiate du parlement. Celle-ci a été convoquée par la conférence des présidents.

**M. Charles Petitjean (FN).** – Les constitutionnalistes que j'ai interrogés sont d'accord pour dire qu'un parlement doit être convoqué dans son entiereté. S'il ne l'est pas, l'élection est irrégulière.

**M. le président.** – La convocation a été adressée de manière tout à fait régulière par la conférence des présidents. Il n'y a aucun problème de régularité.

**M. Charles Petitjean (FN).** – Ma convocation est arrivée à 16 h 14 alors que la séance débutait à 16 heures.

## 9 Prise en considération

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret pour un dispositif de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), déposée par M. Petitjean.

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. (*Assentiment*)

## 10 Déclaration de politique du gouvernement - Discussion

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la lecture et la discussion sur la déclaration du gouvernement de la Communauté française. La parole est à M. Demotte, ministre-président du gouvernement.

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Ce n'est pas neuf mais je peux l'affirmer aujourd'hui avec conviction : la Communauté française est le lieu par excellence des politiques de l'humain et du savoir. Elle valorise notre patrimoine culturel diversifié et permet aussi le développement de nos modes d'expression, d'échanges et d'éducation. Elle est donc au service de l'émancipation, économique et culturelle des femmes et des hommes de Bruxelles et de Wallonie. Forte de cette double vocation, l'institution crée la solidarité entre les francophones. Par la composition de son parlement et de son gouvernement mais aussi par les politiques

qu'elle mène, la Communauté française assure un lien permanent entre la Wallonie et Bruxelles.

Ce processus initié dans les déclarations de politique régionale et communautaire doit être renforcé à l'avenir. La coopération permanente passe d'abord par une poursuite des synergies et des collaborations entre les trois institutions. Cela est d'autant plus nécessaire que les compétences se renforcent, elles ne s'additionnent pas mais se multiplient. La complémentarité est évidente entre la formation, l'emploi, l'enseignement, la culture, le patrimoine et le tourisme.

Aujourd'hui, pour la première fois, Région wallonne et Communauté française sont dirigées par un ministre-président unique. C'est un geste fort posé par la majorité. Ce choix conforte les politiques communautaires et régionales et multiplie les synergies tant pour l'instance régionale wallonne que pour celle des Bruxellois francophones. Depuis des années, nous déplorons un cloisonnement institutionnel que des conceptions différentes du fédéralisme avaient imposé, au fur et à mesure, aux compétences fédérées. Depuis des années, tous les partis ont œuvré pour abattre les murs, lancer des ponts et activer les leviers d'un même et seul développement. Désormais l'ensemble des compétences de la Communauté devra être mobilisé pour soutenir le développement des deux régions et amplifier tant le plan « Marshall » wallon que le Contrat pour l'emploi et l'économie de Bruxelles.

Le redressement économique est indispensable à l'épanouissement et à l'autonomie des personnes. Il constitue donc une priorité absolue pour les gouvernements. Le renforcement de la synergie entre la Région wallonne et les Bruxellois francophones dans la prise des décisions communautaires va nous permettre d'aller plus loin et d'être plus efficaces. Pour cela, il ne faut pas s'arrêter au seul fait de la présence d'un ministre-président unique à la tête des deux entités et de la présence toujours plus importante de ministres à double casquette, mais passer par une action mieux concertée et mieux coordonnée. Une réunion commune des conseils des ministres organisée entre la Région wallonne, la Commission communautaire française et la Communauté française se tiendra à intervalles réguliers. Elle portera sur des compétences précises : l'enfance, l'enseignement qualifiant, la recherche, les universités et d'autres thèmes encore. La première réunion aura lieu le 18 avril.

Dans chacune de leurs compétences, les ministres détermineront les actions de développement économique et social qui pourront bénéficier

à tous les francophones. Chaque ministre participera à cette logique de coopération et de construction de synergie, dans le souci de prolonger la dynamique mise en place par Marie Arena – que je tiens à remercier en mon nom et au nom du gouvernement. Pour ma part, je serai le garant du renforcement de cette politique. La continuité s'exprimera aussi dans les liens que le gouvernement a tissés avec la Communauté flamande, notamment dans le domaine de l'enseignement. Marie-Dominique Simonet et Christian Dupont auront à cœur de poursuivre les collaborations déjà initiées. Les relations constructives qui nous unissent à la Communauté germanophone seront maintenues, et le lien qui existe déjà entre la Communauté française et la Région bruxelloise via la présence de Fadila Laanan au collège de la Cocol sera renforcé grâce aux réunions communes entre les exécutifs.

Vous l'avez compris, le gouvernement nourrit un programme ambitieux pour les cinq trimestres qui nous séparent de l'échéance de 2009. Nous avons beaucoup de choses à faire.

Parallèlement, le gouvernement continuera à suivre avec beaucoup d'attention les travaux du groupe Wallonie-Bruxelles présidé par Antoinette Spaak et Philippe Busquin. Il est fondamental que cette commission continue à réfléchir, pour chacune des compétences communautaires et régionales, aux priorités qui nous unissent et à la meilleure façon de les organiser. La nouvelle composition du gouvernement et la volonté d'associer les francophones bruxellois aux travaux du gouvernement de la Communauté française augurent d'un schéma institutionnel qui pourrait s'imposer à l'avenir. Mais nous n'en sommes pas là. Les travaux du groupe Wallonie-Bruxelles s'inscrivent dans une vision à moyen et à long termes préservée des tumultes, des difficultés et des tensions de la gestion politique quotidienne. Gageons que la commission fera preuve d'ambition dans ses propositions, qu'elle nous permettra de redessiner, avec les traits de la pérennité et de la précision, avec l'efficacité pour unique préoccupation, les contours de la solidarité entre la Wallonie et Bruxelles. Le gouvernement attend avec beaucoup d'intérêt les résultats de ce travail.

Permettez-moi d'évoquer également les négociations institutionnelles qui se dérouleront sur le plan fédéral. Les francophones seront toujours ouverts au dialogue constructif.

Je suis heureux que le débat institutionnel s'ouvre car il est indispensable pour stabiliser le pays après la crise que nous venons de connaître. Pour qui veut construire son avenir, qu'il s'agisse

de citoyens ou d'entreprises, rien n'est pire que l'incertitude permanente. Il faut en finir avec l'attitude frileuse que je perçois chez de nombreux acteurs politiques et citoyens. Les francophones sont aujourd'hui prêts au débat rationnel, respectueux, mené dans l'intérêt de tous, Flamands, Wallons, Bruxellois et germanophones.

Je veux rendre mes amis flamands attentifs à une réalité. Quand plusieurs institutions internationales instruisent, s'interrogent, voire condamnent clairement certaines politiques initiées par la Communauté flamande, leur devoir est d'y être réceptifs. Si je ne doute pas que les intentions de départ fussent bonnes, il est clair que dans plusieurs dossiers, les décisions qui ont été prises doivent être revues dans un esprit d'ouverture au monde plutôt que dans une attitude de repli sur soi. Nos amis flamands doivent également prendre en compte la solidarité intangible qui unit la Wallonie et Bruxelles. Les francophones sont donc ouverts au débat institutionnel, mais ils veilleront à ce que ces débats soient dépassionnés. Chacune des réformes à venir doit emporter la conviction que les politiques seront mieux menées si on modifie l'écheveau institutionnel.

Cela doit se faire sans tabou et entraîne deux conséquences.

La première est que Bruxelles est une région fondamentale pour le développement de tous les Belges. Chacun doit s'accorder pour la renforcer et la développer. Si les francophones devaient se retrouver seuls à mener ce combat pour Bruxelles, ce serait un signe qui ne pourrait plus tromper et chacun devrait réfléchir à ce qui constitue réellement sa capitale.

La deuxième, c'est qu'il sera probablement justifié de transférer des matières aux régions et aux communautés, comme il sera aussi justifié d'en retransférer au niveau fédéral. La récente condamnation de la Communauté flamande dans le cadre de l'assurance dépendance qu'elle a développée est éloquente à cet égard.

Aux murs que certains voudraient voir ériger entre les différentes entités du pays, je préférerais toujours, comme je suppose la plupart d'entre vous, la construction de ponts. Comme le soulignait en son temps Henry Ford : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble, c'est la réussite ».

Permettez-moi à présent de parcourir quelques départements de la Communauté. L'enseignement obligatoire est assurément une compétence centrale dont chacun comprend l'importance pour le développement des deux régions. Dès le début

de cette législature, le gouvernement s'est engagé, sous la conduite de Maria Arena, dans la définition et la mise en œuvre du Contrat pour l'école. L'ambition de ce plan est d'améliorer significativement la qualité, l'efficacité, l'équité de notre système éducatif.

De nombreuses mesures ont été définies dans le Contrat pour l'école. Elles ont été mises en œuvre. On peut citer à titre d'exemple l'amélioration importante de l'encadrement dans les premières années de l'enseignement fondamental, le développement des évaluations externes non certificatives, l'organisation d'un CEB commun, la mise en place d'un premier degré différencié ou encore la définition d'un statut spécifique pour les directions d'écoles. Certains chantiers doivent être achevés avant la fin de la législature. Je voudrais à cet égard saluer mon collègue Christian Dupont qui va reprendre le flambeau avec le doigté et la persévérance qu'on lui connaît depuis longtemps déjà.

À ce propos, je souhaiterais évoquer un dossier auquel nous devons apporter une solution : les inscriptions à l'entrée de l'enseignement secondaire. L'objectif vise à garantir à chaque parent le droit de choisir librement l'école de ses enfants. Cet objectif est fondamental. Pour les écoles où le nombre de candidats à l'inscription excède celui des places disponibles, le gouvernement arrêtera très prochainement, comme l'a demandé la commission de l'Éducation, un dispositif alternatif permettant d'éviter les files devant les écoles.

J'en viens à un domaine situé au cœur de la collaboration entre les communautés et les régions : l'enseignement technique et professionnel. Comme on l'a souvent répété, il constitue un maillon essentiel. Il est toutefois aujourd'hui dans une phase de déclinaison par rapport à nos outils de développement. Je songe ici au Contrat bruxellois pour l'économie et l'emploi et au plan « Marshall » wallon.

La mise à la disposition des écoles d'équipements pédagogiques de pointe afin que nos élèves puissent être formés aux technologiques les plus modernes est une priorité absolue. Pour y parvenir, la Communauté française a conclu des accords de coopération avec la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Ccof. La Communauté française investira dès cette année six millions d'euros par an dans les équipements techniques et professionnels.

D'autres mesures sont également prioritaires. Je pense à la généralisation et à l'amplification des stages en entreprises pour les élèves du troisième degré de l'enseignement technique et profes-



sionnel mais aussi à la création du service francophone des métiers et qualifications, commun aux entités francophones. Il renforcera la cohérence du monde de l'enseignement et de la formation en lien direct avec le monde du travail. Enfin, la mise en place d'une campagne de promotion pour les métiers techniques me semble un outil indispensable. Plus de deux millions d'euros seront investis en 2008 et en 2009.

Je voudrais également évoquer un dossier qui vous tient à cœur : le partenariat entre les secteurs public et privé (PPP). Ils sont notamment destinés à rénover les bâtiments scolaires. Il s'agit d'assurer un financement exceptionnel pour rattraper sur une période de dix ans le retard dans la rénovation profonde et la construction de ces bâtiments. Je souhaite que, dans un mois au plus tard, le gouvernement approuve un projet de décret indispensable à son lancement.

Je m'en voudrais de ne pas m'attarder quelque peu sur une autre mesure qui nous est chère : la mise en œuvre d'un important mécanisme d'encadrement différencié. Ce système vise à consacrer davantage de moyens aux écoles qui accueillent des élèves en difficulté. Le gouvernement a réservé un budget de 40 millions qui s'ajoutera à celui de 20 millions consacré à la discrimination positive. C'est donc un triplement du budget qui est prévu.

L'enseignement est un des leviers primordiaux que la Communauté française peut actionner pour soutenir le développement humain et économique des régions. Les dialogues instaurés avec les partenaires sociaux et les secteurs professionnels sont emblématiques de cette volonté et ils ne peuvent que se renforcer à l'avenir.

L'accent doit être mis sur les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Les filières de formation doivent également mieux tenir compte des besoins socio-économiques des régions et des bassins d'emplois. On retrouve cette volonté dans l'enseignement de promotion sociale. Ces dernières années, on a en effet développé de nombreux partenariats et créé des ponts entre les régions et la Communauté française pour ce type d'enseignement, capital pour toute personne qui souhaite approfondir sa compétence. Avec les opérateurs de formation, cet enseignement participe au consortium de validation des compétences, un outil presque unique en Europe, de valorisation de l'expérience professionnelle.

L'enseignement de promotion sociale vient de franchir une nouvelle étape dans son développement. En effet, le 14 mars dernier, le gouvernement a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret visant à intégrer son enseignement supé-

rieur dans le processus de Bologne.

Le gouvernement poursuivra également le travail entrepris dans l'enseignement supérieur afin d'en améliorer l'accès et la qualité. Dans cette optique, le gouvernement se réjouit de l'accord sur le *numerus clausus*.

La poursuite de l'intégration au processus de Bologne guidera l'action du gouvernement. À ce sujet, on ne peut que se féliciter que la Conférence interministérielle européenne sur l'enseignement supérieur se tienne conjointement à Louvain-la-Neuve et à Leuven l'an prochain. C'est un bel exemple de coopération entre les Communautés française et flamande.

Par ailleurs, d'autres politiques sont également menées au profit des jeunes générations. La jeunesse est une priorité du gouvernement comme l'indique l'effort budgétaire important en faveur des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. En effet, 2,5 millions d'euros seront portés au budget 2008.

Au-delà d'un renforcement de l'action des mouvements et services de jeunesse, le gouvernement souhaite augmenter encore davantage les moyens dès 2009 et répondre à la demande de simplification administrative formulée par le secteur.

Enfin, parce que les jeunes sont des citoyens à part entière, le gouvernement adoptera un avant-projet de décret de réforme et de modernisation du Conseil de la jeunesse. Dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, il s'agira de poursuivre, avec Catherine Fonck, la mise en œuvre du plan établi en mai 2006, en renforçant les collaborations avec les régions. De nombreuses mesures ont été concrétisées, d'autres doivent encore être finalisées. Il s'agit des plates-formes intersectorielles de concertation, de la réforme de la Cellule d'information et d'orientation centralisée et de la clarification des missions des services d'accueil en milieu ouvert.

Le secteur de l'enfance est également important, non seulement parce qu'il touche aux premières années de la vie, mais aussi parce qu'il peut déterminer les choix de carrière professionnelle des parents. Le gouvernement augmentera l'offre de places d'accueil en poursuivant le plan « Cigogne II ». Ainsi, 5 000 places ont déjà été créées et près de 3 500 autres verront le jour d'ici à 2010.

À la suite des accords de l'Octopus, une autre priorité sera d'assurer un accroissement des moyens du Fonds des équipements sociaux collectifs, le FESC.

Il s'agit d'une opportunité pour renforcer et élargir l'offre d'accueil.

Tout cela a pour but de mieux concilier la vie professionnelle et familiale, et se fera en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. La priorité sera de garantir l'emploi dans les structures actuellement reconnues par le FESC dans le cadre des collaborations renforcées avec les régions.

En matière de santé – domaine que je connais bien –, notre soutien au plan « cancer » fédéral nous imposera des obligations, notamment celle de poursuivre les programmes de dépistage du cancer du sein et d'achever la mise en place du dépistage du cancer colorectal. Finaliser le registre du cancer, essentiel à la mise en place d'une politique intégrée de lutte contre le cancer, est également une priorité. Enfin, la prévention du sida restera au cœur de notre action.

Par ailleurs, ici aussi, des synergies avec les régions seront développées, en particulier *via* les *plannings* familiaux. Ces derniers pourraient constituer des relais cohérents pour les politiques de prévention et faire en sorte que les écoles soient mieux intégrées aux dispositifs.

En ce qui concerne la recherche scientifique, le gouvernement poursuivra les efforts entrepris depuis le début de la législature afin d'atteindre les objectifs de Lisbonne. Ici encore, nous renforcerons les synergies déjà développées avec les régions. C'est ainsi que le plan d'expansion du FRS-FNRS sera amplifié.

En matière de relations internationales, le gouvernement finalisera la fusion entre le CGRI et la DRI pour aboutir à la création d'une entité plus efficace, commune à l'ensemble des francophones.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur un secteur qui me tient particulièrement à cœur. Vous l'aurez deviné, il s'agit de la culture. C'est là une matière phare de la Communauté. Mon attachement profond à cette compétence explique que je l'aie gardée pour la fin.

La culture, dont la vocation première est de permettre le dialogue et les échanges entre les citoyens, est l'un des enjeux de cette législature avec l'adoption, à l'initiative de Mme Laanan, des « priorités Culture ».

Certaines avancées culturelles ont été le fruit d'une collaboration étroite avec les régions, par exemple la coordination des politiques culturelles internationales et communautaires ou encore la coordination avec la Région wallonne sur le cofinancement d'équipements polyvalents en milieu rural.

Mais de nombreux chantiers restent ouverts.

Je voudrais mettre l'accent sur les politiques coordonnées à mener entre les régions et la Communauté dans le développement des industries, entreprises et acteurs culturels. Dans ce cadre, j'encouragerai notamment la mise en place définitive d'une plate-forme impliquant, d'une part, l'État fédéral, les communautés et les régions et, d'autre part, les professionnels du secteur du cinéma en vue de mieux coordonner les politiques publiques.

Les états généraux de la Culture avaient avancé l'idée de la création d'une société de développement des entreprises culturelles.

À la suite de la Foire du livre, de premières réunions se sont tenues pour encourager la création d'un instrument de développement économique de la culture pour la politique du livre. J'y serai très attentif.

Je souhaiterais également qu'à l'avenir, les compétences confiées aux régions et à la Communauté pour le développement de l'emploi dans le secteur culturel soient mieux articulées.

Il faut accompagner la formation des intervenants dans les secteurs artistiques pour les nouvelles compétences dans des domaines comme la production d'images, dont la valeur ajoutée est très grande.

Vous l'avez compris, notre ligne directrice est claire. Les actions déjà réalisées ou à mettre en œuvre trouveront leur efficacité maximale dans des politiques croisées avec la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Il est indispensable de poursuivre mais également d'accentuer, d'amplifier ces politiques en coordination avec les actions menées par les deux régions, notamment au travers des outils que j'ai déjà cités à deux reprises : le plan « Marshall » et le Contrat pour l'économie et l'emploi. Cela ne pourra se faire que par le biais d'une coopération renforcée entre les trois gouvernements. Je proposerai donc certaines initiatives aux différents ministres du gouvernement.

Je pense notamment, en ce qui concerne Fadila Laanan, aux systèmes d'investissement dans la culture – à l'instar de *Cultuur Invest* en Flandre – à créer avec les régions.

Je pense aussi, pour ce qui est de Catherine Fonck et de Marc Tarabella, à la construction d'une véritable politique de concertation de l'ensemble des acteurs s'occupant des jeunes aux échelons territorial et supraterritorial.

Je pense enfin aux trois ministres de l'Enseignement – Christian Dupont, pour l'enseignement obligatoire, Marc Tarabella, pour la promotion

sociale et Marie-Dominique Simonet, pour l'enseignement supérieur – pour mettre en place ou amplifier des outils d'orientation, afin de répondre aux tensions observées sur le marché du travail.

À cet égard, la création du Conseil économique et social de la Communauté française, qui est à l'ordre du jour de notre réunion du 18 avril, promet d'être un lieu de discussions et de propositions enrichissantes.

Je proposerai également à Michel Daerden d'accentuer les efforts accomplis à l'échelon régional wallon pour le respect de l'environnement dans la gestion des bâtiments, notamment par l'approvisionnement des bâtiments de la Communauté française en électricité verte.

Ce sont là quelques exemples de chantiers qui peuvent d'ores et déjà commencer.

Enfin, vous le savez, grâce à l'action de Michel Daerden, la situation budgétaire de la Communauté est saine. Mieux, elle nous permet d'affecter un bonus au remboursement de la dette et donc d'accélérer notre désendettement.

Plus d'un an nous sépare encore de la fin de la législature, un temps précieux, inestimable pour nos deux régions.

Sur la base de tout ce qui a été fait depuis quatre ans en Wallonie, à Bruxelles et en Communauté française, cette année doit être et sera une année utile pour les francophones. Elle permettra d'approfondir les politiques et les chantiers. Elle permettra aussi, sur la base d'une configuration institutionnelle renforcée, de relever le défi d'une articulation accrue des politiques régionales. Le tout en confortant les assises d'une coopération renforcée pour une meilleure efficacité et, surtout, une meilleure gouvernance francophone, avec pour point de mire l'après-2009 et les améliorations structurelles que nous pourrions encore définir, notamment sur le plan institutionnel.

Il s'agit de défis et d'enjeux qui, vous le constatez, dépassent largement le clivage entre la majorité et l'opposition, et pour lesquels le gouvernement agira en toute ouverture afin de donner les meilleures chances de succès au consensus francophone dont nous avons aujourd'hui un impérieux besoin.

Je pense sincèrement et avec enthousiasme qu'une formidable opportunité doit être saisie par nous tous pour répondre aux attentes légitimes de l'ensemble des francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Je ne résiste pas à la tentation, en ces temps tumultueux pour les Jeux Olympiques, de termi-

ner mon intervention par cette phrase de Pierre de Coubertin : « Le succès n'est pas un but, mais un moyen de viser plus haut ».

C'est là tout notre objectif pour et avec les francophones.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Pendant que les ministres-présidents, MM. Demotte et Demotte, faisaient leur exposé, j'ai observé l'assistance. Si l'opposition est présente en rangs relativement serrés pour entendre cet exposé, je suis consternée de constater que les rangs de la majorité sont plutôt clairsemés. Monsieur le ministre-président, je trouve cela inquiétant au moment où vous tentez de donner un élan nouveau à ce gouvernement. Je pense qu'il faudra prendre langue avec les collègues de la majorité pour inciter les parlementaires, qui devront soutenir l'action de ce gouvernement, à se mobiliser davantage au lieu de se contenter d'être présents uniquement à l'heure des votes. Ils se doivent de prendre une part active à ce que vous voulez nous faire réaliser tous ensemble puisque, en fin d'exposé, vous avez aussi fait appel à l'opposition.

Je considère que le fait d'avoir oublié de prévoir un siège à votre intention est une manière très peu élégante de vous accueillir dans cette assemblée. Heureusement, comme on vous en a prêté un, je n'ai pas dû vous céder le mien... Monsieur le ministre-président, je pense que cette majorité devra s'efforcer de mieux soutenir son gouvernement, tout comme on attend de l'opposition qu'elle joue son rôle. Nous avons toujours travaillé de façon constructive en appuyant les projets lorsqu'ils sont intéressants mais en étant extrêmement critiques quand nous pensons que la majorité fait fausse route.

Hélas, au cours de cette législature, il est devenu habituel de faire fausse route et je ne sais si les dégâts pourront être réparés dans l'année qui vient. J'observe que M. Dupont m'écoute avec attention. Je pense que parmi les membres du gouvernement, c'est lui qui aura la tâche la plus lourde. J'y reviendrai dans quelques instants.

Monsieur le ministre-président, je voudrais d'abord réagir au début de votre exposé. S'il est vrai que votre arrivée en qualité de ministre-président « pluriel » est symbolique, elle ne doit pas pour autant occulter que, depuis le début de la législature, le gouvernement compte des ministres à double « casquette » Région wallonne et Communauté française. En juillet 2004, lors de l'installation du gouvernement, nous avons déjà

fait observer que si nous pouvions nous réjouir des doubles casquettes qui permettaient d'espérer des synergies entre la Région wallonne et la Communauté française, Bruxelles était la grande oubliée. Si Mme Laanan est effectivement élue à Bruxelles, elle n'a pas de double casquette et n'est pas membre du gouvernement bruxellois. J'ai déjà vu Mme Laanan s'emporter au cours d'un débat sur des questions audiovisuelles et parler des Bruxellois en disant « eux »... Parler de soi en disant « eux » montre que l'on n'a pas bien intégré la réalité de ce que l'on est soi-même, en l'occurrence une Bruxelloise d'origine.

Monsieur le ministre-président, vouloir amplifier le plan « Marshall » et le Contrat pour l'économie et l'emploi bruxellois, c'est très bien, mais il eût été préférable de prévoir une double casquette bruxelloise à l'occasion du récent remaniement ministériel. Je l'appelle de tous mes vœux et j'ai cru comprendre que le ministre de l'Emploi bruxellois et, par ailleurs, président du collège de la Cocof, M. Cerexhe, faisait de même. Cette double fonction ministérielle nous avait été annoncée le samedi saint, mais le dimanche de Pâques nous n'avons rien vu venir. Hier encore, j'ai entendu parler à mots couverts de l'arrivée de M. Cerexhe. Je m'en réjouirais, mais si on procède dans quelques mois à une reprise ou remise de cabinet, cela manque singulièrement d'intérêt.

Renforcer les liens entre les gouvernements est en effet important mais cela se fait depuis le début de la législature. Poursuivre les relations avec le gouvernement flamand l'est tout autant mais ces relations auraient pu être plus soutenues. Mme Laanan aurait pu, par exemple, régler de façon plus approfondie la question des fréquences radiophoniques. Il est important également de poursuivre une relation constructive avec les germanophones, qui l'appellent de leurs vœux. Monsieur le ministre-président, vous lancez de belles envolées sur le rassemblement francophone entre Wallons et Bruxellois, or l'absence de synergie réelle entre les Bruxellois et la Communauté française reste un des grands déficits de la législature et de la liste de vos projets.

En tant que ministre-président à double casquette, vous anticipez les conclusions du groupe Wallonie-Bruxelles 2009, soit ! Vous l'avez d'ailleurs clairement laissé entendre vous-même. Je vous rappelle cependant qu'au moment de l'installation du groupe Wallonie-Bruxelles, lorsque mon groupe et mon parti insistaient sur la nécessaire présence de ministres à double casquette bruxelloise et wallonne dans le gouvernement de la Communauté française, vous repoussiez nos propositions en parlant de « tuyauterie institution-

nelle » et en précisant que l'idée ne vous intéressait pas. Votre présence dans ce gouvernement est la manifestation qu'un « tuyau » supplémentaire a été installé avec la Région wallonne et je souhaite ardemment qu'un autre du même type, un « *pipe-line* », relie Bruxelles et la Communauté française.

Monsieur le ministre-président, vous nous avez fait part de votre satisfaction de voir les francophones s'ouvrir à un débat institutionnel. Certes, nous pourrions nous en réjouir pour autant que nous puissions être unis sur les véritables enjeux qui préoccupent les francophones, qu'il n'y ait personne pour se prêter à refuser toute suggestion pour d'autres motifs que l'intérêt direct des francophones, et qu'enfin il y ait des signes concrets, et non des mots, de solidarité entre les Wallons et les Bruxellois, y compris ceux de la périphérie. Au début de votre intervention, vous rappelez à quel point la Communauté française était un espace de lien entre les francophones de ce pays.

Rien ne sert de parler de renforcer et de développer Bruxelles si nous maintenons ici même l'isolement des Bruxellois francophones. Ils en ont par ailleurs beaucoup souffert. Il faut agir de manière concrète, notamment par des politiques dans l'enseignement technique et professionnel ou encore la promotion sociale. Vous en avez parlé et cela m'a fait plaisir car c'est de cette manière que nous mettrons fin à l'isolement des Bruxellois.

Vous avez aussi évoqué la possibilité de transférer des compétences de l'État fédéral vers les communautés et régions et réciproquement. Je me réjouis de voir que vous vous ralliez à ce que mon parti a toujours proposé. J'espère que nous apercevons là le premier signe d'une solidarité francophone.

Monsieur le ministre-président, monsieur Dupont, avec vous nous assistons au retour d'anciens ministres de la Communauté française. Quelque part, avec vous, nous avons l'impression que des hommes sérieux, au bilan de qualité, sont venus siffler la fin de la récréation tant certaines décisions du gouvernement antérieur laissaient craindre des conséquences exécrales pour nos concitoyens.

La longue interview de M. Dupont publiée dans la presse ce week-end me fait espérer un retour du sérieux et de la raison. Je vois que mes propos font beaucoup rire Mme Laanan. Monsieur Dupont, vous aurez du travail à ses côtés...

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Expliquez-vous, madame Bertieaux. Je suis votre cible aujourd'hui, dirait-on.

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Nous vien-

drons à vos compétences tout à l'heure, madame Laanan.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Avec plaisir, madame Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Monsieur Demotte, dans la précédente législature, nous avions travaillé avec vous sur deux questions importantes : le désendettement de la Communauté française et le Fonds « Écureuil ». Vous n'ignorez pas que M. Daerden, dès son arrivée au gouvernement, n'a rien eu de plus pressé que de mettre fin à ces deux mécanismes de bon père de famille que vous aviez mis en œuvre, avec notre concours d'ailleurs. J'ose espérer que votre retour dans le gouvernement... Cela fait beaucoup rire M. Daerden... Ils ont tendance à rire beaucoup, ces ministres-là, monsieur Demotte, mais on verra si à l'avenir ils riront toujours. J'espère que votre retour amènera M. Daerden à réfléchir à long terme sur l'indispensable désendettement de notre Communauté, sur le Fonds « Écureuil » et calmera sa propension à tout dépenser dans l'immédiat...

**M. Michel Daerden**, vice-président et ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports. – C'était par amour pour Fadila...

**Mme Françoise Bertieaux (MR)**. – Précisément, par amour pour Fadila, les efforts consentis et les mesures prises pour préserver les moyens de notre Communauté ont été anéantis. J'ai souvent discuté avec vous, monsieur Daerden, du Fonds « Écureuil », de ce qu'on en a fait et de ce que l'on pourrait en faire...

J'espère, monsieur Demotte, que votre retour au gouvernement ramènera un peu de raison dans l'intérêt des générations futures. Aujourd'hui, on mène des politiques aux effets immédiats et peu porteurs, comme le décret « inscriptions » – mais nous y reviendrons.

Monsieur le ministre-président, vous avez évoqué les priorités de l'enseignement. Pour nous, l'arrivée de M. Dupont au gouvernement est un événement important. Vous avez remercié du bout des lèvres Mme Arena pour son travail, ce que je comprends car les chantiers qu'elle a laissés sont aventureux. Nous connaissons bien M. Dupont ; il a été chef de groupe dans cette assemblée et ministre d'un gouvernement de la Communauté. Tous ceux qui l'ont connu au cours de la législature précédente ont toujours loué son sens de l'humain, son bon sens et sa connaissance de l'école.

Il a rappelé que le Contrat pour l'école correspond à 80 ou 90 % des priorités définies par M. Hazette et le gouvernement précédent. Mon-

sieur Dupont, je dois vous dire que le Contrat pour l'école de Mme Arena n'avait de contrat que le nom. En effet, un contrat suppose une négociation et l'adhésion de toutes les parties. Or, dans ce cas, il s'agissait plutôt de grands-messes de présentation, ce qui n'est pas du tout la même chose. Le texte du Contrat pour l'école correspond pourtant à 80 ou 90 % de nos préoccupations. À l'époque, j'avais dit que si nous pouvions adhérer à la quasi-totalité du texte, sa mise en œuvre nous inquiétait – inquiétude qui s'est d'ailleurs révélée fondée. J'ai constaté, monsieur Dupont, qu'avec le sérieux qui vous caractérise, vous n'avez pas plus que nous apprécié la manière dont ont été réalisées les deux premières évaluations externes en Communauté française.

Rappelons qu'elles l'ont été avec un test de lecture inapproprié diffusé dans la presse et un test de mathématiques portant sur une série d'éléments relatifs à la vie privée. Je me réjouis de constater que vous avez estimé nécessaire, comme nous, de remettre les matières au centre de nos préoccupations.

Nous devons nous recentrer sur les apprentissages de base, sans lesquels toute tentative ultérieure d'intervention sur le cursus scolaire des enfants sera vouée à l'échec.

J'apprécie également que vous ayez insisté sur la nécessité d'approfondir l'apprentissage de la lecture et de revenir aux matières. Depuis le décret « missions », nous travaillons sur une série de compétences qui ont parfois occulté les matières. Ce recentrage nous engage sur la bonne voie. S'il correspond à une volonté politique, vous pourrez compter sur notre soutien. Pendant quatre ans, nous avons tenté de faire entendre raison à Mme Arena, en lui expliquant ce qu'est un savoir, en lui demandant d'en revenir aux matières. Elle nous a ri au nez ! Je suis heureuse de constater que vous partagez notre préoccupation.

Le décret « inscriptions » – les décrets, devrais-je dire – est un désastre. Avec mon groupe, nous avons essayé de le combattre par tous les moyens. Nous avons résisté une nuit entière... Nous vous avons pourtant mis en garde contre les dérives, contre les effets pervers de ce décret. Mais la majorité a fini par l'approuver et, avant même son entrée en vigueur, il a fallu lui apporter des correctifs dans l'urgence, sur la base d'une proposition signée par les parlementaires de la majorité.

Nous avons tous pu constater les effets du décret, bien apparents (deux jours et deux nuits d'attente des parents devant les écoles), ou moins visibles (l'absence de file devant certaines écoles ressemblait à un désaveu).

M. Dupont a bien fait de ne pas se précipiter sur l'élaboration d'un nouveau texte. Avant le départ de Mme Arena, nous nous orientions vers un mécanisme hypocrite d'occultation des files d'attente. Monsieur Dupont, si vous ne souhaitez pas vous limiter à réparer les dégâts apparents du décret « inscriptions », ne vous ralliez pas aux solutions envisagées (inscription en ligne, tirage au sort, *callcenter*, etc.). Nous ferions peut-être mieux de considérer les deux décrets comme des erreurs et de les abroger, plutôt que de tenter de les enrober de nouvelles mesures.

Les corrections, les rectifications, l'abrogation des décrets « inscriptions » constituent les enjeux majeurs des quatorze mois de votre ministère, monsieur Dupont. Vous pourrez peut-être ainsi rendre confiance aux parents, aux enseignants et surtout aux directions d'école, constamment désavouées par Mme Arena.

Il est nécessaire de rétablir la confiance.

J'aimerais tellement vous croire, monsieur le ministre-président, quand vous parlez de la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel. Pendant quatre ans, Mme Arena n'a cessé de brocarder ces filières, en les qualifiant d'enseignement de relégation. Aucun effort n'a été fait, alors qu'il s'agit d'un enjeu fondamental pour les jeunes. Vous évoquez des synergies, notamment avec la Région bruxelloise. Pour une série de jeunes Bruxellois, c'est le seul espoir de décrocher, un jour, un emploi. Cette région connaît un taux de chômage de 35 % chez les jeunes par manque de qualifications. L'enseignement technique et professionnel est souvent leur seule chance. Je suis heureuse de vous entendre dire que vous allez faire quelque chose. Je le rappelle, ces quatre dernières années, cet enseignement a été totalement négligé. La presse de ce jour cite un chiffre de six millions. Je vous rappelle que M. Hazette budgétisait presque les mêmes montants à cet effet, à quelques centaines près. Allez-vous enfin réellement faire quelque chose ? Ces six millions seront-ils consentis sur une queue de budget de 2009, en fin de législature ? Ou pouvons-nous espérer un ajustement tout de suite ?

Venons-en à la question des bâtiments scolaires. C'était le grand outil de communication de Mme Arena. Elle annonçait régulièrement un investissement d'un milliard dans la rénovation des bâtiments scolaires. N'en déplaise à M. Daerden, nous n'en avons pas encore vu le premier centime, en l'absence des dispositions permettant d'instaurer un partenariat public/privé. Ce sont trois années perdues, avec toutes les conséquences néfastes sur l'état des bâtiments et sur la réduction

des délais nécessaires pour les travaux. Il y a urgence. Cessons de « virtualiser » des partenariats public/privé, passons à du concret. Même si vous devez revoir les ambitions de Mme Arena à la baisse, ayez au moins des ambitions réalistes avec des résultats clairs et concrets.

L'encadrement différencié fera certainement l'objet d'un débat, je ne vais pas l'entamer ici. Nous avons trouvé un relatif consensus sur cette nécessité, même si nos points de vues divergent sur les modalités. Sachez en tout cas, monsieur le ministre-président, monsieur Dupont, que vous trouverez en mon groupe un partenaire attentif, volontariste et ouvert sur le principe – pour autant qu'on ne nous propose pas des modalités tout à fait farfelues, comme ce fut le cas pendant quatre ans ! Dans ces conditions, nous pourrions marquer notre adhésion.

Un petit mot sur « l'école nomade » évoquée par M. Dupont, et que vous n'avez pas reprise dans votre exposé, monsieur le ministre-président. Vous êtes prêt, monsieur Dupont, à tenter une expérience-pilote de rescolarisation. Mon groupe est favorable à toute initiative dans ce sens. Les deux problèmes sérieux de la jeunesse sont effectivement la resocialisation et la rescolarisation. Nous sommes prêts à adhérer à votre expérience-pilote. Sous le gouvernement précédent, vous aviez approuvé une disposition prévoyant la création de centres à cet effet. Mme Arena s'est empressée de la déclarer illégale et de la reléguer au frigo avant de l'abroger purement et simplement. Si nous exprimons aujourd'hui une volonté d'ouverture, je vous rappelle que c'était déjà notre attitude à l'époque.

J'en arrive au sport. Vous ne l'avez évoqué qu'à travers une envolée sur l'année olympique. Il est évidemment difficile, dans une assemblée parlementaire, d'évoquer l'année olympique sans penser à tout ce qui entoure l'ouverture de ces jeux. Il y a toutefois aussi des urgences dans notre Communauté que M. Daerden semble parfois négliger. Il a été très occupé avec son country hall de Liège qui a été sa seule action visible. Il a détricoté ou mis au frigo les actions entreprises par M. Eerdeken.

Monsieur le ministre-président, rappelez à votre ministre qu'il y a aussi des urgences. Je pense notamment à la rénovation des centres Adeps, au soutien à apporter aux fédérations sportives et au renforcement de la pratique du sport chez les jeunes et dans les écoles. Nous y reviendrons, monsieur Daerden.

Dans le domaine de la santé, vous avez également évoqué d'autres compétences, monsieur le

ministre-président. Et tout d'abord, la nécessité de soutenir le plan « cancer » et la prévention du sida. Depuis le début de la législature, Mme Pary-Mille titille Mme Fonck avec les nécessaires préventions et dépistages en ce qui concerne le cancer.

Par ailleurs, il ne faudrait pas négliger la prévention des assuétudes auprès de nos jeunes. Je pense à la cigarette, à l'alcool, mais aussi à d'autres drogues. Les vacances de Pâques viennent encore d'être marquées par les accidents dramatiques provoqués par la consommation de ce gaz que les jeunes sniffent. Mme Fonck va faire rédiger des circulaires, mais il faut aller plus loin dans la prévention de toutes les formes d'assuétudes dans lesquelles nos jeunes s'engouffrent pour tenter d'échapper à leur quotidien.

La santé concerne également Mme Simonet. Nous sommes préoccupés par l'application du *numerus clausus* en médecine. Au fédéral, il est question de pénurie mais, en Communauté française, on parle surtout de sélection et d'injustice. Il s'agit d'un problème lié à l'enseignement supérieur mais aussi à la santé publique.

Dans la déclaration de politique générale de ce gouvernement, nous avons remarqué que Mme Simonet n'avait pas droit à grand-chose en termes de projets et de moyens, je vous l'ai souvent reproché, monsieur Daerden. M. Demotte ne vous a pas donné plus, madame Simonet ! Les enjeux de votre secteur n'ont même pas été cités, à savoir les regroupements entre les universités et l'intégration de l'enseignement supérieur dans nos universités. M. Demotte vous laisse peut-être carte blanche mais, connaissant la manière du PS de diriger toutes les compétences, y compris celles du cdH, j'en doute.

Comme vous, madame Simonet, nous devons rester vigilants. Monsieur le ministre-président, outre l'effet double casquette et l'arrivée d'un sage à la tête de l'enseignement, nous remarquons que, si l'on n'a toujours pas voulu de M. Cerexhe dans ce gouvernement – ce qui est regrettable pour les Bruxellois –, le poids effectif du PS a été fortement renforcé, à l'inverse de celui du cdH.

Madame Simonet, ne vous gaussez pas quand nous vous proposons de vous aider à réaliser l'intégration d'un certain nombre d'institutions de l'enseignement supérieur. Votre poids relatif s'est amoindri au sein de ce gouvernement, comme celui de Mme Fonck d'ailleurs. Et la nouvelle composition du gouvernement ne devrait pas simplifier des négociations budgétaires qui n'ont pas toujours été aisées pour vous.

**M. Rudi Vervoort (PS).** – Vous pouvez comp-

ter sur le MR !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Exactement, vous avez tout compris, monsieur Vervoort !

Monsieur le ministre-président, vous pourriez poursuivre le plan d'aide à la jeunesse de Mme Fonck, mais le problème du transfert de compétences ou la refédéralisation de certaines matières dépendent de la ministre et je comprends que vous soyez prudent dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'en reparler l'été prochain.

Il en est de même pour la politique de l'enfance. Madame Fonck, vous apparaissez comme la ministre dont on ne sait si elle va garder ses compétences ! De plus, l'application du plan « Cigogne » pose toujours la question de la pérennisation des moyens et on ne sait pas si on vous donnera les garanties nécessaires pour mener à bien un projet qui est largement soutenu.

Monsieur le ministre-président, vous avez évoqué la Culture en annonçant que de nombreux chantiers étaient ouverts. Cependant, cela me fait penser aux rues de Bruxelles ! Il est très difficile d'y circuler tant il y a de chantiers ouverts. Des artères sont fermées, il y a de la boue et des pancartes partout. Or, je ne vois rien avancer, je ne vois aucun chantier terminé, je ne vois pas de réalisations concrètes. Je ne vois que les tracas causés aux gens et les contraintes qu'ils doivent subir.

Un autre secteur important a aussi été oublié : celui du livre. Il y aura peut-être des éclaircies mais, visiblement, Mme Laanan n'aime ni les livres ni la lecture !

**Mme Fadila Laanan,** ministre de la Culture et de l'Audiovisuel . – Cela dépend des budgets et vous n'êtes pas membre de cette commission.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Une éclaircie pourrait venir grâce à M. Dupont qui a insisté sur la nécessité de revaloriser la lecture à l'école et une autre grâce à vous, monsieur le ministre-président, qui voulez réhabiliter ce secteur.

Vous nous avez parlé de ligne directrice claire et de moyens fonctionnels nouveaux dont vous voulez vous doter en intensifiant les politiques croisées, les réunions conjointes de gouvernements ou le renforcement de la coopération, mais je voudrais vous faire observer que vous promettez de faire en un an ce que Mme Arena n'a pas réussi en quatre ans. Vous nous parlez d'une année utile pour les Bruxellois francophones et pour les Wallons, et nous l'espérons bien sincèrement. Cela veut-il dire que les quatre années précédentes auraient été inutiles ? Ce serait bien triste pour les Bruxellois francophones et les Wal-

lons! (*Applaudissements sur les bancs du MR*)

**M. le président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Monsieur Walry, vous avez oublié votre habituel article de journal!

**M. Léon Walry (PS).** – Non, je l'ai en poche. Au PS, on a plus d'un tour dans son sac!

Monsieur le président, monsieur le ministre-président, mesdames les ministres, messieurs les ministres, chers collègues, comme le rappelait un grand poète persan, « un jour sans rire est un jour perdu ». Je fais ici allusion à la longue intervention à propos du rire. . .

**M. Serge Kubla (MR).** – C'est ce que les habitants d'Incourt disent des socialistes!

**M. Léon Walry (PS).** – Ils sont toujours hilares et ils m'ont toujours fait confiance, monsieur Kubla. Quant vous obtiendrez 80 % des voix à Waterloo, on en reparlera.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Si je comprends bien, vous avez été élu par dérision!

**M. Léon Walry (PS).** – La déclaration du ministre-président nous a procuré une double satisfaction. La première, loin d'être formelle, résulte du retour dans notre institution de deux grands défenseurs de la Communauté française : Rudy Demotte et Christian Dupont, hommes de grande compétence dans les domaines qui sont les nôtres. Ils l'ont prouvé dans les différentes fonctions qu'ils ont déjà assumées, les plus anciens d'entre nous pourront en témoigner. Cette satisfaction a d'ailleurs été partagée lors des différentes interventions. La seconde satisfaction réside plus fondamentalement dans la déclaration du gouvernement.

Cependant, le futur ne peut effacer le récent passé politique du gouvernement et de son travail, tant dans notre enceinte qu'à l'échelle de notre communauté. Nous n'avons pas perdu quatre années. Beaucoup d'initiatives ont été prises. Nombre de projets ont été réalisés. Notre mémoire est tout sauf sélective lorsqu'il s'agit de reconnaître le travail accompli.

Rappelons les avancées dans le domaine de l'Éducation obligatoire où Mme Arena a lancé un grand chantier dès le début de la législature avec le Contrat pour l'école. Un très grand nombre des mesures sérieuses annoncées par ce plan ont été mises en œuvre. Retenons les nombreuses mesures d'amélioration de l'enseignement : la réforme de l'inspection, le statut des directeurs d'école, la mise en place d'évaluations externes non certificatives, l'amélioration de l'encadrement dans l'en-

seignement fondamental. . . Ces mesures ont un lien direct avec l'importance des apprentissages de base, de la lecture, du calcul, en bref des matières fondamentales. Rappelons aussi la promotion d'un mode de gouvernance basé sur la consultation préalable de l'institution et des publics concernés – enseignants, éducateurs et parents –, par voie décrétable pour maximiser l'adhésion de tous les acteurs au projet pédagogique.

Nous tenons à saluer la ministre Arena pour sa compétence et sa capacité à mobiliser les forces et à faire preuve du courage politique nécessaire pour donner corps à ses ambitions. Cela dit, nous accueillons avec enthousiasme M. Dupont dans ses nouvelles fonctions. Nous ne doutons pas un seul instant qu'en sa qualité d'enseignant et d'ancien ministre de la Communauté française, il saura s'inscrire dans la continuité d'un travail riche, qui a toujours visé la défense d'une école plus juste, plus efficace, plus équitable et de meilleure qualité pour tous.

Dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel, ce que certains croyaient impossible a été mené à bien.

Le ministre-président a souligné les avancées accomplies avec la collaboration des régions dans le secteur de la culture. Je voudrais aussi rappeler les nombreuses mesures prises par la seule Communauté française qui participent à l'épanouissement des individus et au développement de la société en général. Je songe en particulier au soutien accru aux jeunes artistes, à la revalorisation du secteur des arts du cirque, des arts forains et des arts de la rue, à l'accès gratuit aux musées un jour par mois et pour les groupes scolaires, à l'adoption d'un plan pluriannuel de numérisation des archives, à la création du label « libraire de qualité » et à la constitution d'un réseau de salles de concerts de moyenne capacité pour les musiciens.

Mme Laanan aime la lecture, la lecture publique, la lecture de qualité et elle veut en faire profiter le plus grand nombre de jeunes. Bien sûr, le travail n'est pas terminé. Certaines mesures sont encore en préparation et doivent faire l'objet de décisions. Nous serons attentifs aux futures réalisations et nous soutiendrons la ministre de la Culture dans son entreprise.

En matière d'audiovisuel, le travail effectué est, lui aussi, loin d'être négligeable. Pilier des politiques culturelles, ce secteur a bien progressé. Une multitude d'investissements ont été réalisés, notamment dans la perspective des priorités culturelles, comme le lancement d'Arte Belgique.



Je tiens à mettre en exergue le renforcement des missions confiées à la RTBF dans son nouveau contrat de gestion, le soutien accru au Centre du cinéma, le refinancement des télévisions locales, l'effort consenti en vue de mieux définir leurs missions, ainsi que l'investissement important pour permettre au Conseil supérieur de l'audiovisuel de disposer des moyens utiles à son fonctionnement.

Après avoir été annoncé à grand bruit par les prédécesseurs de Mme Laanan sous la précédente législature, le plan de fréquences est aujourd'hui sur sa rampe de lancement. À ce stade, il n'a suscité aucun recours... Il appartient désormais au CSA de le concrétiser. La paix des ondes est proche. Quant au plan « Magellan », il prouve qu'une réelle collaboration est possible entre les régions sous une « coupole » communautaire.

Dans le domaine du sport, les nombreuses mesures adoptées témoignent de la volonté d'entretenir une dynamique positive et équilibrée. Du nouveau décret organisant le sport en Communauté française – qui augmente les moyens octroyés aux fédérations et simplifie les procédures administratives – aux chèques-sports, en passant par l'interdiction des sports de combat à risques extrêmes et par la lutte contre le dopage, MM. Eerdeken et Daerden ont incontestablement entendu l'appel du secteur et mis du cœur à l'ouvrage.

En matière d'égalité entre les hommes et les femmes, le plan du gouvernement constitue, lui aussi, un outil important qui dépasse le catalogue d'intentions puisque des mesures concrètes et efficaces ont été prises.

Les moyens octroyés aux différents projets, les études réalisées et les campagnes de terrain répondent à des besoins manifestes et illustrent l'engagement ferme d'agir de façon optimale à travers chaque levier des politiques communautaires.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, le plan « Cigogne II » marque parfaitement la volonté de la ministre Fonck de poursuivre et d'amplifier les synergies avec les régions. Chacun contribue en fonction de ses compétences à l'objectif d'ouverture de nouvelles places d'accueil. Des conventions ont été signées avec les régions ; elles portent sur l'octroi d'emplois aux milieux d'accueil d'enfants de moins de trois ans. De la même façon, en matière d'infrastructures de type milieu d'accueil, qu'il s'agisse de crèches ou de maisons communales d'accueil de l'enfance, on sait que la ministre a négocié avec les régions des moyens financiers pour la construction et la rénovation, combien importantes, des locaux de ces milieux d'accueil.

Enfin, la politique de l'enfance et de soutien aux familles restant notre priorité, le nouveau contrat de gestion liant le gouvernement à l'ONE pour les prochaines années a été doté de moyens supplémentaires pour mieux répondre aux besoins des familles dans le meilleur intérêt des enfants. Sur ce point, je laisserai à mes collègues le soin de poursuivre le débat ce mercredi en commission.

En matière de santé, plus précisément de prévention des assuétudes, je rappelle la mise en place du plan concerté de prévention, d'aide et de soins. Ce plan est aussi né d'une initiative conjointe des gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française. Il vise à mettre en place des synergies pour la prévention et la prise en charge des consommateurs de drogues de façon globale. Les différentes recommandations de ce plan ont été traduites en propositions et actions concrètes et ont été mises en œuvre par les différents ministres. Je pense notamment aux points d'appui aux écoles en matière d'assuétudes installés dans tous les centres locaux de promotion de la santé.

Mme la ministre Fonck me pardonnera de ne pas avoir énuméré toutes les actions qu'elle a entreprises et menées à bien à ce jour. J'ai simplement choisi d'illustrer par ces exemples son travail de parfaite collaboration avec les régions.

Sous la férule de la ministre Simonet, c'est évidemment le projet de fusion entre le CGRI et la DRI qui occupe tous les esprits. Ce projet est sur le métier depuis plusieurs années et nous en voyons l'aboutissement aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'en discuter de manière détaillée en commission des Relations internationales où il sera examiné demain.

Les actions de l'espace Wallonie-Bruxelles sont guidées depuis fin 2006 par la « note de politique internationale » qui définit les priorités de nos relations internationales avec les pays partenaires et détermine les programmes mis en œuvre. Ces différents éléments ont permis à la Communauté française, à la Région wallonne et à la Cofoc de s'exprimer d'une seule voix sur la scène internationale et de réaliser des synergies dans nos rapports avec les pays partenaires.

Si tous ces projets furent menés à leur concrétisation, c'est bien grâce à une maîtrise rigoureuse et créative des budgets de la Communauté française. Le ministre Daerden a non seulement géré nos finances de manière excellente mais il en a également été un vigilant défenseur.

Aujourd'hui, le ministre-président de la Communauté française préside également le gouverne-

ment de la Région wallonne. Ce fait nouveau est porteur de sens politique, de potentialités et d'une gouvernance tournée vers la performance et l'efficacité qui doit toujours rester au service solidaire des citoyens et contribuer à leur bien-être.

On ne peut que se réjouir de la nouvelle composition des gouvernements. Le temps était venu pour une telle décision car les institutions ne sont pas des carcans immatériels ou des figures canoniques mais bien des structures humaines ancrées dans notre histoire politique. Elles exigent des évaluations et des adaptations dès l'instant où de nouvelles nécessités s'imposent.

Nous avons souvent entendu des suggestions pour une plus grande complémentarité entre les régions et la communauté. Ne sommes-nous pas aujourd'hui, grâce à cette nouvelle architecture, dans la voie la plus sage, la plus efficace et la plus performante ? Le ministre-président rappelait en effet la vocation plurielle de la Communauté française et indiquait naturellement l'exercice de ce qu'il est convenu d'appeler la « double casquette » de la présidence.

Notre parlement réunit les élus wallons et bruxellois et constitue ainsi un pouvoir législatif qui, par ses compétences, transcende les frontières régionales. L'enseignement, la politique de la jeunesse et les matières culturelles ne sauraient rester cantonnés dans des espaces institutionnellement clos dès lors qu'ils sont déployés au service de tous les francophones du pays. Ces politiques se développent sur des bases économiques et sociales qui incluent tant l'emploi que la réflexion sur les territoires et les prérogatives communales. Il était donc naturel que le premier responsable des politiques régionales wallonnes soit aussi le premier au gouvernement de la Communauté française.

Pour des raisons évidentes, notre Constitution fait de Bruxelles un cas particulier, ce qui n'empêche pas de réelles complémentarités avec la Commission communautaire française qui représente les intérêts des Bruxellois francophones. Nous nous réjouissons d'apprendre la tenue d'une réunion mensuelle conjointe des gouvernements de la Région wallonne et de la Cocof sur des matières relevant de la Communauté française. C'est une grande avancée. C'est plus qu'un signe, c'est un véritable engagement politique pour l'avenir tant il est vrai que le ministre-président de la Communauté française se porte garant du renforcement de la politique de coopération. Une Bruxelloise siégeait déjà au gouvernement de la Communauté française, nous aurons prochainement des réunions conjointes de gouvernements dont nous nous félicitons.

Monsieur le ministre-président, nous avons été sensibles à vos propos extrêmement importants sur vos relations avec le Nord du pays. Nous saluons votre fermeté, votre courtoisie et votre détermination dans la défense de nos intérêts et votre appel à la solidarité qui reste un pilier essentiel de notre pays. Puisse cet appel à la raison être entendu et partagé ! Nous sommes sensibles à l'attention portée par le gouvernement aux travaux du groupe Wallonie-Bruxelles, non seulement parce que ce groupe siège dans cet hémicycle mais surtout parce que, riche de sa composante plurielle, il travaille en vue de présenter des propositions fortes pour améliorer le paysage institutionnel francophone.

Nous restons donc très attentifs à ses réflexions et à ses suggestions.

Jaloux de ses prérogatives, toutes composantes démocratiques confondues, notre parlement jouera un rôle dynamique. Pour notre part, en tout cas, nous serons partie prenante de tous les débats et nous apporterons modestement, mais avec la plus grande des convictions, notre contribution au travail collectif.

Monsieur le ministre-président, nous savons votre haute considération pour le travail législatif et le contrôle parlementaire. Nous nous réjouissons de travailler avec vous et vous souhaitons, ainsi qu'à votre gouvernement, un immense succès pour l'ensemble de vos projets.

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je soulignerai d'abord la brutalité des présidents de parti dans leurs prises de décision. Cette brutalité nous a empêchés de dire au revoir à Mme Arena. J'ai cru comprendre que cette même brutalité avait également provoqué un certain nombre d'états d'âme, si l'âme existe au sein du groupe socialiste.

Dans un colloque, je vous aurais parlé avec beaucoup de passion des problèmes institutionnels de l'espace francophone dont nous débattons avec passion dans le groupe Wallonie-Bruxelles. J'aurais longuement disserté sur les « doubles casquettes » et les synergies nécessaires entre la Wallonie et Bruxelles. Nous ne sommes pas dans un colloque et je vais essayer de vous parler vrai, à défaut de parler bien. On parle du drame des francophones : dépassons un peu ce cadre ! J'aimerais vous parler de Bruxelles et de Wallonie. Depuis 1999 en effet, on parle de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Il faut s'imprégner du fait que c'est bien de cela dont il s'agit et non plus de Communauté française.

Nous n'allons pas dans le sens de l'histoire,

mais nous effectuons un retour à un « passé dépassé ». Fonder une communauté sur le seul fait de la langue est un acte qui ne correspond pas à la réalité.

La brutalité des présidents de parti résulte de l'organisation de nos institutions qui fait qu'ils sont les seuls à avoir une capacité d'agir sur Bruxelles et la Wallonie. D'où la relative terreur qu'ils peuvent enclencher, mais aussi leur terrible efficacité. Pendant que ronronnait dans la langueur hivernale le très intéressant groupe Wallonie-Bruxelles, un président de parti décide de fusionner Rudy avec Demotte et anticipe ainsi ce que Didier Reynders voulait faire en 2009, à savoir être le premier dans l'espace francophone. Elio Di Rupo a gagné sur ce coup-là et il faut reconnaître que c'est bien joué.

La nomination de Rudy Demotte en tant que ministre-président de la Communauté Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne est un signal politique de ce que Gérard Deprez appelait la fusion par l'exécutif. Mais cette œuvre présidentielle est inachevée parce que, quelles que soient les aptitudes de Fadila Laanan, elle n'a pas ce talent et ce dédoublement de personnalité qui lui permettent d'être à la fois au gouvernement bruxellois et au gouvernement de la Communauté. La Communauté Wallonie-Bruxelles comporte deux entités. La cohérence institutionnelle et politique suppose le rassemblement des ministres francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Nous serons donc attentifs à l'évolution des travaux du groupe Wallonie-Bruxelles, mais nous devons nous adapter à une certaine lenteur.

J'ai bien écouté le discours du ministre-président sur l'ouverture des francophones dans le débat institutionnel. Ils doivent être ouverts au débat – et non à tout et n'importe quoi – tout en essayant de faire de leurs faiblesses une force. Le talon d'Achille des francophones est cette incapacité à se trouver un modèle institutionnel efficace, cohérent et performant qui tienne compte des spécificités des deux régions. Ce n'est certes pas facile.

Je me réjouis de la fusion de Rudy avec Demotte. Toutefois je ne sais pas si le salut bruxellois viendra du cdH. Peu m'importe! Le plus important est l'instauration d'une représentation correcte et équitable de la Région bruxelloise dans la composition du gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles. L'accélération était nécessaire, mais elle est insuffisante. C'est une œuvre inachevée.

Nous sommes capables de discuter beaucoup de ce que j'appelle parfois la plomberie institu-

tionnelle. Les politiques qui doivent être menées doivent toutefois porter prioritairement sur les compétences relatives à nos concitoyens. Je pense tout d'abord à l'éducation. On a déjà trop souvent souligné dans cette assemblée le problème de la gouvernance du système éducatif. Ce problème tient en deux mots : efficacité et équité. Nous sommes tous d'accord sur le constat, mais nous devons trouver un consensus sur la nature et le mode d'action.

Cela vaut aussi pour l'apprentissage des langues. À ce sujet, on peut se référer aux recommandations du 17<sup>e</sup> Congrès des économistes belges de langue française. Les chiffres qui y sont cités sont assez révélateurs du mal particulier à l'espace Wallonie-Bruxelles. L'unilinguisme francophone est très important en Wallonie : il touche 53 % des personnes de plus de 40 ans et 51 % des personnes de moins de 40 ans. L'unilinguisme néerlandophone en Flandre et à Bruxelles est plus limité. Nous devons donc trouver des solutions adaptées, voire différentes pour Bruxelles et la Wallonie.

Corrélée aux problèmes de chômage, la pénurie dans certaines fonctions enseignantes est un enjeu considérable. Notre enseignement a en effet besoin de professeurs compétents pour assumer pleinement ses missions et cesser d'être piloté.

L'incapacité de l'enseignement qualifiant à répondre aux demandes des milieux économiques est également liée aux problèmes de pénurie et de synergie entre les entités fédérées. Au-delà des constats, il est temps de trouver des remèdes. Par ailleurs, la question des nouvelles technologies renvoie aussi à celle des relations entre les différents niveaux de pouvoir. Je pense ici au problème du remplacement des ordinateurs dans les écoles. En tant que parlementaires wallons et bruxellois, nous sommes évidemment préoccupés par ces questions. À une époque, on parlait de politiques croisées. Les concepts ont évolué, les solutions aussi. Certaines régions ont été équipées en ordinateurs, d'autres pas. Aussi il ne faut pas s'étonner aujourd'hui si certains problèmes persistent.

La rénovation et la construction de nouveaux bâtiments scolaires constituent, il va de soi, un enjeu financier. Lors de l'adoption du projet de décret sur les PPP, dont Mme Bertieaux et M. Rudy Demotte ont parlé, nous serons attentifs à la valorisation énergétique des bâtiments, à l'intégration des élèves handicapés et à l'association des partenaires de l'école. Je rappelle qu'en matière d'énergie, il faut distinguer la facture relative à l'état du bâtiment et l'investissement pour réduire les coûts futurs.

Le gouvernement a un peu plus d'un an pour regagner la confiance des parents, des éducateurs, des enseignants, des élèves et des partenaires de l'école. On ne réforme pas l'enseignement contre les professionnels du terrain, mais en les associant aux décisions. La conclusion du Contrat pour l'école aurait dû constituer un moment privilégié de rencontre et de dialogue. Or, la réforme du premier degré et du premier degré différencié ou le décret « inscriptions » ont trop souvent créé la confusion sur le terrain. L'accumulation de mesures perçues comme bureaucratiques ou idéologiques a engendré du mécontentement et de la colère.

Dans ce contexte morose malgré des moyens budgétaires en hausse, le nouveau ministre de l'Enseignement a la lourde tâche de concrétiser deux dossiers : celui de la régulation des inscriptions et celui du financement différencié. Les ministres ont changé, mais le décret « inscriptions » est toujours présent. La majorité doit se débarrasser au plus vite d'un débat qui ne s'est pas clos par l'adoption d'une résolution élaborée par la commission de l'Éducation. Cette résolution propose de détricoter un peu plus un texte qui s'est fortement modifié au fil des mois.

Exception après exception, priorité après priorité, le décret « inscriptions » a été vidé de sa substance. La dernière modification, souhaitée en commission par la majorité de ce parlement, concerne la pérennisation des conventions avec les écoles adossées. Une telle mesure risque de sonner le glas de certaines écoles communales. L'impression qui domine aujourd'hui est l'urgence à supprimer le dernier effet visible de ce décret, à savoir les files devant les écoles. Ce n'est plus la ségrégation qu'on veut supprimer mais bien l'effet dévastateur des journaux télévisés des 28, 29 et 30 novembre prochains. Et pourtant, on répète constamment qu'il faut garantir aux parents l'inscription des enfants dans l'école de leur choix. On ne dit même plus que l'objectif essentiel du décret est la mixité sociale.

Ce n'est pas non plus l'objectif du projet que j'appellerai « T++ », qui vise à injecter des moyens importants dans l'enseignement. Quarante millions, c'est énorme et un peu inespéré. Je vous invite à réfléchir à la manière dont ils seront le mieux utilisés dans notre système éducatif. Il est clair qu'ils doivent être injectés dans l'encadrement différencié, mais la manière de le faire est essentielle. Les discriminations positives et le financement différencié sont des méthodes différentes. La question est de savoir si nous allons procéder à du saupoudrage ou mener une politique de renforcement du système des discriminations po-

sitives. Quoi qu'il en soit, il faut accorder la priorité aux plus défavorisés, mais il faut le faire en considérant le lieu, le contexte et le cadre. Dans la première version de son texte, il y a trois semaines, Mme Arena proposait d'étendre le système des discriminations positives, qui touchait 10 à 15 % des écoles jusqu'à atteindre 40 %. Devons-nous la suivre ou prôner une autre attitude ? C'est là le cœur du débat que nous devons avoir. J'estime qu'il est juste d'injecter de telles sommes dans l'enseignement, mais à la seule condition que cela soit efficace pour lutter contre les inégalités. Si ces sommes sont utilisées de manière inappropriée, nous aurons perdu de l'argent et, de plus, nous n'aurons pas amélioré le système éducatif.

Monsieur le ministre, je partage votre souci de ne pas se limiter simplement à augmenter le nombre de professeurs. Les écoles attendent autre chose. La plus grande difficulté rencontrée par les publics défavorisés porte sur l'utilisation et la compréhension de la langue de l'école.

Donc, nous sommes bien entendu disposés à dialoguer sur ces deux points, mais ne nous demandez pas de régler en une heure des questions que la majorité n'a pu trancher en plusieurs mois. Je parle évidemment du décret « inscriptions ». Pour ce qui est, par contre, du financement différencié, nous sommes prêts à comparer certaines pistes, y compris techniques, pour utiliser le mieux possible le montant important dont nous disposons. Je tiens à remercier une nouvelle fois la présidente de la commission de l'Éducation, car la marge de manœuvre autorisée par cette somme de 40 millions constitue un petit miracle en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Quant à l'accueil de l'enfance, je me réjouis de la publication du nouveau contrat de gestion, qui sera débattu en commission des Affaires sociales. Il s'agit d'un important levier de redéploiement des régions. Les parents qui travaillent, qui cherchent un emploi ou qui se forment doivent pouvoir compter sur un accueil de qualité et bénéficier d'horaires de plus en plus variables. Cet objectif mérite une meilleure coordination entre l'ONE, la Communauté française et les régions. Trop souvent, des projets sont menés ou approuvés par l'une ou l'autre entité, sans coordination suffisante avec les autres autorités compétentes. Les synergies doivent aussi fonctionner dans ce domaine.

Toujours concernant l'accueil de l'enfance, il nous semble important que le gouvernement associe le parlement aux modalités concrètes du transfert vers les Communautés de la politique du FESC, le Fonds d'équipements et de services col-

lectifs. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet de loi spéciale prévoyant ce transfert – auquel a contribué M. Delpérée – a été déposé au Sénat. Vous avez mentionné le rôle des partenaires sociaux, monsieur le ministre-président. Mais on retrouve aussi les mouvements familiaux dans l'exposé des motifs de cette loi, et ce n'est pas le fait du hasard. Ces éléments sont tous deux importants pour définir et gérer cette nouvelle politique.

J'en viens à l'environnement et à la santé. Nous attendons des effets concrets, sur le terrain, d'une meilleure synergie à développer avec les régions. Les problèmes de santé liés à l'environnement sont de plus en plus évoqués. Les facteurs environnementaux peuvent être à l'origine de multiples maladies ; ils agressent d'abord les enfants, les personnes âgées et la population précarisée. Bien sûr, la Région wallonne et la Communauté ont convenu d'un partage des responsabilités et de l'application, pour l'ensemble des problèmes rencontrés, d'un arbre décisionnel, sous l'autorité d'une « *task force* ». Il faut pourtant constater qu'en cas de problème important, le flou persiste lorsque des décisions urgentes doivent être prises. Les dossiers semblent peu évoluer en certains endroits de Wallonie. La tentation du ping-pong institutionnel ne disparaît jamais complètement.

Toujours en matière de santé, les médias ont récemment témoigné de l'apparition de nouvelles assuétudes auprès des adolescents. Pour prévenir ces comportements, en réduire les risques ou prendre en charge les consommateurs, il n'existe toujours pas, contrairement à ce qui avait été annoncé en début de législature, de politique coordonnée de lutte contre les drogues entre la Région wallonne, la Commission communautaire française et la Communauté française. Le rapport des experts, largement médiatisé, repose aujourd'hui au fond d'un tiroir et les recommandations sont restées lettre morte.

Autre sujet, monsieur le ministre-président : le pacte associatif. La déclaration du nouveau gouvernement fédéral évoque la conclusion d'un pacte associatif.

Avez-vous l'intention de vous concerter avec votre homologue néerlandophone pour alimenter le débat au fédéral ? La Flandre dispose depuis plusieurs années d'un pacte de ce type, qui différencie clairement opérateur et régulateur. Quelle est la valeur juridique de cette charte fédérale par rapport aux chartes communautaires et régionales ? Ce thème du pacte associatif a beaucoup cheminé en réunions intercabineaux mais n'a pas encore vraiment été débattu dans ce parlement.

Je terminerai par la Culture. Je constate que

les états généraux ont été réunis. Les échos en provenance du terrain se limitent d'ailleurs à ce constat. Pour la suite, je m'interroge. Comme M. Miller, qui est membre du groupe Wallonie-Bruxelles et se préoccupe des initiatives des provinces, des communes et de la Communauté française en matière culturelle, je pense qu'il y a un filon à explorer sinon à exploiter d'une plus grande implication des provinces et des communes et de meilleures synergies entre elles. Pour avoir posé avec M. Monfils le débat sur les dépenses facultatives ou obligatoires des communes en matière culturelle et sur la tutelle de la Communauté française, je connais bien le problème. La question ne peut qu'interpeller le gouvernement.

Je voudrais ajouter un mot sur l'industrie culturelle. Monsieur le ministre-président, vous connaissez mon attrait tout particulier, en tant qu'historien, pour les archives. Il y a une véritable incapacité à établir une collaboration fructueuse entre la Région et la Communauté sur le défunt incubateur numérique wallon et pour la valorisation économique et culturelle des archives de la RTBF. Sans vouloir recommencer le débat, reconnaissons que dans cette aventure personne n'a gagné, et certainement pas la gestion des dites archives. Au parlementaire d'opposition que je suis, qui essaie de contrôler un gouvernement à la composition changeante, cette question paraît symbolique. L'altération des pellicules de films, le « syndrome du vinaigre », reste une réalité, la durée de vie des supports numériques eux-mêmes est contestée. Outre les problèmes technologiques, se posent aussi des problèmes d'investissements. Une fois de plus, tout cela nous interpelle sur la capacité de collaboration entre Communauté et Région. La France dispose de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Il suffit de consulter le site pour constater la qualité de leurs réalisations. La Région et la Communauté sont-elles incapables de valoriser et d'assurer la pérennité de nos archives ? Bien entendu, c'est une question institutionnelle, il s'agit de la collaboration entre différents niveaux de pouvoir pour un travail utile à la collectivité tout entière.

Cette législature se termine dans quatorze mois, monsieur le ministre doublement président. Il vous reste très peu de temps pour rétablir la confiance. Voyez la situation économique, nonobstant les lois de financement qui dépendent beaucoup de l'État fédéral, les chiffres actuels d'inflation, la croissance annoncée, les données en matière énergétique dont on connaît l'impact sur nos institutions publiques et nos écoles. La ministre-présidente qui vous a précédé n'a d'ailleurs pas reçu de réponse aux nombreux courriers adres-

sés au premier ministre de l'époque sur l'intervention fédérale en matière énergétique. Dans la situation actuelle, le ministre du Budget devrait bientôt nous faire rapport sur les conséquences pour la Communauté française. Au-delà du budget annuel de la Communauté française, le point essentiel est la situation budgétaire de l'ensemble des entités de ce pays. L'accord pluriannuel 2009-2014 devra être négocié entre l'État fédéral et les entités fédérées, en particulier avec la Flandre qui dispose d'un surplus budgétaire mais refuse d'intervenir dans la contribution globale des entités. Elle en fait même un élément de chantage pour la formation d'un gouvernement fédéral. Voilà la réalité aujourd'hui. Le remaniement de votre gouvernement, nécessaire et innovant mais inachevé, ne suffira pas à modifier l'image d'une équipe désormais un peu moins féminine et un peu plus socialiste !

Votre équipe devra démontrer que le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles, en parfaite coordination avec les régions, peut apporter des solutions durables aux problèmes évoqués plus haut. C'est à l'aune de la concrétisation de ces solutions que votre gouvernement sera jugé et évalué.

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Certes, monsieur le ministre-président, votre tâche ne sera pas simple. L'ombre de la mauvaise tenue des paramètres économiques plane sur notre gouvernement, comme sur les autres d'ailleurs. Néanmoins, c'est grâce à une collaboration plus étroite que nous pourrons, je l'espère, relever les défis. Dans une autre vie, lors des fêtes du 27 septembre, j'avais comparé la Communauté française à un pont qui reliait deux piliers. La comparaison me semble plus que jamais d'actualité, les travaux du groupe Wallonie-Bruxelles le montrent à suffisance.

Je l'ai dit lors de la déclaration de politique communautaire : le rôle de notre Communauté est essentiel puisque les matières dont nous traitons – enseignement, éducation, santé, culture – participent singulièrement à la fondation de la dignité humaine et à la reconnaissance de l'homme. Les collaborations à venir ouvriront sans aucun doute la porte à une mise en valeur réciproque des matières régionales et communautaires, au bénéfice de nos concitoyens. N'est-ce pas pour cela que nous sommes là ?

Cette déclaration gouvernementale s'inscrit – et c'est très bien – dans la ligne de la déclaration de politique communautaire du début de cette législature. Mais nous serons plus riches de la concrétisation

de coopérations, de la mise en œuvre de leviers qui démultiplieront les forces et les objectifs des projets régionaux que sont le plan « Marshall » et le Contrat bruxellois pour l'économie et l'emploi.

Monsieur le ministre-président, vous avez repris une série de matières ; je ne reviendrai pas sur toutes. M. Walry, chef de groupe d'un autre parti de la majorité, les a très bien évoquées même s'il n'a pas été tout à fait exhaustif.

Pour les quatorze mois qu'il nous reste, il faut appliquer les résolutions et les décisions que nous avons votées, que ce soit en matière de bâtiments scolaires, d'amélioration de l'enseignement technique et professionnel, d'éducation aux médias, de conseil de déontologie journalistique, de lecture publique, de fonction publique, de coordination des politiques de prévention, de participation des plannings familiaux, des PSE et des CPMS, de continuité des plans mis en place, des états généraux de la Culture, de la remédiation scolaire, du FNRS, du plan « Cigogne » et de la conciliation du sport pour tous avec le sport d'élite. Mais c'est sans compter les questions qui continuent à se poser dans l'éducation permanente et celles qui se poseront à cause du transfert de nouvelles compétences, comme de savoir ce que devient le FESC ; nous avons du boulot.

Mais qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas ! Pendant quatre ans, beaucoup de bonnes mesures et d'infléchissements de politiques ont été décidés. Bien sûr, il y a eu des réalisations – il ne manquerait plus que ça ; bien sûr, tout n'est pas fini et la clé n'est pas sous le paillason – ce serait un comble. Mais le langage défaitiste ou caricatural ou le fait de n'entendre que ce que l'on veut bien entendre n'a jamais rien apporté, même et surtout si l'on affirme par ailleurs son souhait de coopérer avec la majorité. Je caricature à peine.

Si, comme je l'ai dit lors de votre installation, monsieur le ministre-président, nous progressons vers plus de simplification et de synergie entre les gouvernements et les administrations des divers niveaux de pouvoir, nous devrions profiter de l'occasion pour concrétiser la représentation de toutes les régions, et pas seulement de la Région wallonne dans notre gouvernement.

Nous en reviendrions ainsi à la situation d'il y a trois législatures et que les précédentes majorités ont patiemment détricotée.

Le dialogue est nécessaire et il est bien plus fructueux lorsque les partenaires se sentent considérés sur un pied d'égalité et reconnus dans leur spécificité. Et ce qui vaut pour le gouvernement fé-

déral vaut également pour les francophones et les régions.

Lors de notre dernière réunion, je rappelais que tout changement était générateur de déchirement. Mais tout changement implique également un attrait de la nouveauté. C'est donc avec enthousiasme, mais en restant vigilants – et en rappelant la pertinence d'une prise en compte des spécificités des deux régions –, que nous continuerons de suivre le gouvernement dans son effort d'utilisation rationnelle et optimale du budget.

**M. le président.** – La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – La mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral a, une fois de plus, produit ses effets sur les entités fédérées, ce qui nous conduit à un exercice assez particulier aujourd'hui : nous assistons à une déclaration gouvernementale qui ressemble fort à une déclaration de début de législature – marquée par un souffle nouveau –, et cela à quelques mois de sa fin !

Les répercussions de la mise en place du gouvernement fédéral au niveau de notre Communauté sont, sous certains aspects, assez positives. D'une part, une seule et même personne, en l'occurrence M. Demotte, cumulera les fonctions de ministre-président de la Communauté française et de la Région wallonne. Cette décision, que je juge très positive, renforcera la cohérence des politiques menées dans ces deux institutions et permettra de gagner en efficacité.

D'autre part, nous changeons de ministre de l'Éducation, ce qui est aussi positif. Si les effets collatéraux de ces mesures sont assez bien appréciés, ils sonnent quand même comme un vrai constat d'échec de la politique menée ces quatre dernières années. Échec des synergies mises en place et échec du secteur de l'éducation, dont le fonctionnement laissait clairement à désirer puisqu'il a nécessité le remplacement de la ministre par une personne qui connaît bien le secteur. Les parents, les professeurs, les élèves et même M. Walry se félicitent de l'arrivée de M. Dupont. Nous nous réjouissons de concert mais avec la retenue que réclame notre position dans l'opposition et avec des regrets pour les dégâts des trois années passées.

Malgré ces différents remaniements, nous constatons une nouvelle fois avec regret, comme les députés l'ont fait avant nous, qu'aucun membre du gouvernement bruxellois ne fait partie du gouvernement de la Communauté française. La « double casquette » semble une fois de plus très difficile à porter pour les ministres bruxellois fran-

cophones. Pourquoi ? Nous nous sommes laissé dire que Mme Laanan deviendrait ministre de la Région bruxelloise, que M. Cerexhe passerait à la Communauté française. Cela va peut-être encore advenir ? Sans doute assisterons-nous à d'autres miracles dans les prochaines semaines.

Je n'aime ni les chiffres ni les quotas imposés. On en souffre à la Région bruxelloise, avec des clés budgétaires systématiques de deux tiers-un tiers entre francophones et Flamands, avec une représentation garantie et imposée de nos collègues flamands. Mais, malgré ma défiance pour les chiffres, je trouve qu'un ministre bruxellois sur sept, c'est peu.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est le cas bruxellois, madame Persoons.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – Sans doute. J'ai quand même en tête cette clé de répartition Dehousse-Persoons d'application en matière culturelle, notamment.

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est tout à fait flagrant dans les budgets. Il n'y a aucun problème.

**Mme Caroline Persoons (MR).** – En matière culturelle, sans doute. Ce n'est peut-être pas toujours le cas ? Cette clé de répartition est loin d'être atteinte dans la composition du gouvernement. Là, les effets collatéraux ne sont pas aussi positifs qu'espérés.

Nous avons donc un ministre supplémentaire, ce qui nous a valu un jeu de chaises musicales, digne de notre enfance et une répartition des compétences en dernière minute. Il est important que le nouveau gouvernement nous communique rapidement les compétences de chacun afin de nous permettre de faire notre travail de parlementaires dans les meilleures conditions. Nous avons une ministre-présidente aux compétences très larges, ce n'est plus le cas, même si la personne qui la remplace dispose également de compétences très importantes, puisqu'elle cumule deux fonctions de ministre-président.

Vous nous annoncez, monsieur le ministre-président, que des synergies seront développées entre les différentes entités francophones et que des réunions communes des différents gouvernements se tiendront désormais très régulièrement, tous les quinze jours, semble-t-il.

Finalement, quoi de neuf par rapport aux réunions conjointes de gouvernements annoncées en début de législature ? M. Di Rupo et Mme Milquet avaient parlé de transversalité et an-

noncé qu'il y aurait régulièrement des réunions conjointes de gouvernements. À ce jour, seules deux de ces réunions ont déjà eu lieu : une en février 2005 et une le 23 mars 2006. S'agit-il d'un effet d'annonce supplémentaire ? En tout cas, votre nouvelle équipe devra tenir la cadence pour essayer de rattraper le retard et les dysfonctionnements.

Dès la mise en place de votre majorité, nous avons dénoncé le fait que ni l'accord gouvernemental de la Communauté française ni celui de la Cocof ne faisaient état de cette volonté de rapprochement des politiques et des institutions francophones. Devant les caméras, les rares réunions conjointes de gouvernements ont été vantées, mais cette volonté s'est très vite éteinte. La collaboration entre les institutions francophones est insuffisante, voire inexistante pour certaines politiques.

Que ce soit en matière de comptabilité – je suis intervenue à plusieurs reprises pour demander au ministre Daerden et à la ministre Huytebroeck à la Cocof un schéma de comptabilité commun entre la Région wallonne, la Communauté française et la Cocof –, de conseil commun du Trésor, d'informatisation de la fonction publique, de cadastre de l'emploi non marchand ou de plan concerté de prévention en aide, soins et assuétudes, des politiques communes se développent entre la Communauté française et la Région wallonne mais pas avec les francophones bruxellois. Comme d'autres l'ont dit, l'absence de ministre francophone bruxellois dans votre gouvernement empêche que ces politiques conjointes deviennent une réalité.

Vous avez dit l'importance que vous attachez aux travaux du groupe Wallonie-Bruxelles et nous nous en réjouissons. J'espère que ces travaux déboucheront sur des propositions concrètes en vue d'améliorer le fonctionnement de nos institutions tant au niveau gouvernemental et parlementaire qu'administratif pour tous les secteurs bénéficiant des subsides de la Communauté française, de la Cocof ou de la Région wallonne. Nous gagnerons en efficacité si les conclusions du groupe Wallonie-Bruxelles sont positives et audacieuses et si elles sont appliquées concrètement.

J'ai moi-même une double casquette puisque je suis également chef de groupe à la Cocof et, à ce titre, je voudrais dire quelques mots sur les compétences de la Commission communautaire française de Bruxelles.

Quelles sont ces compétences ? Il y a, d'une part, les compétences réglementaires qui sont sous la tutelle de la Communauté française – Mme Laanan a la charge d'examiner tous les règlements de

la Cocof, notamment en matière culturelle et sportive – et, d'autre part, les compétences décrétales reçues lors des accords de la Saint-Quentin. Je rappelle que ces compétences appartiennent toujours à la Communauté française, mais leur exercice a été transféré vers la Cocof. En ce cinquantième anniversaire de l'Expo 58, je dirai que la Cocof n'est pas une boule de plus dans l'Atomium institutionnel de la Belgique, mais plutôt l'un des escalators dans la boule Communauté française.

Il ne suffit pas de dire que le budget de la Cocof va mal, la situation financière est carrément catastrophique et cela entraîne des conséquences directes. La Cocof dépend de la Communauté française.

La politique des personnes handicapées et la formation professionnelle ont été transférées à la Cocof. Or, 25 % de la population bruxelloise est au chômage, ce qui veut dire qu'il faut d'autres moyens pour la formation professionnelle et pour l'enseignement à Bruxelles. De même, les parents d'handicapés adultes manifestent tous les mois car il n'y a pas assez de places dans les centres d'hébergement. La Communauté française doit se préoccuper de ces problèmes en aidant la Cocof. L'escalator de la boule de l'Atomium doit être remis en service car il s'agit de problèmes quotidiens pour les Bruxellois.

Monsieur le président, vous nous avez parlé de l'importance de la solidarité intangible entre la Wallonie et Bruxelles. Paul Eluard a dit qu'il fallait peu de mots pour dire l'essentiel mais il faut beaucoup de mots, de volonté et d'audace pour le réaliser.

Pour certains francophones, cette réalité est difficile, démocratiquement et quotidiennement. La Communauté française Wallonie-Bruxelles représente plus que des compétences pour les Wallons et les Bruxellois francophones. Un de mes professeurs de droit constitutionnel et administratif qui a siégé dans cette assemblée nous expliquait cette particularité de la Communauté de pouvoir toucher ses citoyens au-delà d'un territoire fixé. Au-delà des territoires wallon et bruxellois, il y a aussi les francophones de la périphérie et les francophones des Fourons dont les droits sont tous les jours bafoués. C'est notamment le cas des bourgmestres qui ne sont pas nommés.

Monsieur le ministre-président, ce que je viens d'évoquer fait partie de votre nouveau rôle à la tête de la Communauté française. Vous devez réaffirmer ces droits et les défendre. Le nouveau ministre de l'Éducation ne doit pas oublier les écoles francophones de la périphérie. Des échelons de l'enseignement de la périphérie seraient



très heureux de pouvoir vous rencontrer rapidement, monsieur le ministre. J'insiste donc sur l'attention qu'il faut porter à ces francophones qui vivent au-delà de notre territoire.

**M. le président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Willy Borsus (MR).** - Je voudrais tout d'abord évoquer la valse des changements et des mouvements au sein des gouvernements régionaux ou communautaire. Dois-je rappeler que notre ministre-présidente honoraire était, au début de la législature, une ministre à « casquette et demi » puisqu'elle siégeait aussi au gouvernement wallon ?

Par une décision interne à votre formation politique, elle est devenue une ministre-présidente à simple casquette, avant de porter le chapeau de ce fameux décret « inscriptions » dont vous dites qu'il réclame une solution. Il s'agit donc bien d'un problème !

Mme Arena nous a quittés pour d'autres missions. Ce n'est qu'un des nombreux changements que cette législature nous a offerts avant d'avoir atteint sa quatrième année. Dois-je vous signaler qu'avant vous, nous avons accueilli M. Tarabella et enregistré le départ de M. Eerdekens ? Nous avons subi des modifications de compétences incluant l'ajout de la compétence sportive au ministre Daerden. Celles et ceux qui siègent à la Région wallonne ont connu à ce jour trois ministres-présidents, trois ministres de la Santé, un nouveau ministre chargé de la Formation. En tout, une bonne dizaine de modifications ont émaillé cette législature.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – C'est vrai, monsieur Borsus, mais il faudrait aussi répertorier le nombre de ministres de la Culture que nous avons connus au cours de la législature précédente !

**M. Willy Borsus (MR).** – Je n'ai jamais douté de votre connaissance de l'histoire de la Communauté française, madame Corbisier, mais je souhaite porter avec le ministre-président un regard vers l'avenir. Tout le monde reconnaît la nécessité d'un lien plus fort, structuré, organisé et personnalisé entre le gouvernement bruxellois et celui de la Communauté française ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Indépendamment de ce souhait quasi unanime, j'entends notre microcosme bruiser d'intentions plus personnelles. J'ai même lu qu'il pourrait y avoir une deuxième double casquette : Communauté Wallonie-Bruxelles et son gouvernement – gouvernement wallon. Monsieur le ministre-président, je ne sais pas si ces informations se vé-

rifieront ou si votre rôle dorénavant central vous suggère un avis sur cette organisation. Ma question est donc simple : foin de l'histoire, quel est votre souhait ?

Défendez-vous l'option d'un ministre bruxellois rejoignant votre équipe, en remplacement de l'un ou l'une de vos collègues ? Soutenez-vous l'éventualité d'une double casquette bis, c'est-à-dire un ministre régional supplémentaire siégeant à vos côtés ? Nous savons tous de quoi nous parlons et quels sont nos points d'accord. Dites-nous votre opinion. Quel sera votre plaidoyer dans les enceintes où vous pouvez exercer votre influence ?

Le deuxième élément de mon propos concerne un chapitre que vous n'avez pas évoqué et où l'attente est forte en termes de fonctionnement institutionnel. Il s'agit de la nouvelle gouvernance, de la transparence, de la fonction publique, de l'objectivation.

Dans la fonction publique, la répartition des postes entre agents portant casques rouges et casques orange semble bel et bien lancée. Quelles modifications entendez-vous apporter sur le plan de la gestion, de la bonne gouvernance, de l'objectivation de l'octroi des subsides et de la transparence des montants accordés aux régions et aux sous-régions, à telle structure ou à telle institution ? Quel est votre projet ? Quelles pages allez-vous nous proposer de réécrire ?

En matière d'inscriptions dans les écoles, quelles décisions le gouvernement prendra-t-il au terme des quinze jours de réflexion légitimement sollicités par le ministre ?

Au chapitre de l'aide à la jeunesse, le gouvernement s'est doté d'un programme ambitieux privilégiant l'aide aux jeunes en difficulté dans leur milieu de vie, les progrès en faveur des mineurs étrangers non accompagnés et la prévention de la délinquance juvénile. Quelle est votre analyse en cette matière ? Quelle est votre opinion au sujet des problèmes rencontrés ? Quelles inflexions avez-vous l'intention d'apporter ?

Quel regard portez-vous sur la fragilité des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que sur l'alcoolisme des jeunes ? Avez-vous l'intention de donner des impulsions nouvelles aux politiques tournées vers les personnes à risques ?

Monsieur le ministre-président, j'attends de votre part un engagement fort, mais le temps qui nous est imparti étant limité, je me contenterai de brèves réponses. Êtes-vous favorable à l'entrée au gouvernement d'un ministre bruxellois ? Aimerez-vous être secondé par un nouveau ministre wallon ? L'octroi des subsides sera-t-il complètement

objectivé ?

**M. le président.** – La parole est à M. Jamar.

**M. Hervé Jamar (MR).** – J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la déclaration du ministre-président et je voudrais revenir sur quelques points très précis.

Vous ayant connu au gouvernement fédéral, monsieur Demotte, je vous sais parfaitement exhaustif, complet, notamment dans vos exposés et lorsque vous développez certaines matières. J'en déduis, monsieur le ministre-président, que certains silences peuvent interpeller. En effet, vous prenez généralement le temps de tout voir et de tout faire. En l'occurrence, M. Borsus vient d'y faire allusion, la fonction publique n'a pas été véritablement abordée, le budget a été à peine esquissé, les sports se sont résumés à une phrase de M. de Coubertin, et ce n'était même pas la plus connue.

Le ministre Daerden a déjà quitté notre assemblée et on a peu parlé de ses compétences, à savoir les sports, la fonction publique et le budget. Devons-nous en déduire qu'il a carte blanche pour tout faire ou qu'il n'y a pas de véritable accord sur les politiques très importantes annoncées voici quelques semaines ?

En ce qui concerne les sports, j'ai déjà interpellé le ministre Daerden sur la fameuse trouvaille des quatre grands centres sportifs pour 80 millions d'euros, un montant tout de même considérable. La réponse du ministre fut plutôt vague. Le ministre précédent, M. Eerdekens, avait un projet portant sur plusieurs centres pour un montant de 20 à 25 millions d'euros.

Des sports très différenciés seraient pratiqués dans les quatre grands centres situés à Liège, Namur, Mons et Bruxelles. La collaboration de sportifs francophones très connus est certes positive. Un système de financement alternatif permettrait de trouver les fonds nécessaires. Il reste toute une année pour concrétiser ce projet.

Je puis vous dire que les besoins sont criants dans certains centres Adeps. J'ai encore pu le constater voici dix jours, en conduisant ma petite fille à un stage organisé pendant les vacances de Pâques. Il convient avant tout, selon moi, d'entretenir ce qui existe.

Vous avez été ministre des Sports à une certaine époque et vous avez été à l'initiative d'un décret important. Les structures existantes, les fédérations sportives, les communes, l'Adeps, tout ce monde veut valoriser le sport. Il y a aussi des projets mammouths, comme le Country Hall, mais on

ignore s'ils pourront être réalisés ou s'ils connaîtront ne fût-ce qu'un début de réalisation pendant cette dernière année de législature.

Où en est-on depuis les annonces médiatiques ? Cette question est essentielle tant en ce qui concerne le montant évoqué de 80 millions que les attentes suscitées chez nombre de sportifs de haut niveau. Le sport de haut niveau doit être soutenu, notamment par la création de centres spécialisés. Il est vrai que nous avons du retard dans ce domaine, mais n'oublions pas les centres Adeps, les fédérations et les acteurs de terrain.

Ma deuxième intervention s'adresse à M. Dupont et concerne la problématique des bâtiments scolaires. Vous êtes comme moi, monsieur Dupont, bourgmestre d'une commune. Nous savons, en tant que pouvoir organisateur communal, que l'arrivée des subsides peut prendre beaucoup de temps. Certaines écoles rurales sont d'ailleurs obligées de fermer pour cette raison et des « roulettes » scolaires provisoires peuvent devenir définitives. Françoise Bertieaux a évoqué tout à l'heure le million virtuel. Or, en septembre 2005, la ministre-présidente citait le chiffre d'un milliard d'euros pour le PPP, partenariat privé-public, application d'une idée de Mme Milquet. Comment mettrons-nous ce projet en œuvre ?

M. Cheron a affirmé que le projet de décret serait déposé dans deux mois. C'est possible, mais je n'en suis pas informé. Je profite toutefois de l'occasion de la meilleure collaboration annoncée entre la Région wallonne, la Région bruxelloise et la Communauté française pour signaler que je déposerai la semaine prochaine une proposition de décret en vue de la création d'un comité d'éthique pour le PPP. En effet, la loi sur les marchés publics impose certaines règles. Ainsi, les communes qui veulent profiter de PPP pour la rénovation des bâtiments scolaires rencontrent des problèmes importants. Ce comité d'éthique, qui réunirait des représentants du ministre, de l'Union des villes et communes, de la Cour des comptes, voire d'une autre organisation, pourrait renseigner les bourgmestres et les échevins de l'enseignement sur l'état de leur dossier et les conseiller sur les procédures légales. Cela permettrait aux dossiers d'avancer et de se concrétiser rapidement. C'est dans le domaine scolaire que le PPP est le plus nécessaire.

Je ne demande pas des réponses toutes faites, mais nous voici à un an et quelques mois d'une échéance électorale. Que va-t-on faire pour le sport ? Va-t-on se concentrer sur ces quatre grands centres ? Que fera-t-on alors pour les autres ?

Verra-t-on une avancée en matière de partenariat entre le privé et le public ? Va-t-on en discu-

ter ? Y aura-t-il un projet de décret ?

La collaboration avec la Région wallonne, dont on a tant parlé ce matin, est maintenant en route. Nous sommes une des seules régions à ne pas encore avoir légiféré sur les PPP, quoi que l'on entende par là. Sans base légale, je ne vois pas très bien comment on pourra progresser. En outre les marchés publics étant ce qu'ils sont, on risque un recours devant d'autres instances.

Bref, je demande simplement du concret et des réponses à ces questions précises.

**M. le président.** – La parole est à M. Miller.

**M. Richard Miller (MR).** – Le MR a toujours été favorable à un renforcement des liens entre Bruxelles et la Wallonie, ainsi qu'au plus grand décloisonnement possible entre compétences communautaires et régionales. Les solutions envisagées, voire mises en œuvre, ont revêtu diverses formes et n'ont cessé d'évoluer. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé immédiatement la mise en place du groupe Wallonie-Bruxelles et décidé de participer activement à ses travaux. Vous venez, monsieur le ministre-président, d'en souligner l'importance et de confirmer l'attention que vous porterez à leur conclusion. Notre éminent collègue M. Cheron a légèrement ironisé au sujet de leur vitesse d'avancement. Hier à l'issue de la séance plénière, j'ai déclaré qu'il me semblait que ce groupe venait de trouver une nouvelle légitimité. Nous avons entendu les représentants francophones de la périphérie et des Fourons. Il est inadmissible que l'on continue à admettre que des francophones subissent une telle politique de la part de la Communauté flamande.

Mme Persoons vient de l'évoquer à l'instant et je le fais également parce que vous êtes institutionnellement le premier francophone et vous ne pouvez à ce titre ignorer ce problème.

Comme je le disais, le MR a toujours été favorable à un renforcement des liens entre Bruxelles et la Wallonie. Notre groupe ne peut qu'évaluer positivement l'interpénétration des gouvernements régionaux et communautaires. Malheureusement, Bruxelles demeure la grande absente de la dynamique de synergie et de démultiplication des ressources et des initiatives que votre arrivée à la tête de la Communauté française pourrait relancer. Le gouvernement de Mme Arena a été inopérant sur ce point. Toutefois, votre arrivée ainsi que celle de M. Dupont risquent de renforcer le phénomène de distorsion de l'espace Wallonie-Bruxelles. J'avais utilisé ce terme dans une proposition de résolution relative à la cohésion des politiques extérieures de l'espace Wallonie-Bruxelles déposée ici, en janvier

2007, et évidemment rejetée par la majorité. Bien des éléments mis en avant dans cette proposition de résolution sur la nécessité de coupler Bruxelles et la Wallonie dans la politique des relations extérieures des francophones ont pourtant ensuite été évoqués tant par votre prédécesseur à la tête du gouvernement wallon que par vous-même, lors de votre entrée en fonction à Namur.

Sur ce point, la seule chose annoncée depuis des années, et dont Mme Simonet peut nous dire que la concrétisation est toute proche, est la fusion du CGRI et de la DRI. C'est très bien, mais insuffisant. Dans la commission du groupe Wallonie-Bruxelles présidée par notre collègue M. Collignon, la nécessité de cette synergie a d'ailleurs été soulignée et le rapprochement entre la DRI wallonne et la CGRI communautaire présenté comme une preuve de l'efficacité d'une collaboration entre la Wallonie et la Communauté française. Encore une fois, la grande absente de ce dossier, c'est Bruxelles. C'est d'autant plus grave que la commission de M. Collignon a bien montré que cette fusion était un élément fort d'une dynamique entre la Communauté française et la Région wallonne. C'est pourquoi je parle de distorsion de l'espace Wallonie-Bruxelles. Quand les ministres wallons à double casquette gèrent leurs départements respectifs, ils peuvent effectivement œuvrer dans le sens de la note de politique internationale de Mme Simonet, où l'on pouvait lire : « La politique définie au niveau européen et multilatéral influence toujours plus le devenir de l'économie et de l'emploi en Région wallonne. »

C'est grâce au CGRI-DRI qu'une avancée importante sera possible. Mais pourquoi pas à Bruxelles ? Pourquoi cette désinvolture, dommageable pour les Bruxellois mais aussi, à terme, pour les Wallons ? La puissance économique potentielle de notre capitale au cœur de l'Europe est primordiale, y compris pour le redressement de la Wallonie. Votre arrivée, monsieur le ministre-président, va-t-elle contribuer à accroître l'éloignement à l'égard de Bruxelles ? J'espère sincèrement que non. Je vous assure que nous serons particulièrement attentifs et sourcilleux sur ce point.

Monsieur le ministre-président, vous entrez en fonction avec tout le poids de votre expérience et de vos nombreuses qualités. Vous êtes institutionnellement le premier francophone. Nous vous connaissons, vous ne dites pas n'importe quoi. Il serait sûrement très difficile de trouver un mot en trop, voire mal pesé dans vos propos. Ainsi, malgré les propos de M. Walry qui a chanté, dans un exercice un peu fastidieux, les mérites du passé et les espoirs de l'avenir, je lis avec beaucoup d'intérêt votre phrase, très brève, au sujet de la politique

culturelle. Elle sonne comme un constat et, tel que je vous connais, comme un avertissement. Je vous cite : « Culture : de nombreux chantiers restent encore ouverts. » Rien de plus. Pas de constat positif mais, directement de votre part, un glissement hors des compétences purement communautaires de la Culture vers le célèbre lieu de passage entre compétences régionales et compétences communautaires, à savoir les « industries culturelles ».

Le paysage culturel que vous allez retrouver ne va pas beaucoup vous surprendre. Aucune grande amélioration, aucune création nouvelle ! Un peu plus de moyens financiers, mais vous le saviez déjà puisqu'ils proviennent du refinancement de la Communauté française et de votre gestion en tant que ministre du Budget. Un peu plus d'argent a ainsi été redistribué. À part cela, rien de significatif. Je le répète, vous n'allez rien découvrir de neuf.

Un mot sur l'audiovisuel. Sous le ministère de Mme Laanan, nous avons vu retourner à Luxembourg la chaîne la plus regardée de notre communauté, RTL, avec les conséquences financières à prévoir. Par ailleurs, la présence francophone sur TV5 est fortement remise en cause par la France, notamment. . .

**Mme Fadila Laanan**, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Vous avez pourtant affirmé faire confiance à M. Sarkozy !

**M. Richard Miller (MR)**. – Je poursuis, si vous le permettez. . . . Notamment, disais-je, d'après la note déposée par la ministre en commission, parce que les partenaires bailleurs de fonds, dont la Communauté française, ont refusé en 2005 de participer au plan de relance de TV5. On ne peut donc mettre en cause la seule responsabilité de la France.

Enfin, je citerai le plan des fréquences radio-phoniques. Bien entendu, il y a lieu de se réjouir des progrès actuels et de l'approbation par les opérateurs.

Mais, souvenez-vous, monsieur le ministre-président, de ce qui avait retenu votre attention à propos des intérêts de la Communauté française et des ondes francophones. Il n'était pas question de faire une quelconque concession à la Flandre. Si le plan concocté par le gouvernement de Mme Arena permettra d'entendre toujours aussi aisément les radios flamandes à Arlon, dès la sortie de Bruxelles, le mur flamand entre les zones francophones a bel et bien été construit. Le plan de fréquences radio est aussi une perte pour les francophones. L'échec de la politique audiovisuelle de Mme Laanan vous apparaîtra très

rapidement comme une réalité. Je suis d'ailleurs convaincu que vous le pressentez déjà.

Monsieur le ministre-président, je regrette de n'avoir rien entendu de votre part à propos de la francophonie internationale, de la société pluriculturelle qui est la nôtre et, notamment, de l'amélioration de notre enseignement à cet égard. Par ailleurs, vous n'avez dit mot sur l'appui que les francophones de la périphérie peuvent attendre de la Communauté. Quelle attitude adopterez-vous à l'égard des établissements d'enseignement francophone de la périphérie ? Sauf erreur de ma part, ce dossier est à l'ordre du jour de la commission du Sénat de ce jeudi. Seriez-vous prêt à financer cet enseignement puisque la Flandre nous reproche de ne pas le faire ?

Rien ou presque sur l'énorme problème du financement des universités et de l'enseignement supérieur. Une seule phrase : « En matière d'enseignement supérieur, le gouvernement poursuivra le travail entrepris afin d'en améliorer l'accès et la qualité. » Quid du coût des études universitaires pour les étudiants ? Quid du financement privé/public ? Nous y reviendrons certainement.

Monsieur le ministre-président, votre arrivée à la tête de ce gouvernement peut être le signe d'un nouveau départ que nous espérons et que nous attendons, comme l'a souligné Mme Bertieaux. Vous pourrez compter sur l'appui du MR, désormais première force politique en Communauté française. Nous serons à vos côtés pour défendre les décisions que nous jugerons bonnes pour les francophones mais nous ne manquerons pas de dénoncer vos manquements !

**M. le président**. – La parole est à M. Petitjean.

**M. Charles Petitjean (FN)**. – Je suis choqué que le représentant du Front national parle en dernier. Si un membre élu du Front national n'avait pas été exclu en début de législature, nous constituerions un groupe. Après les chefs de groupe, il serait raisonnable que le représentant du Front national soit invité à monter à la tribune.

Je pourrais me consoler en pensant à une des paraboles de la Bible : « Les derniers seront les premiers au royaume des cieux ». C'est probablement ce qui va m'arriver.

À l'heure où la Wallonie a absolument besoin d'un redressement convaincant, puisqu'elle devra faire face dans les prochains jours à la récession américaine qui se précise, il n'est pas bon que son ministre-président coiffe une double casquette. Il se doit à sa mission première, celle de faire de la Wallonie une Région qui gagne face à de nombreux défis majeurs.

Si le Front national se dit partisan d'une collaboration accrue entre la Wallonie et Bruxelles, il rappelle que, pour lui, la priorité est d'engager une fédéralisation effective : chaque région doit pouvoir prendre son propre destin en main. Bruxelles comme la Wallonie doivent recevoir un maximum de compétences. Leurs objectifs ne sont pas similaires car il y a des sensibilités et des approches différentes.

La déclaration du gouvernement de la Communauté française ne répond nullement aux impératifs du Front national. L'installation de ce nouveau gouvernement dans ce dernier quart de la législature ne verra pas aboutir la remise en état d'un enseignement compétitif en symbiose avec la nécessaire adaptation aux obligations de notre temps pour que les jeunes ne souffrent d'aucun handicap formatif.

Nous retenons que le jeu de chaises musicales intervenu tant au niveau fédéral qu'à la Région wallonne et à la Communauté française amène une augmentation du nombre de ministres. En Communauté française, Mme Arena est remplacée par deux ministres et on en prévoit un supplémentaire.

À l'écoute du discours du ministre-président, qui a évoqué des pistes intéressantes au plan de l'émancipation sociale, de l'enseignement technique et professionnel, de la rénovation du parc immobilier scolaire ou du secteur de l'enfance et de la santé, le FN a le sentiment que ce gouvernement n'aura ni le temps ni les moyens financiers pour aboutir, ne fût-ce que partiellement.

Par contre, il est un oubli important dans votre déclaration, monsieur le ministre-président : la défense et la promotion de la langue française. C'est une des missions essentielles de la Communauté française. Nous participons à de nombreux programmes, notamment au sein de la francophonie. Il est évident que nous avons là un rôle à jouer.

Il est dommage que, de remaniement en remaniement ministériel, rien n'ait fondamentalement bougé. Nous n'avons aucune certitude sur les résultats annoncés. Bien au contraire, l'éparpillement des compétences nous inquiète car la maîtrise d'un chantier, quel qu'il soit, sera absente. Il y aura stagnation de la situation nationale, rien ne bougera significativement.

Je tiens à rappeler que, par définition, le Front national n'est pas un parti d'opposition mais de participation et qu'il entend apporter des innovations là où elles s'indiquent. Dans cette perspective, nous espérons qu'au cours de cette dernière année de législature, nos propositions de décret

seront étudiées et reprises par le gouvernement comme cela s'est déjà produit en Région wallonne.

**M. le président.** – La discussion est suspendue. La séance est levée.

*- La séance est levée à 13 h 20.*

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

---

Présidence de M. Jean-François Istasse, président.

– *La séance est ouverte à 14 h 30.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

### 1 Excusés

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme Defraigne, en mission à l'étranger, et Mme Tillieux, empêchée.

### 2 Dépôt et envoi en commission d'un projet de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret renforçant la cohérence de l'enseignement supérieur et œuvrant à la simplification administrative dans l'enseignement supérieur universitaire et hors universités (doc. 528 (2007-2008) n° 1).

Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

### 3 Questions d'actualité (Article 65 du règlement)

#### 3.1 Question de M. Marcel Cheron à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à « l'objectivité des recrutements dans le mouvement diplomatique »

M. Marcel Cheron (ECOLO). – En Communauté française, à côté du recrutement de certains hauts fonctionnaires dans l'administration, une procédure est également lancée pour le renouvellement d'un certain nombre de désignations qui vont avoir lieu suite au mouvement diplomatique. La presse s'étant fait l'écho de certaines décisions, je souhaiterais interroger la ministre sur le cadre et les procédures de ces désignations.

Le prédécesseur de M. Daerden au département de la Fonction publique avait fait trois promesses. En premier lieu, une cellule de gestion des compétences dans l'administration, y compris dans la plus haute administration en Communauté française, donc le mouvement diplomatique, serait créée. Deuxièmement, un processus permanent d'évaluation des compétences serait mis en place. On sait combien il est important de procéder à une évaluation dans la fonction publique, à quelque niveau que ce soit. Troisièmement, on tiendrait compte de l'objectivation la plus grande – dans un domaine où l'on a pu constater une assez forte politisation des désignations – grâce à un certain nombre de procédures datées.

J'aimerais donc entendre la ministre sur les procédures en cours, sur les critères d'objectivation et sur l'état d'avancement des désignations.

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Le statut administratif et pécuniaire de la carrière extérieure est réglé par un arrêté de juin 1999. Cet arrêté prévoit un mouvement diplomatique tous les quatre ans. Le dernier étant intervenu en 2004, alors que vous participiez à la majorité, le prochain est fixé à 2008. La fusion du CGRI et de la DRI, dont nous parlerons demain, entraînera la modification de ce texte. À l'exception d'un seul, tous nos délégués sont sous un statut de la Communauté française. Afin d'éviter des perturbations, j'ai préféré ne pas modifier les règles en cours de route. La fusion est en cours et le texte suivra. Je m'en tiens donc à l'application du texte de 1999.

Cependant, en 2001, est intervenu l'arrêté du gouvernement de M. Hasquin auquel le groupe Ecolo participait. Ce gouvernement a proposé une modification majeure : au lieu de recruter soit auprès des délégués existants, comme le voulait l'arrêté de 1999, soit auprès des cadres de niveau 1 de l'administration, la fonction a été ouverte à toute personne estimant avoir des qualités exceptionnelles à mettre au service des relations internationales.

Une limite assez large de 50 % du nombre de places de délégués à pourvoir était autorisée. Il y avait alors seize places de délégués. Vous avez utilisé la limite jusqu'au bout puisque huit personnes supplémentaires, n'étant issues ni de la carrière ni

de l'intérieur de l'administration, ont pu être recrutées, portant ainsi le nombre de personnes provenant de la carrière extérieure de 16 à 24.

J'applique l'arrêté de 1999, comme cela a été le cas en 2004, qui permet à toute personne estimant avoir les qualités requises d'introduire sa candidature. Il existe bien sûr une procédure à suivre, identique à celle de 2004. Le comité de direction va évaluer les candidatures, et je proposerai prochainement la désignation des délégués aux deux gouvernements. Le nombre de candidats est supérieur à celui des places vacantes. Sous un certain angle, on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur Cheron, connaissant votre vigilance et votre méticulosité, je vous donne rendez-vous, après remise de mes propositions au gouvernement, afin que nous comparions les procédures utilisées en 2004 et en 2008 ainsi que l'usage qui aura été fait des libertés offertes.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je prends bonne note des réponses de la ministre, y compris de son étude comparée des différents gouvernements. J'ai noté soigneusement les différentes dates et les gouvernements concernés. Je la remercie d'avance de ce travail d'historicité. Toutefois, le principe que la ministre évoquait dans sa réponse détaillée n'entre pas, selon moi, en contradiction avec mon souhait d'objectivation des procédures et des désignations. J'accepte volontiers son rendez-vous et je ne manquerai pas d'analyser effectivement le respect de l'objectivité dans les désignations. J'accepte ce rendez-vous au moment où les désignations auront été faites par le gouvernement. J'en discuterai volontiers alors.

### 3.2 Question de M. Reinkin à M. Dupont, ministre de l'enseignement obligatoire relative à « l'avenir du projet de 'L'atelier de lecture' »

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Monsieur le ministre, ce sera notre premier dialogue. Nous aurons, je l'espère, du plaisir à travailler ensemble.

Nous avons été pour le moins surpris de découvrir que l'association « L'atelier de lecture » était en danger et risquait même de ne pas pouvoir poursuivre son travail pour la prochaine année scolaire 2008-2009. Comme vous le savez, cette association fait un travail remarquable – d'ailleurs reconnu par le premier prix Reine Fabiola de l'enseignement – par son soutien à l'écriture à la lecture auprès des jeunes. La démarche consiste à ce que des jeunes écrivent à d'autres jeunes, avec un certain nombre de consignes bien précises et à

l'aide de documents pédagogiques de qualité réalisés par l'association.

Les difficultés de l'association semblent être essentiellement dues à des attermoissements au cabinet de votre prédécesseur. Ce matin, j'ai pu lire que vous aviez d'ores et déjà réagi en réfutant tout danger pour cette association bien reconnue comme partenaire culturel privilégié et bénéficiaire d'une convention pluriannuelle.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me confirmer que tant financièrement qu'humainement, les moyens seront toujours disponibles pour permettre à cette association de vivre et d'accomplir son travail de qualité? Parallèlement, j'aimerais comprendre les raisons de ces attermoissements.

**M. le président.** – Nous sommes très heureux de vous revoir à cette tribune, monsieur le ministre. Vous avez la parole.

**M. Christian Dupont,** ministre de l'enseignement obligatoire. – Quelques jours après mon entrée en fonction, j'ai été interpellé sur la situation de l'asbl en question. Après vérification, je puis vous confirmer qu'elle dispose d'une convention de 8 000 euros du cabinet de la Culture et de l'Audiovisuel et de 10 000 euros du cabinet de l'Enseignement. Il semble que certains problèmes se soient posés en 2007; ils sont désormais réglés. Les 18 000 euros sont acquis. L'asbl est bien un partenaire privilégié; elle bénéficiera d'une convention de cinq ans; elle dispose aussi de points APE et d'un Rosetta.

Lorsque j'étais parlementaire, il n'y a pas si longtemps, je m'étais déjà intéressé à cette asbl. En effet, un des objectifs que doit se donner notre enseignement est de faire écrire les élèves, écrire pour communiquer du sens. C'est ce que font remarquablement les responsables de cette asbl. C'est un travail précieux qui doit être entrepris non seulement avec des adolescents mais aussi avec des plus jeunes, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'asbl « L'Atelier de lecture ».

On peut donc être rassuré : les activités de l'asbl sont garanties, au bénéfice des 15 000 adolescents dont elle s'occupe. Le financement est également assuré, dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec cette association qui reste bien un partenaire privilégié.

Par ailleurs, je n'ai pas encore pu vérifier l'origine des problèmes qui se sont posés.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Cette réponse est de nature à rassurer l'association sur les plans financier et humain... pour l'année scolaire 2009-2010.

Vous avez évoqué les 10 000 euros du cabinet de l'Enseignement, mais il faut savoir qu'en décembre 2007, un membre de ce cabinet a jugé bon d'en soustraire 8 000, au motif que l'association recevait déjà ce montant du cabinet de la Culture et de l'Audiovisuel. Ce passage de 10 000 à 2 000 euros a plongé l'association dans une situation catastrophique. L'autre erreur dramatique a été de ne pas préciser immédiatement que le poste de travail du responsable de l'association – un enseignant – serait garanti dans l'école qui le détache. En l'absence d'une telle garantie, l'association a clairement annoncé qu'elle ne pourrait plus travailler puisque, en l'absence de décision rapide, cet enseignant devrait rentrer dans son école en septembre 2008.

Or, ce dossier a traîné plusieurs mois : le courrier de la direction de l'athénée de Montegnée date de juillet 2007 et, depuis, rien n'a été fait.

Malgré votre réponse « rassurante », il est d'ores et déjà certain que l'Atelier de Lecture ne pourra pas remplir ses obligations en 2008-2009 et que le concours n'aura pas lieu l'année prochaine, cela par la négligence – oserais-je dire l'incompétence ? – du cabinet de votre prédécesseur.

## 4 Déclaration du gouvernement

### 4.1 Reprise de la discussion

**M. le président.** – La parole est à M. Demotte, ministre-président.

**M. Rudy Demotte,** ministre-président. – Une des questions de Mme Bertieaux portait sur nos contacts avec la Flandre; elle disait que les choses étaient parfois plus compliquées qu'on ne le pensait et elle évoquait notamment le plan de fréquences. Je me souviens de ce dossier, déjà à l'étude sous le gouvernement Hasquin, et des nombreuses difficultés qu'il avait posées à l'époque à notre collègue Richard Miller pour la négociation d'un plan qui, faute de consensus, n'a finalement jamais abouti.

Cela démontre que nous devons nous montrer vigilants sur tous les points qui nous concernent. Mme Laanan, chargée aujourd'hui de ce dossier, est arrivée à nouer un certain nombre de fils entre eux, sachant que les difficultés ne sont pas simplement d'ordre technique mais aussi conceptuel, avec des mentalités pas toujours très simples à concilier. La négociation est extrêmement compliquée d'autant plus que le lieu naturel de celle-ci, c'est-à-dire le comité de concertation, rend parfois un dialogue rationnel difficile, en l'absence précisément de volonté de conciliation.

Les négociations ont duré longtemps. Aujourd'hui, nous avons abouti à un cadre qui comporte un certain nombre d'équilibres. Je soutiens pleinement le compromis obtenu.

Vous avez évoqué les préalables du débat institutionnel. Je les vois effectivement comme des préalables, auxquels je souscris entièrement, sur le renforcement du lien avec Bruxelles notamment. Il faut s'assurer que la Communauté Wallonie-Bruxelles porte haut ses couleurs. Dans cette optique, nous ne pouvons nous dispenser d'un rapprochement, qui semble évident, avec l'entité de Bruxelles et plus particulièrement avec les francophones de Bruxelles.

Des intervenants, parmi lesquels notre collègue M. Borsus, m'ont interrogé sur ma position sur la participation au gouvernement d'un ministre bruxellois de pure souche issu de la Cocof. Des noms ont été cités, que je ne reprendrai pas. La seule chose qui m'intéresse, c'est le renforcement des liens avec Bruxelles, peu importe la forme dont les organes politiques débattent.

Ce matin, Mme Persoons a rappelé tout à fait judicieusement à cette tribune les éléments constitutifs du cahier de charges de la Cocof. Elle a rappelé un certain nombre de missions dont la Cocof est en quelque sorte chargée d'office pour le compte de la Communauté française. La Cocof exerce également un rôle non pas de tutelle, mais de supervision, confié à Fadila Laanan qui siège aussi dans son gouvernement. Un lien organique existe aujourd'hui et je pense qu'il est bon de le renforcer. Ne me demandez pas de définir les formes, ce n'est pas à un ministre-président, fût-il ministre-président de deux entités, d'en décider seul.

A priori, je ne tirerai pas de conclusions sur les perspectives budgétaires dans le climat économique actuel. Vous connaissez le paradoxe. Prenez les régions. Dès que leur situation économique s'améliore et que, par conséquent, l'IPP a un meilleur rendement, le jeu des mécanismes de solidarité veut que la contribution du niveau fédéral aux régions diminue. C'est logique.

En revanche, les communautés – ce n'est pas une surprise pour l'ancien ministre du Budget que je suis – bénéficient davantage des financements liés à l'inflation. Dans le contexte actuel, je n'aurai aucun cynisme à ce sujet, sachant que, il n'est pas agréable de le constater, l'inflation est élevée.

En ce qui concerne les partenariats entre écoles et monde économique, je suis convaincu qu'il ne faut jamais avoir une lecture purement utilitariste de l'enseignement. D'un autre côté, je ne tolère-



rai pas que l'on ne réponde pas aux besoins réels des bassins de vie socio-économique bruxellois et wallons. La question de la concertation avec les interlocuteurs sociaux et les secteurs professionnels afin de répondre le mieux possible à ces enjeux est une question centrale de l'enseignement. Un des outils pour y parvenir est notamment la mise sur pied de plates-formes opérationnelles répondant aux besoins en équipement des établissements scolaires. Je pense plus particulièrement aux centres de technologie avancée – CTA – qui répondent au principe de ce que j'avais imaginé à un autre niveau de pouvoir, à savoir des plates-formes de mise à disposition de matériel médical pour l'ensemble du tissu de prestation de soins de santé, et ce indépendamment de l'obédience des structures hospitalières. Tel est l'esprit des CTA. Cela me semble une bonne formule, qui devra vraisemblablement être amplifiée à l'avenir.

Permettez-moi de revenir sur les partenariats entre le public et le privé auxquels plusieurs d'entre vous ont fait allusion. C'est un très bel outil. Je l'ai annoncé tout à l'heure, nous nous donnerons quelques semaines pour finaliser le projet de décret qui organisera ces partenariats en tenant compte des questions posées à cette tribune sur le respect des règles de marchés publics.

Sur le point de savoir qui sera opérateur dans la mise en œuvre de ces partenariats entre le public et le privé, il conviendra de réfléchir à l'élaboration d'une logique d'ensemble. Face à la question des pouvoirs organisateurs multiples, il faut aussi un dispositif qui rende les règles transparentes et accessibles à tous. Voilà la question qui se posera à nous durant ces prochaines semaines et sur laquelle nous reviendrons bien évidemment devant ce parlement.

Certains d'entre vous ont évoqué le domaine de la santé. Pour l'avoir côtoyée dans différentes fonctions politiques, je peux vous dire que notre ministre de la Santé, Catherine Fonck, a, en matière de prévention, toujours été extrêmement attentive aux enjeux. Ce fut le cas pour le plan cancer. C'est également le cas dans la mise à disposition de l'outil qui identifie les relations entre certaines pathologies oncologiques et différents lieux de la Communauté française, à l'instar d'ailleurs de ce qui avait été développé en Flandre. C'est encore le cas dans le domaine des assuétudes.

Nous avons tous conscience, aujourd'hui, que de nombreux jeunes subissent des situations qui les plongent dans de nouvelles formes d'assuétudes. La question évoquée par plusieurs d'entre vous – on parle notamment de l'inhalation de gaz – n'est malheureusement qu'un avatar du pro-

blème qui se pose sous de multiples aspects. Je pense notamment à l'assuétude au tabac, aux substances ayant des effets plus affirmés ou à l'alcool, dont on ne parle pas suffisamment et qui touche des couches de population de plus en plus jeunes puisque les statistiques épidémiologiques montrent que des jeunes commencent à consommer de l'alcool avant l'âge de treize ans.

Nous ne pouvons dès lors pas négliger ces domaines, et notre ministre de la Santé les inscrit dans ses priorités.

Certains d'entre vous ont demandé comment nous pourrions mettre en œuvre, à l'échelon fédéral, une logique de pacte associatif. Il est important que nous ayons des règles qui tiennent compte des réalités régionales et communautaires. Le comité de concertation est le lieu où nous pouvons exprimer nos avis en tant qu'instance fédérée. Je vous ai fait part des difficultés rencontrées dans ce lieu pour débattre de certains thèmes. Cependant, nous pouvons affirmer qu'il s'agit de l'endroit opportun pour poser des questions sur les articulations entre les différents niveaux de pouvoir et la répartition ou l'encadrement des rôles entre le pouvoir public et l'associatif.

La question de la RTBF a également été abordée, notamment à propos du financement de mesures tendant à la sauvegarde des archives. Le gouvernement wallon a arrêté une position politique visant à financer la numérisation et la sauvegarde des archives de la RTBF. Nous aurons l'occasion d'en reparler au parlement wallon mais l'accord est déjà pris au gouvernement.

En ce qui concerne les effets sur les compétences de la Communauté française Wallonie-Bruxelles du contexte économique, nous devons considérer que les instances dans lesquelles nous siégeons ont un rôle spécifique à mener dans la question du développement économique et social. Dans ce cadre, l'enseignement est sans doute une des pierres angulaires de la création de la plus-value dans notre État. Néanmoins nous ne voulons pas réduire l'enseignement à un lieu où on prépare les gens à faire de la production de valeur. Les gens sont une valeur et méritent d'être considérés comme tels, mais il ne faut jamais galvauder la faculté de l'enseignement de produire de la valeur ajoutée. Ce sera l'objectif de notre ministre de l'enseignement, M. Dupont, mais aussi de Mme Simonet.

En matière de gouvernance, je souhaiterais que l'on se fixe un certain nombre de règles qui garantissent la transparence. Je vous citerai l'exemple de la fonction publique. J'ai exercé cette fonction à l'époque où Charles Michel était lui-

même chargé du même office en Région wallonne. Nous étions déjà convenus d'un certain nombre de chantiers qui, même s'ils prenaient du temps, devaient être menés à terme. Je ne me référerai pas à ce qui a déjà abouti, comme la fusion des structures internationales, mais il serait bon de réfléchir aux ponts que l'on pourrait bâtir entre les différentes fonctions publiques. Le travail n'est pas simple mais la mission mérite notre attention. Il serait par exemple intéressant qu'entre la Cocof, la Communauté française et la Région wallonne, nous puissions lever un certain nombre d'obstacles dans la mobilité des fonctionnaires dans le but d'améliorer le travail des administrations et des agents de notre fonction publique.

Quant au recrutement des fonctionnaires, je reste attaché aux règles de transparence qui m'ont toujours singularisé.

Plusieurs questions concernent des thèmes que je n'ai pas abordés, comme la place des personnes âgées et des handicapés. Les compétences dans ces deux domaines ont été transférées aux régions. Des domaines relevant des régions pourraient cependant être discutés ici, comme la prévention en matière de santé, particulièrement applicable aux personnes âgées. La Communauté française a toujours été attentive à ces personnes lors des conférences interministérielles. Si j'ai donné le sentiment de vouloir éviter d'en parler, je corrige maintenant le tir : ces matières doivent chaque fois être examinées sous l'angle de la multiplicité des niveaux de pouvoir. Le but est toujours, non de lier une compétence à une institution, mais de la rendre efficace pour les gens auxquels elle est destinée.

On a demandé quelles mesures se mettaient en place pour l'aide à la jeunesse ; je les ai détaillées dans mon discours, je n'y reviens pas.

Par contre, je voudrais revenir sur d'autres questions qui me paraissent plus importantes aujourd'hui, en particulier le cas des francophones vivant hors des limites territoriales de Bruxelles et de Wallonie. Comme dans le passé, la Communauté française continuera à assumer sa responsabilité à leur égard. Nous ne les laisserons pas tomber, sachant que notre conception communautaire diffère de celle qui prévaut dans le nord du pays. La communauté peut, selon nous, agir au-delà de sa frontière. Je rappelle à ce propos l'arrêt de la Cour européenne de justice portant sur la question préjudicielle posée par notre Cour constitutionnelle sur l'interférence éventuelle des règlements européens en matière de sécurité sociale,

Cet arrêt considère que le gouvernement flamand a pris une mesure entravant le droit de

libre établissement, et donc de circulation, des travailleurs. L'arrêt est toutefois nuancé. Il ne dit pas que ce sont des francophones ou des germanophones situés en Wallonie qui sont victimes de discrimination. Il constate, sans se mêler des affaires internes belges, qu'un Européen, ressortissant au droit communautaire, qui se serait établi en Belgique, en Wallonie, n'aurait pas les mêmes droits, au regard de l'assurance autonomie, que celui qui serait allé travailler en Flandre. Sur cette base, l'arrêt de la Cour européenne démontre effectivement que l'acte de la Communauté flamande pose un problème de territorialité.

Soit nous sommes dans un droit communautaire limité par des territoires, soit nous adoptons une considération plus généreuse, traditionnellement celle des francophones, selon laquelle la Communauté peut toucher à la langue, à la culture, indépendamment des questions de territoire, en les transcendant. C'est notre option.

Je tiens aussi à dire quelques mots au sujet de la Francophonie. Nous devons effectivement maintenir la pression pour que le français garde son rang dans le concert international. Nos prédécesseurs ont défendu la langue française avec brio dans les cénacles mondiaux. Bien sûr, il faut aussi disposer d'outils efficaces. Les médias sont devenus des vecteurs de communication essentiels. C'est une des raisons pour lesquelles, en évoquant le secteur du cinéma, j'ai plaidé pour que nous accentuions certaines politiques, démarche que je compte bien concrétiser dans les prochains mois.

La culture est toujours à la lisière de différents domaines. La culture ne relève pas seulement de notre épanouissement immatériel. Désormais, elle génère de la valeur sur les marchés. Dans nos sociétés, la culture est un facteur de développement socio-économique.

Il n'y a pas si longtemps, cette compétence était, de manière quelque peu bizarre, répartie entre deux ministres : M. Miller s'occupait des artistes vivants tandis que j'étais chargé des artistes morts, ce qui nous a permis d'éviter de commettre la même bourde qu'un de nos prédécesseurs qui, invité au vernissage d'une exposition de Redouté, s'est excusé auprès du peintre, à titre posthume il va sans dire ! À l'époque, nous nous sommes rendu compte que la pérennité de la culture était aussi tributaire des moyens financiers, la problématique allant bien au-delà des investissements en faveur des institutions et des infrastructures culturelles. Étant parvenus à la conclusion que nous devions nous préoccuper des instruments de développement économique, M. Miller et moi avons lancé le concept de *spin off* culturelle en subventionnant la

création d'entreprises à petite échelle. Je suis persuadé que cette idée, à laquelle Mme Laanan s'intéresse, reste valable.

Les nombreux chantiers restés ouverts dans le domaine de la culture peuvent donner une mauvaise impression mais, en fait, la culture est un domaine condamné à rester à jamais inachevé. Une culture achevée est une culture morte. Il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier afin de créer du bonheur et, sur le plan économique, de la valeur ajoutée.

J'en viens au sport. Tout à l'heure, je me suis contenté, en cette période trouble pour l'olympisme, de citer brièvement Pierre de Coubertin, ce qui a pu prêter à confusion. Je tiens donc à dissiper tout malentendu en précisant que j'ai toujours considéré que le sport était une compétence majeure. Les personnes qui ont une pratique sportive jouissent d'une existence plus épanouie que les autres. De nos jours, les différences sociales se fondent notamment sur ce critère. Il est absolument injuste de condamner certains individus à vivre moins bien que d'autres parce qu'ils n'ont pas accès au sport.

Oui, il faut un sport de haut niveau comme vitrine. Oui, il faut dégager des moyens budgétaires pour que des gens soient pris comme modèles et amènent les autres à se reconnaître en eux, à les inspirer par ce qu'ils font. Mais, d'un autre côté, le sport d'élite, que l'on peut mettre en exergue, amène à une réflexion sur la pratique du sport par tous, laquelle est fondamentale. Je pense aux fédérations sportives, dont les règles de financement sont rendues plus transparentes. Les différents acteurs, dont l'Adeps, doivent pouvoir continuer à assurer leurs missions de base avec efficacité. Je trouve que l'enceinte de la Communauté française y a bien répondu jusqu'à ce jour.

J'ai évoqué la RTBF tout à l'heure mais je n'ai pas parlé des autres médias audiovisuels, sauf peut-être du cinéma et de la radio dans le cadre du plan de fréquences. Dans les mois et années à venir, nous entamerons des grands débats sur les évolutions de TV5, sur RTL et son recentrage sur le Luxembourg, sur la manière dont les télévisions qui ont été accueillies sur notre câble – AB3, AB4 – fonctionnent et satisfont ou non aux besoins culturels de notre Communauté. Je prendrai grand plaisir à aborder ces grands débats avec vous parce que nous sommes ici dans l'enceinte naturelle de ce genre de discussion.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur

le président, on peut d'emblée remarquer le changement de ton. Le prédécesseur de M. Demotte abordait généralement les choses de manière plus arrogante, et il était plus difficile de lui répliquer dans le calme et avec objectivité. Néanmoins, malgré l'affabilité et le sourire du ministre-président, certains points me laissent perplexe.

Vous êtes préoccupé par la présence d'un ministre bruxellois dans votre gouvernement, monsieur le ministre-président. Avec une prudence de Sioux et un langage de Normand, vous renvoyez le problème à d'autres puisque, comme vous l'avez dit, ce qui vous intéresse « quelles que soient les formes, c'est le renforcement du lien ». En d'autres termes, vous n'avez pas répondu aux questions directes qui vous ont été adressées, vous renvoyez la patate chaude à votre président de parti et à celle de Mme Corbisier.

Votre exposé de ce matin m'avait semblé très volontariste sur le lien entre la Wallonie et Bruxelles, mais rien n'a été dit sur le lien que vous souhaitiez garder avec les francophones qui ne résident pas sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ni sur celui de la Région wallonne. Vous avez fait un exposé juridique sur ce point, et j'en retiens que la Communauté française a un devoir de responsabilité à l'égard de ces personnes.

Je pense que nous devons aller plus loin et définir comment exprimer cette responsabilité et cette solidarité par des actes concrets, des financements, des actions positives en leur faveur, à l'époque où certains de leurs droits sont menacés. Je reviens sur la motion de conflit d'intérêts, déposée récemment à propos de l'inspection dans les écoles de la périphérie.

Vous avez souhaité nous transmettre un autre message qui constitue une révolution par rapport au discours de Mme Arena. Vous ne voulez pas d'une lecture purement utilitariste de l'enseignement, vous souhaitez que soit établi un lien avec les bassins économiques. Nous réclamons depuis quatre ans que soient pris en compte, notamment par le biais d'une revalorisation et d'une modernisation de notre enseignement technique et professionnel, les rapports qui doivent exister entre cet enseignement, à vocation professionnelle et de mise à l'emploi, et les entreprises appelées prochainement à embaucher ces jeunes et à leur transférer des technologies, des savoirs dont nos écoles ne disposent pas. J'espère que vous parviendrez à convaincre votre entourage, afin de nous permettre d'amorcer ce virage important.

J'ai bien failli rire, monsieur le ministre-président, en vous entendant déclarer que les par-

tenariats public/privé étaient un très bel outil pour progresser plus rapidement. Depuis quatre ans, nous avons constaté un sévère ralentissement dans le domaine des bâtiments scolaires. Je vous le disais ce matin, l'annonce à répétition du milliard virtuel de Mme Arena a été prétexte à un immobilisme certain. J'ose espérer que, dans quelques semaines, vous nous présenterez le décret tant attendu. Sans doute faudra-t-il revoir nos ambitions à la baisse, ce sera le prix à payer pour ces quatre années perdues.

J'en arrive à la gouvernance et à la fonction publique communautaire. J'ai entendu votre message à propos de la mobilité à instaurer entre le personnel de l'administration wallonne et l'administration communautaire. Je rappelle que cette mobilité est déjà une réalité à Bruxelles. Comme je le dirai demain à M. Daerden, à l'occasion de mon interpellation, le problème majeur de notre administration est ailleurs. Il s'agit de la politisation à outrance, avec des postes créés sur mesure, des recrutements pratiquement organisés à la tête du client, des conditions de désignation modifiées en cours de procédure, comme c'est le cas aujourd'hui. Vous étiez au courant lors de votre entrée au gouvernement. À l'ordre du jour de la réunion du gouvernement, figuraient des arrêtés modifiant des conditions de nomination pour organiser un recrutement selon la couleur politique du client. Ce n'est pas la mobilité qui pourra y remédier, bien au contraire. Ce qu'il faut, c'est restaurer des règles de bonne gouvernance au sein de chacune de nos administrations.

Vous avez terminé par le sport et la culture. Je vous ai dit ce matin ce que les milieux sportifs avaient retenu de votre passage au ministère des Sports. J'aurais souhaité que M. Daerden se soit déplacé cet après-midi pour vous écouter. À mon avis, c'est au ministre des Sports plutôt qu'aux parlementaires ici présents que vous transmettiez un message sur la politique que vous souhaitiez désormais voir mener pour le sport en Communauté française. J'espère qu'il lira le compte rendu de nos débats, il saura ce que souhaite le ministre-président !

Nous avons reçu un message pour la culture, mais vous aussi, madame Laanan. M. Demotte semble souhaiter que règne enfin dans ce gouvernement un esprit d'ouverture, grâce à de grands débats. MM. Jeholet et Miller plaident avec vigueur pour de véritables débats sans tabous. Nous devons pouvoir anticiper les développements, notamment dans le domaine audiovisuel, avant que les révolutions technologiques ne nous les imposent.

Madame Laanan, vous avez toujours claqué la porte à ceux qui demandaient un débat. Vous vous êtes toujours réfugiée derrière un contrat de gestion, pour ne pas parler de la RTBF. Vous avez toujours jaugé avec hauteur des parlementaires chevronnés, en leur donnant du « jeune parlementaire », pour refuser la discussion. J'espère qu'avec un changement de ministre-président, cet hémicycle qui a déjà été le théâtre de grands débats pourra le redevenir.

**M. le président.** – La parole est à M. Walry.

**M. Léon Walry (PS).** – Un petit conseil, monsieur le ministre-président, quoi que vous entendiez dans cette enceinte, restez optimiste ! Contrairement à Camus qui rendait son Sisyphes heureux, vous ne rendrez jamais Mme Bertieaux heureuse, même en multipliant les miracles. C'est une tâche impossible !

En fait, les propos du ministre-président, c'est l'éloge de la modernité. J'ai décelé une attitude volontaire, digne et responsable. J'ai entendu des mots justes, forts mais toujours rationnels : l'ouverture plutôt que le repli sur soi, la volonté d'un consensus francophone et, sans peur ni faiblesse, la tenue d'un débat institutionnel.

Le ministre-président a précisé avec justesse quelques grands enjeux fondamentaux pour demain : la rénovation et la construction de bâtiments scolaires, le partenariat public/privé, l'énergie verte, l'encadrement différencié, les nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, les priorités culture, et bien d'autres encore.

Monsieur le ministre-président, vous faites preuve d'optimisme, vous esquissez plusieurs solutions. Votre volontarisme vous honore mais, vous l'avez dit, il reste encore du travail. Ce sera pour nous un réel plaisir de travailler ensemble, en confiance, pour le plus grand bien de tous les citoyens francophones de notre pays.

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Monsieur Walry, vous éprouvez manifestement un amour immodéré pour le Sisyphes de Camus. Or ce que dit réellement Camus, c'est qu'il faut imaginer Sisyphes heureux. Je vous invite à faire l'exercice avec Mme Bertieaux. Appliquez-vous la formule, soyez optimiste !

Arthur Rimbaud, que j'apprécie beaucoup, a eu cette expression terrible : « Je est un autre ». Si on réfléchit à cette pensée de Rimbaud sur une certaine forme de dédoublement, on s'aperçoit que les institutions politiques n'existent pas pour elles-mêmes. Elles existent car on ne peut pas continuer.

lement se faire la guerre. Quand on arrête le nomadisme et qu'on s'installe dans une contrée, on doit trouver des rituels pour éviter la violence. C'est ce qu'on appelle la civilisation. On discute et on arrive à des compromis. Vous arrivez dans cette institution dont on débat beaucoup et dont le titre est « parlement de la Communauté française de Belgique Wallonie-Bruxelles ». On se demande pourquoi elle est mal comprise, mais cette appellation est en soi extraordinaire! À part le mot « parlement », je ne sais pas ce qu'on y comprend vraiment. Le problème est donc un problème d'incarnation. Non d'humanisme, mais d'incarnation.

Vos arrivées, monsieur Dupont et monsieur le ministre-président, sont très importantes et très positives. En tant que membre de l'opposition, il s'agit d'ailleurs de mon principal problème. En effet, vous n'avez pas l'habitude des messages « bling bling ». Vous travaillez avec sérieux et efficacité et on pourra faire de la politique au sens où l'on pourra discuter, échanger des arguments. Cette lisibilité dans le discours politique permettra également de marquer la différence entre les faux et les vrais débats. Nous ne manquons pas de ces derniers.

Nous avons deux problèmes à résoudre. Le premier est un problème existentiel et institutionnel. Nous ne sommes pas arrivés à la fin du processus de maturation de la solidarité institutionnelle entre la Wallonie et Bruxelles. Nous n'avons fait que la moitié du chemin. Non seulement nous ne nous accordons pas, mais notre discours émane d'une institution dont l'incarnation pose problème. Ceci explique une bonne partie du désamour qu'en a l'opinion publique.

Le deuxième élément, sans doute le plus important aux yeux de cette opinion publique, concerne le contenu des politiques à mener. Michel Daerden a tendance à considérer que l'inflation est un élément intéressant dans la loi de financement. Je suis pour ma part un peu moins optimiste. Vous avez en effet beaucoup de salaires à payer. Dans le cadre de la trajectoire budgétaire, vous avez à vous préoccuper non pas d'une seule entité, mais de leur ensemble. En effet, la Région wallonne fait des efforts pour toutes les entités. Quand vous aurez à gérer l'ensemble de la trajectoire budgétaire, vous verrez que ces « bonnes » nouvelles apparaîtront progressivement sous un jour moins sympathique.

Nous disposons en Communauté française de moyens budgétaires et nous ne sommes plus dans la situation d'avant 1999. Nous pouvons donc nous pencher sur la meilleure manière d'affecter ces budgets.

Une des difficultés de notre enseignement, sans tomber dans le travers de la marchandisation, tient au fait qu'il est en décalage par rapport au monde réel. C'est notre structure institutionnelle qui a produit cette situation. Nous sommes prêts à débattre d'une meilleure implication des régions en tant qu'opérateurs ou régulateurs.

Vous pouvez compter sur notre entière disponibilité sur le dossier de l'encadrement différencié. Cela vaut pour l'enseignement, mais aussi pour la culture ou d'autres compétences essentielles en Communauté française. Nous réagirons avec sérieux à toute proposition sérieuse. L'opposition est pour nous un service public, et nous essayerons de remplir notre rôle comme il se doit.

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Je prends note des points qu'il nous reste à débattre. J'espère, dans la continuité de ce que nous avons toujours fait, que nous agirons pour le bien des personnes qui relèvent des compétences de la Communauté française.

Quant à la conformation institutionnelle du gouvernement de la Communauté française, j'ai bien entendu que le ministre-président était ouvert à toutes les solutions. Je maintiens que la situation est actuellement toujours boiteuse et j'espère que nous serons rapidement aptes à abandonner l'usage de la canne.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

**5 Evaluation de la mise en œuvre du décret « inscriptions » - Rapport présenté au nom de la commission de l'Éducation**

**6 Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés**

- 7 **Proposition de résolution relative aux modalités de mise en œuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire**
- 8 **Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité**

#### 8.1 Discussion conjointe

**M. le président.** – Nous abordons la discussion conjointe sur le rapport concernant l'évaluation de la mise en œuvre du projet de décret « inscriptions » et des propositions de résolution inscrites au même point de l'ordre du jour.

La discussion conjointe est ouverte.

La parole est à Mmes Corbisier-Hagon et Defalque, rapporteuses.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon,** rapporteuse. – Notre commission de l'Éducation s'est réunie le 27 février et le 12 mars pour examiner l'évaluation de la mise en œuvre du décret sur les inscriptions. Je ferai rapport de la première séance et Brigitte Defalque de la seconde.

Le 27 février, tout a commencé par des questions de procédure à l'issue desquelles la présidente déclara qu'elle ferait part, à la conférence des présidents, de la demande unanime des membres de la commission de formaliser les débats du jour dans la perspective de formuler des recommandations et des propositions au gouvernement.

La ministre-présidente a ensuite présenté l'évaluation de la mise en œuvre du décret « inscriptions ». Cette présentation était divisée en deux parties : l'évaluation de la mise en œuvre du décret et l'encadrement différencié, un engagement du Contrat pour l'école. La première partie consista essentiellement, au moyen de tableaux très détaillés, à présenter des statistiques

des écoles devant lesquelles s'étaient formées des files, à expliciter les rencontres avec les acteurs de terrain et à analyser les avantages et inconvénients des constats et propositions de ces derniers. La deuxième partie consista à développer les différentes facettes de l'encadrement différencié : ses raisons d'être, les moyens de le réaliser, la méthode et les moyens à utiliser. Il a été annoncé que 40 millions d'euros y seraient consacrés dès la rentrée de 2009, en plus des 20 millions consacrés à la discrimination positive. Ces montants représentent un apport de plus de 1 200 professeurs ou éducateurs destinés prioritairement à l'enseignement maternel, à l'enseignement primaire et au premier degré de l'enseignement secondaire, ainsi que plus de 70 agents dans les CPMS.

Une discussion a eu lieu ensuite. M. Borsus a indiqué que les chiffres cités par la ministre-présidente ne correspondaient pas aux constats de certains interlocuteurs. Il a indiqué que le décret avait créé des problèmes supplémentaires et a demandé à la ministre-présidente de vérifier s'il est susceptible d'accroître la mixité sociale dans les établissements scolaires. En conclusion, M. Borsus a proposé à la ministre-présidente, au nom du groupe MR, de renoncer à ce décret mais pas à l'objectif de mixité sociale, d'équité et de transparence, et de l'atteindre en véritable partenariat avec les directions d'écoles.

M. Cheron a souhaité que les évaluations soient quantitatives et qualitatives. Il s'est demandé si nous disposions d'indicateurs objectifs permettant d'évaluer l'état de la mixité sociale avant et après la mise en œuvre du décret. Il a, par ailleurs, proposé que l'on organise une mission pour mieux appréhender le décret « inscriptions » de la Communauté flamande. Pour l'encadrement différencié, il a émis le souhait d'inviter des experts pour la suite des débats.

M. Walry a considéré que les 40 millions d'euros supplémentaires illustraient la volonté de proposer un meilleur encadrement et un meilleur fonctionnement de l'enseignement. Il a cependant estimé que le décret devait encore être amélioré afin de garantir le choix des parents et de supprimer les files.

Pour ma part, j'ai rappelé que le but originel était la pertinence de la mixité sociale, objectif difficile à atteindre et que le décret à lui seul ne pouvait relever ce défi. Après avoir formulé une série de propositions, j'ai suggéré de laisser les directeurs gérer les inscriptions en respectant le contenu du décret.

M. Neven a abordé la question de l'encadrement différencié. Il s'est dit favorable au système

proposé même s'il reste quelque peu sceptique. Il a par ailleurs rappelé que l'école seule ne rendra pas notre société plus égalitaire.

Mme Kapompolé a signalé que la bataille pour une école juste et égalitaire risquait d'être longue.

M. Elsen s'est réjoui de la perspective d'élargir l'encadrement différencié aux enseignants, aux équipes éducatives et aux CPMS.

Mme Jamouille a signalé que le débat touche le cœur des préoccupations du Contrat pour l'école. Parmi les solutions qui lui posent question, elle a épinglé le problème des écoles associées.

La ministre-présidente a répondu aux différents intervenants. Il faut, nous a-t-elle dit, lutter contre la sélection à l'entrée de l'école et rendre le droit aux parents de choisir l'école, ce droit concernant toutes les écoles. À ce propos, elle a évoqué le cas des écoles qui refusent des enfants de peur qu'ils aient des difficultés d'apprentissage. Elle a également rappelé que les mesures contenues dans le Contrat pour l'école étaient évaluées par des organismes externes. Par ailleurs, elle a signalé qu'un travail était mené dans le Brabant wallon en collaboration avec le Conseil général afin d'augmenter la capacité d'accueil de cette province. Elle a également expliqué que depuis 2000, aucune sanction n'avait été prise contre les responsables n'ayant pas appliqué les dispositions du décret « missions », et ce faute d'outil administratif permettant de le faire.

La suite de ce rapport sera présentée par ma collègue Brigitte Defalque.

**Mme Brigitte Defalque, rapporteuse.** – Lors de la réunion de la commission du 12 mars dernier, M. Cheron s'est interrogé sur la méthode d'évaluation du décret « inscriptions ». Il a jugé que le travail aurait gagné en crédibilité s'il avait été confié à une équipe extérieure. Il a également rappelé que son groupe aurait voulu un travail plus approfondi permettant d'appréhender correctement les impacts passés et futurs dudit décret.

Il a souhaité que la commission de l'Éducation puisse étudier la problématique sans précipitation et prendre le temps d'évaluer en profondeur les dispositifs existants et à venir. Il a réitéré sa demande d'une visite, sans délai, de notre commission en Communauté flamande afin de mieux connaître le dispositif adopté par les autorités flamandes et d'en évaluer les effets sur la mixité sociale.

Il a également souhaité que les experts puissent être entendus par la commission sur la régulation des inscriptions et sur l'encadrement dif-

férencié et que nous puissions intégrer les résultats de la recherche dans le Contrat pour l'école.

Plusieurs autres demandes et considérations ont également été évoquées par M. Cheron.

Mme de Groote, présidente de la commission, a rappelé que la demande d'entendre les experts avait été transmise à la conférence des présidents.

Mme Bertieaux a souhaité recentrer le débat sur l'évaluation du décret « inscriptions » en précisant que cette demande rejoignait celle du groupe Ecolo. Elle a en outre rappelé qu'une évaluation objective et contradictoire avait été promise par le gouvernement pour la fin janvier 2008 et a regretté que cette promesse n'ait pas été tenue par Mme Arena. Elle a dès lors réclamé cette évaluation.

Elle a par ailleurs rappelé que le MR privilégiait et défendait le principe du financement différencié par élève. Elle a enfin précisé qu'elle soutenait le groupe Ecolo sauf sur la question de la mixité sociale.

Mme Corbisier a rappelé que le défi de la mixité sociale exigeait un travail sur le long terme et que le décret « inscriptions » n'était qu'un des moyens de la réaliser. Elle a notamment émis le vœu que le travail d'information et de sensibilisation soit encore plus développé. Elle a estimé que la demande d'Ecolo d'entendre des experts était pertinente et que la majorité souhaitait bénéficier de l'expérience des scientifiques ayant étudié la question. Elle a également marqué son accord sur la planification d'un débat sur l'encadrement différencié.

M. Walry a ajouté qu'il serait prématuré et irréalisable de procéder à une évaluation avant septembre et qu'il soutenait la demande d'audition d'experts.

Mme Arena a répondu que le concept d'encadrement différencié était également inscrit dans le Contrat pour l'école et qu'il avait fait l'objet d'une étude réalisée par une équipe externe et pluridisciplinaire. Elle a proposé que les auteurs de cette étude soient entendus en commission.

Quant à la demande d'évaluation externe du décret « inscriptions », la ministre-présidente a recommandé la prudence en raison de la proximité de la rentrée scolaire.

Mme Arena a souligné que plusieurs éléments concrets et positifs avaient déjà été réalisés et que soixante millions d'euros supplémentaires étaient prévus afin d'assurer la réussite du système scolaire.

Elle a également déclaré que deux évalua-

tions des modalités d'application du décret « inscriptions » auraient lieu, l'une qualitative, l'autre contradictoire, après une rencontre avec les acteurs de terrain en décembre 2007.

Trois propositions ont ensuite été défendues par leurs auteurs. Je vais en rappeler très brièvement le contenu.

La première a été déposée par le groupe Ecolo. Il s'agit d'une proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés, déposée par MM. Cheron, Reinkin et Galand (document 495 (2007-2008) n° 1).

Le groupe Ecolo a ainsi demandé au gouvernement de produire rapidement des données statistiques probantes, complètes et actualisées qui permettent d'appréhender correctement les mécanismes de ségrégation dans le système éducatif, de présenter sur la base du rapport introductif qui sera rédigé par le parlement un projet de décret renforçant le financement différencié pour augmenter les moyens financiers des écoles qui accueillent des publics défavorisés et, enfin, d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'un dispositif alternatif applicable aux établissements d'enseignement qui contreviennent manifestement à l'objectif de mixité sociale. Ces établissements scolaires seraient identifiés sur la base de critères clairs et seraient amenés à modifier leur pratique dans le sens d'une plus grande hétérogénéité de la population accueillie et d'une moindre mobilité des élèves à l'intérieur des cycles.

La deuxième proposition de résolution, déposée par Mme Bertieaux, MM. Borsus et Bracaval, Mmes Cassart et Defalque ainsi que MM. Fontaine et Neven est relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007.

Le groupe MR a demandé l'abrogation des deux décrets « inscriptions », une véritable concertation avec les directions d'écoles et avec les représentants des réseaux d'enseignement afin de remettre les directions d'écoles au centre du processus d'inscriptions, ainsi que l'application des mesures prévues notamment par le décret du 24 juillet 1997 réglementant les refus d'inscriptions. Il a par ailleurs demandé qu'aucune des quatre hypothèses évoquées dans le document d'évaluation du gouvernement – carte scolaire, gestion centralisée des inscriptions, tirage au sort,

inscription par internet – ne soit mise en œuvre et qu'aucune disposition nouvelle ne vienne mettre en péril l'existence de tout ou partie d'un réseau d'enseignement.

Le groupe MR a souhaité également que soient enfin prises des mesures positives prévues depuis longtemps pour l'enseignement et qui sont de nature à favoriser la mixité sociale, à savoir le retour de la sérénité dans toutes les écoles, la revalorisation de toutes les filières d'enseignement, la remise en état des infrastructures, la résorption structurelle de la pénurie d'enseignants et le renforcement de la différenciation du financement par élève.

Enfin, la troisième proposition, déposée par la majorité, est relative aux modalités de mise en œuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'écoles dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire. Elle est signée par M. Walry, Mmes Jamouille, Fassiaux-Looten et Corbisier-Hagon, M. Elsen et Mme De Grootte.

Mme Jamouille a déclaré que la proposition des groupes PS et cdH visait à sauvegarder les objectifs du décret « inscriptions ».

Cette proposition demande au gouvernement de développer une meilleure information et de sensibiliser les familles des élèves, d'apporter un soutien financier aux professionnels et aux associations spécialisées dans l'aide et le soutien des jeunes et de leur famille, de prendre en compte des critères psycho-médico-sociaux ou d'accessibilité pour les inscriptions prioritaires d'élèves présentant des besoins spécifiques, de prendre en considération les élèves auprès de certaines institutions pour des inscriptions prioritaires, d'augmenter l'offre d'enseignement dans les localités du Brabant wallon, de réduire le phénomène des doubles ou triples inscriptions par l'incitation au choix définitif, à la confirmation et, le cas échéant, au désistement pour les élèves inscrits simultanément dans plusieurs établissements scolaires, de mettre en œuvre un mécanisme d'encadrement différencié, prioritairement pour l'enseignement fondamental et le premier degré du secondaire, ainsi qu'un soutien renforcé aux établissements scolaires accueillant un public scolaire moins favorisé.

Afin d'assurer la continuité des apprentissages et la transition des élèves entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, la proposition demande de permettre que les établissements d'en-



seignement secondaire puissent, s'ils le souhaitent, conclure une convention avec un établissement d'enseignement primaire.

Cette convention permettrait d'accorder la priorité à l'inscription aux élèves provenant de cette école primaire. Si une seconde convention devait être conclue avec un établissement d'enseignement primaire, celui-ci devrait nécessairement accueillir en son sein une population scolaire significativement moins favorisée par rapport aux autres situées dans la même zone; s'agissant des files, la proposition recommande au gouvernement de remédier au phénomène en imposant aux écoles concernées la mise en œuvre de modalités d'inscription alternatives.

La discussion s'est poursuivie sur la base des textes déposés.

M. Cheron s'est interrogé sur les modalités décrétales à venir et a souhaité des précisions sur les intentions de la majorité. Il s'est ému de ce que le cabinet de Mme Arena ne se réfère qu'à sa propre évaluation. Il est d'avis que, si l'on veut éviter un débat vain sur l'objectivité des chiffres de la police, du gouvernement et des associations, il faut d'abord savoir s'il existe un consensus pour une évaluation objective de la mixité sociale. En outre, il s'est demandé dans quel délai la majorité déposera une proposition de décret et s'est interrogé sur son contenu.

Quant à la proposition de la majorité, il est frappé par le dernier paragraphe qui pose, selon lui, un sérieux problème d'équité et révèle également l'absence de solution à proposer et d'accord dans le groupe.

Mme Jamouille a affirmé que le système d'enseignement n'a jamais été autant évalué que sous cette législature. Cependant, elle a estimé qu'il n'était pas possible d'évaluer la mixité sociale dans sa globalité au seul moment de l'inscription.

Quant à l'évaluation des files, elle a reconnu des divergences de chiffres, mais elle est d'avis qu'il est plus important de se pencher sur les solutions à apporter au problème que de tergiverser sur l'objectivité ou non des chiffres avancés.

À propos de l'équité, elle a rappelé qu'avant le décret, chaque école avait son système d'inscription. L'équité n'était donc pas respectée. Elle a précisé que le décret a le mérite de rendre transparente la procédure d'inscription.

Mme Bertieaux a rappelé que le décret « missions » comportait des dispositions qu'il était loisible d'appliquer. La majorité aurait pu les aménager ou les moduler. Dès lors, elle a estimé qu'il

n'était peut-être pas nécessaire de créer des files devant les écoles. Elle a jugé que la majorité avait des outils à sa disposition et que leur performance pouvait être améliorée.

Par ailleurs, elle a déclaré que la déception du groupe MR était grande au vu des recommandations pelliculaires prévues dans la proposition de la majorité. À la lecture du texte, elle a retenu qu'il n'existait toujours pas de système alternatif. Fallait-il que la majorité rédige une proposition pour déclarer ensuite qu'elle cherchait encore des solutions ?

Mme Bertieaux a ensuite critiqué, point par point, les différentes recommandations figurant dans la proposition de la majorité. Elle en retiendra avant tout que le gouvernement cherche encore des modalités alternatives.

M. Walry a déclaré que tout le monde s'accorde à penser que garantir la mixité sociale n'est pas une opération simple. Il a affirmé que Mme la ministre-présidente Arena et la majorité étaient conscientes dès le départ de la difficulté de la tâche. Il a estimé que la majorité avait raison de se battre pour donner la même chance à tous les enfants. Si l'œuvre a bien commencé, il a reconnu néanmoins qu'elle n'était pas parfaite mais il a la conviction qu'elle doit être poursuivie.

Il a assuré qu'après les vacances de Pâques, des solutions faisant appel à des techniques plus fiables seront proposées. Celles-ci garantiront l'objectif du décret, à savoir que le premier inscrit doit être le premier dans l'ordre des inscriptions.

M. Walry a partagé l'avis de Mme Jamouille sur la question de l'évaluation du décret.

Mme Corbisier a estimé qu'il convient d'avancer avec convictions pour répondre au mieux aux défis. Elle a rappelé que la Fondation Roi Baudouin a réalisé une étude approfondie pour démontrer qu'il fallait trois ans pour évaluer l'impact réel des mesures. Par conséquent, elle a demandé à chacun de ne pas prendre de décision sur des impressions.

De plus, elle a affirmé que personne ne conteste la nécessité d'améliorations. Elle a estimé que la proposition contient des avancées importantes, telle la mesure consistant à travailler avec des associations de terrain et ce, afin de leur donner des éléments nécessaires pour qu'elles puissent apporter des réponses et des renseignements adéquats à quiconque en fait la demande. Elle a détaillé ensuite certains volets de la proposition déposée par la majorité, à savoir l'encadrement différencié, le phénomène des doubles inscriptions, les conventions entre écoles et la question des files.

M. Neven a souligné que le décret a posé des problèmes à de nombreuses écoles, alors qu'initialement seul un nombre très limité d'entre elles y était confronté. Par ailleurs, il est d'avis qu'il ne faut pas attendre trois années pour commencer l'évaluation et poser certains constats. En effet, il a déjà pu constater que la majorité des parents qui ont fait la file appartenaient à une élite socio-culturelle. Le système va donc à l'encontre de la recherche de la mixité sociale.

M. Neven est ensuite revenu sur certains éléments précédemment développés : augmentation de l'offre de l'enseignement en Brabant wallon, problème des inscriptions multiples, encadrement différencié. Il a terminé en indiquant que les conventions entre écoles obligent les écoles communales à se choisir un des deux autres réseaux. Il craint la fin de certaines petites écoles de village.

M. Cheron s'est interrogé sur la mesure du véritable calvaire vécu par la majorité. Il attend les nouvelles modifications décrétales et se demande sur quoi veut voter la majorité. À la lecture de la proposition, il a le sentiment que le groupe cdH a obtenu l'idée de créer des écoles en Brabant wallon en échange de son soutien. Pour cet intervenant, il ne ressort pas de la proposition que le gouvernement doit régler le problème initial des files de parents devant les écoles.

M. Cheron est encore revenu sur sa proposition d'un débat décomplexé sur la base d'éléments objectifs relatifs à la mixité sociale.

M. Elsen a estimé que l'on perd trop de temps à parler du phénomène et de son ampleur. Il préfère avancer dans la recherche de solutions. Selon lui, s'il était simple de trouver le remède aux problèmes de la mixité sociale, l'opposition n'aurait pas tardé à proposer une solution. C'est la démonstration qu'il n'y a pas de solution miracle. M. Elsen pense notamment qu'il n'est pas possible d'évaluer un phénomène aussi complexe et multifactoriel que la mixité sociale en une année. Le plus important aujourd'hui, à ses yeux, est de se saisir du défi. Il a affirmé que chacun a une responsabilité dans la création du présent contexte.

Il a également rappelé le consensus sur la nécessité de tenir un débat de fond sur l'encadrement différencié. Il a précisé que l'objectif est d'améliorer le système scolaire dont on s'accorde à dire qu'il n'est pas suffisamment performant et équitable. Ce système devra être accessible de la même façon tant aux plus faibles qu'aux plus doués.

Enfin, il a rappelé l'ensemble des dispositifs mis en place à travers le contrat pour l'école dont il faudra évaluer la pertinence au fil du temps.

M. Bracaval a souligné que la proposition du groupe MR relève d'une philosophie différente de celle de la majorité. Le groupe MR demande qu'une concertation soit menée par des acteurs de terrain avec les directions et les représentants des réseaux d'enseignement afin de remettre les directions d'école au centre du processus d'inscription. Il a ajouté qu'il n'aime pas le dirigisme et préfère faire confiance aux acteurs de terrain.

M. Walry lui a répondu que le présent phénomène et la lutte pour la justice sociale sont tellement importants qu'il y a une obligation d'imposer certaines mesures.

La séance de la commission s'est terminée par un vote sur les différentes propositions. La proposition de la majorité a été adoptée et celles de l'opposition ont été rejetées.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Ce débat est quelque peu surréaliste. Nous avons entendu le rapport d'une réunion de commission qui n'a donné lieu à aucune évaluation, alors que nous avons demandé une évaluation contradictoire du décret et de sa mise en œuvre.

Nous avons consacré une journée entière à débattre de tout, sauf d'évaluation.

En outre, Mme Arena a, depuis, été remplacée par M. Dupont. Ce débat manque donc d'intérêt. Après les déclarations de M. Dupont sur le retrait du décret et sur une réflexion plus approfondie, nous souhaiterions connaître ses propositions, plutôt que continuer à mener cette discussion qui ne participe pas d'une réelle évaluation contradictoire.

Le débat sur le financement différencié, tel qu'annoncé, me semble nécessaire. Selon moi, il peut également être mené séparément de celui sur le décret « inscriptions ».

Quant à la proposition que nous avons déposée, nous ne la modifierons pas d'un iota. Selon nous, en effet, elle reste d'actualité tant que ces deux décrets resteront en vigueur.

Avant que M. Dupont ne s'aventure dans ce dossier délicat qu'est celui des inscriptions, deux membres de notre groupe, MM. Neven et Borsus, interviendront dans la discussion.

**M. le président.** – La parole est à Mme Jamouille.

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Nous avons consacré de nombreuses heures à débattre de ce décret. Le groupe socialiste reste persuadé, quoi

qu'en dise M. Cheron, qu'il est nécessaire pour la mixité sociale même s'il ne constitue pas une panacée. Nous l'avons dit et redit : ce décret n'est qu'une des mesures du Contrat pour l'école visant à améliorer l'équité et la qualité de notre système d'enseignement.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je précise que je ne suis pas encore intervenu dans le débat d'aujourd'hui...

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Je me réfère à vos commentaires sur la déclaration gouvernementale.

Un autre objectif de ce décret était de garantir à tous les parents le choix de l'école et de l'inscription de leurs enfants. Dans la pratique, ce choix n'existait pas. Le problème se posait dans certaines régions plus que dans d'autres. Mme Bertieaux le sait, Bruxelles était plus particulièrement touchée par l'absence d'un choix réel pour de nombreux parents.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Nous savons l'importance que revêt l'absence de revalorisation ou de modernisation de certaines écoles...

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Dans certaines régions et dans une minorité d'écoles, les familles sont réellement confrontées à ce problème.

Les interviews réalisées dans les files ont montré aussi que certains parents redoutaient la mixité sociale. Ils ne souhaitaient pas que « leurs écoles laissent entrer n'importe quel enfant ».

Puisque nous reconnaissons tous la nécessité d'introduire davantage de mixité sociale dans les écoles, nous avons intérêt, en tant qu'hommes et femmes politiques, à faire un travail de pédagogie et à expliquer aux parents, aux voisins, aux citoyens que mixité sociale ne signifie pas nivellement par le bas. Les exemples étrangers sont là pour nous le prouver : une mixité sociale bien gérée améliore la qualité de l'enseignement. Un travail d'éducation permanente et de pédagogie nous incombe à tous.

Ce travail n'a sans doute pas été effectué suffisamment au moment de la mise en œuvre du décret « inscriptions », aussi, il faut le souligner, en raison d'une certaine désinformation voulue par d'aucuns.

Monsieur le ministre-président, vous avez pris la sage décision de procéder à une évaluation sérieuse de l'application du décret afin de voir comment l'améliorer. Sans remettre en cause le décret en tant que tel, nous sommes tous d'accord pour dire que faire des files de deux jours et de deux nuits n'est pas raisonnable et engendre d'autres

discriminations.

Certes, il faut attendre la fin des inscriptions définitives pour évaluer l'impact sur la mixité sociale. Mais il faut rappeler qu'au moment des inscriptions, plusieurs témoignages rapportaient des cas, en particulier à Bruxelles, où l'on disait à des enfants ou à leurs parents qu'il n'y avait pas de place dans l'école, parce qu'ils venaient de quartiers défavorisés ou portaient un nom à consonance peu appréciée ou n'avaient pas un bulletin suffisamment bon. Cela ne concerne pas nécessairement les écoles où il y a eu des files.

J'ai vécu ce genre de discriminations. Avant le décret « inscriptions », j'ai inscrit un de mes enfants dans une des écoles des quartiers, où nous habitons, puisque nous sommes voisines, Mme Bertieaux et...

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Nous habitons toutes deux Bruxelles, mais Bruxelles n'est pas un village...

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – ... Nous fréquentons pourtant les mêmes écoles. Mon fils a été accepté dans cette école, grâce à un superbe bulletin délivré par une école primaire bruxelloise de qualité. D'autres enfants, inscrits avant le mien, n'ont pas été acceptés car ils portaient des noms à consonance étrangère et avaient peut-être de moins bons résultats. Quand on sait de quoi dépende parfois un bulletin, comment les événements familiaux ou personnels peuvent peser sur les résultats, exclure un enfant sur la base d'un bulletin n'a pas beaucoup de sens.

Je vous assure que les parents qui faisaient la file cette nuit-là ont mieux compris les raisons de ce décret quand je leur ai expliqué la façon dont les choses s'étaient passées l'année précédente et qu'ils ont réalisé qu'ils n'auraient pas eu plus de certitude de pouvoir inscrire leur enfant dans cette école.

**M. Philippe Fontaine (MR).** – Vous allez être la dernière à défendre le décret.

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Le décret vise à ramener plus de transparence et de justice dans les inscriptions.

Je voudrais encore parler des personnes qui n'ont pu inscrire leurs enfants l'année précédente dans des écoles et ont eu cette possibilité cette année grâce au décret. Comme vient de le rappeler Mme Corbisier, trois ans sont nécessaires pour évaluer le système et son amélioration dépend également d'un changement des mentalités et d'une information appropriée, notamment dans les quartiers en difficulté.

Je pense, monsieur le ministre, qu'en choisissant, avec le gouvernement, de réfléchir et de rechercher les meilleures modalités pour éviter les files et garantir à tous les parents et à tous les enfants la transparence dans le choix de l'école, vous avez pris une bonne décision.

Comme je l'ai déjà dit en commission, la première évaluation a été réalisée essentiellement avec les acteurs de l'enseignement secondaire. Toutefois, certaines mesures proposées lors de l'évaluation du décret peuvent avoir un impact important sur les écoles fondamentales. C'est le cas de la pérennisation de la possibilité d'établir des conventions entre écoles fondamentales et secondaires. Il me semble donc indispensable de se concerter également avec les acteurs de l'enseignement fondamental avant toute décision.

Pour reprendre la symbolique olympique utilisée par le ministre-président ce matin : Mme Arena avait allumé une belle et grande flamme avec le Contrat pour l'école. Je suis sûre, monsieur le ministre, qu'en reprenant le flambeau de Mme Arena, vous partagerez la préoccupation, qui nous anime tous, d'assurer davantage de qualité, d'équité et d'efficacité dans notre enseignement. Nous vous soutiendrons en tout cas dans cette tâche.

**M. le président.** – La parole est à M. Cheron.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – Je remercie Mmes Corbisier et Defalque pour leur rapport, je m'y suis totalement retrouvé !

Monsieur Dupont, si vous avez hérité d'un des ministères les plus passionnants, je n'ai jamais connu de dossier empoisonné à ce point. Si ce débat n'était pas aussi important, j'aurais presque un plaisir intellectuel à voir comment vous allez-vous en sortir. Je cite le ministre président : « Dans les écoles où le nombre de candidats à l'inscription excède – *le verbe est au présent* – le nombre de places disponibles, le gouvernement, comme la commission l'a recommandé, arrêtera – *le verbe est au futur* – très prochainement un dispositif alternatif permettant d'éviter les files. » En février 2007, l'objectif politique était la mixité sociale, ce qui, sur le plan idéologique, pouvait être contesté par certains partis politiques. Ce n'est pas le cas de mon parti. Le problème qui se pose depuis des mois est de savoir comment arriver à cette mixité. Vous avez proposé un premier projet, puis des amendements et, après l'épisode des files, vous êtes revenu avec d'autres amendements.

À l'occasion de notre débat en commission avant Pâques, nous avons constaté un détricotage des textes. Quelque chose m'inquiète dans les me-

sures qui modifient la norme : le discours a changé. L'objectif n'est plus de promouvoir la mixité sociale mais d'éviter les files devant les écoles. Le texte a trait aux écoles où le nombre de candidats à l'inscription excède le nombre de places. Je me demande comment vous allez résoudre le problème. Comment rédiger un texte à portée normative visant des écoles avec files et des écoles sans files ?

Quels seront les critères ? Et je ne parle même pas de l'avis éventuel du Conseil d'État !

Je me rappelle nos débats sur les moyens d'atteindre la mixité sociale. La transparence dans les inscriptions, la prise en compte dans un registre existaient déjà, on les retrouve aujourd'hui dans un décret, tant mieux !

Mais pourquoi avoir légiféré de la même manière pour toutes les écoles, de la plus proche à la plus éloignée de Wallonie et de Bruxelles ? Une attitude particulière envers les contrevenants à ces règles aurait peut-être été plus utile. Et je ne parle même pas de l'encadrement différencié qui est pour moi au cœur de la politique. On aurait dû l'envisager beaucoup plus tôt, en amont du processus, comme une mesure beaucoup plus forte que celle, de type josphiste, qui a entraîné les difficultés que nous savons.

Nous nous trouvons tous dans une situation particulière, puisque nous parlons du passé et de l'action d'une ministre de l'Éducation qui n'est plus là. Je suis vraiment curieux de découvrir le dispositif qui sera proposé par le gouvernement. Si l'objectif est la mixité sociale, avec un dispositif opérationnel faisant correspondre la fin et les moyens, nous serons preneurs du débat, mais aussi de l'idée. Nous attendons un texte précis.

**M. le président.** – La parole est à Mme Corbisier.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – Contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, le décret dont nous avons fait l'évaluation n'est pas le moyen essentiel mais l'un des éléments de lutte contre la dualisation des écoles et de promotion d'une plus grande mixité sociale. Les deux objectifs sont liés.

Nous ne sommes pas dans un débat surréaliste. Nous devons essayer de résoudre le problème de l'hétérogénéité, de l'image des écoles, de la ségrégation trop fréquente entre les filières. La question reste d'actualité quel que soit le ministre en fonction.

Quand nous nous attaquons à des problématiques ardues, nous ne devons pas omettre de com-

muniquer, d'informer et d'écouter. Il n'en demeure pas moins que nous sommes dans l'obligation de remédier aux problèmes qui sont apparus sans dénaturer le projet initial, à savoir améliorer l'hétérogénéité pour permettre aux enfants d'aller au bout de leurs capacités. À cet égard, nous avons avancé une série de propositions qui ont le mérite de nourrir la réflexion du ministre.

En outre, l'encadrement différencié est un élément essentiel. Le fait qu'il y ait quarante millions budgétisés pour ce poste est donc une très bonne nouvelle.

Nous sommes au cœur du débat sur l'enseignement. À nous de nous retrousser les manches et de partager nos expériences au lieu de rester au balcon en nous contentant de critiquer.

**M. le président.** – La parole est à M. Neven.

**M. Marcel Neven (MR).** – Monsieur le ministre, vous accédez à une fonction passionnante mais qui n'est pas sans embûches. Je vous en félicite.

Dans cette discussion portant sur les différentes propositions de résolution relatives au décret « inscriptions », je me bornerai à évoquer un sujet capital s'il en est, à savoir l'adossement d'une école primaire à un établissement secondaire.

Une tornade de critiques s'est abattue sur le décret. Les remèdes avancés par la ministre, par les pouvoirs organisateurs, par les directeurs et par les enseignants furent nombreux et, parfois, fantaisistes. Ainsi, Mme Arena n'a pas hésité à suggérer le recours à internet alors que le décret a pour but d'augmenter la mixité sociale, sans parler de l'idée saugrenue de procéder à des tirages au sort !

La majorité a tenté de s'accrocher à ce qui était susceptible de sauver la face, c'est-à-dire pas grand-chose, hormis l'adossement à une école secondaire.

On a aussi parlé de conventions entre écoles et d'écoles adossées. Quoi qu'il en soit, dans le décret initial, l'adossement était prévu pour un an. Cet élément n'était pas important, et on n'en a pas beaucoup discuté. Mais il est question de pérenniser la mesure. C'est probablement la pire des solutions.

Qu'une école primaire soit adossée à une école secondaire ou que deux écoles soient adossées dont l'une est fréquentée par une population socioculturelle défavorisée, l'adossement est à l'origine de deux types d'école : celles qui le sont et celles qui ne le sont pas.

Je vous donne tout d'abord le point de vue de l'enseignement communal fréquenté par 51 % des

élèves de l'enseignement fondamental. Il y a une multitude d'écoles, et l'adossement n'est pas possible pour chacune d'entre elles. Quarante pour cent des élèves de l'enseignement fondamental se dirigent vers l'enseignement secondaire libre et 60 % vers l'officiel. À une école de quel réseau adosser son école ? Le choix est impossible si l'on veut éviter de mécontenter les parents.

Les risques sont donc importants, celui de la perte d'élèves dans les écoles non adossées alors qu'il s'agit par excellence d'un enseignement de proximité, celui qui a la préférence des parents ; celui de la perte d'effectifs importants alors que les communes y consacrent beaucoup d'argent et d'énergie ; celui de faire disparaître les écoles de village, essentielles à la vie sociale et culturelle.

L'enseignement libre subventionné, confessionnel ou non, est également très opposé à l'adossement tel que prévu. Toutes leurs écoles ne pourraient pas être adossées. Une étude chiffrée réalisée par le Segec sur les réactions des écoles et des pouvoirs organisateurs confirme cette opposition. C'est un peu le point de vue de la base.

Ce décret a indiscutablement joué un rôle très important dans l'éviction d'une ministre qui avait des objectifs en partie louables, comme la mixité sociale, mais malheureusement souvent irréalistes et parfois regrettables. Je pense notamment à la suppression du latin.

Mais mon objectif n'est pas d'ordre politique. Je ne souhaite pas faire perdre à la majorité une partie du crédit qu'il lui reste. Je veux défendre l'enseignement subventionné, officiel ou libre, le pilier le plus important du fondamental. L'enseignement libre est un autre pilier important. Il faut les renforcer et non les mettre en difficulté en réglant mal un autre problème, même important.

**M. le président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Willy Borsus (MR).** – Vous conviendrez, monsieur le ministre, qu'il s'agit probablement du cheminement le plus erratique d'un texte qu'il nous ait été donné de connaître, en tout cas parmi ceux adoptés par ce parlement.

Ce texte, à peine vieux de quelques mois, a été amendé et a fait l'objet d'une proposition de décret de correction. L'une des grandes erreurs commises dans ce dossier, c'est qu'on a refusé d'écouter les acteurs de terrain. Dans sa grande majorité, la communauté éducative a, dès le début, tiré la sonnette d'alarme en disant que ce texte ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de mixité sociale qui lui était fixé mais qu'au contraire, il allait engendrer un grand nombre de difficultés.

C'est probablement ce qui explique en partie la situation actuelle. Les acteurs de terrain trouvaient le texte compliqué, malaisé à mettre en œuvre, difficilement compréhensible par la population et le public précarisé qu'il vise.

Nous avons aujourd'hui un texte modifié, retravaillé, qui fait l'objet de recommandations, de résolutions et d'une évaluation alors que c'est seulement lors de la prochaine rentrée scolaire que nous pourrions pleinement en mesurer les effets potentiels, même si ceux-ci sont d'ores et déjà perceptibles et qu'ils s'annoncent comme négatifs.

Dans ce dossier, le gouvernement n'a pas droit à une troisième erreur. Le texte doit être solide, atteindre l'objectif qu'il s'est fixé ou en tout cas y contribuer et répondre à quelques préoccupations que je voudrais rappeler.

Premier élément, comme l'avait d'ailleurs déjà souligné le Conseil d'État, on touche de très près au libre choix, à la liberté, à l'égalité entre tous les réseaux et toutes les écoles, tous ces principes fondamentaux qui guident l'exercice de la puissance publique. Les adaptations, quelles qu'elles soient, devraient prendre en compte cette dimension.

Deuxième élément, essentiel à nos yeux, il faut que ce texte soit bétonné juridiquement. Je rappelle que plusieurs recours sont pendants aujourd'hui et je ne voudrais pas que l'épure qui nous sera livrée puisse encore à l'avenir faire l'objet de modifications à la suite des enseignements juridiques que nous livreraient ces recours.

Troisième élément, il faut tabler sur la relation d'écoute, de confiance et de partenariat avec les interlocuteurs de première ligne que sont les écoles, les pouvoirs organisateurs et les directions. Ce sont eux qui ont transmis un certain nombre d'idées depuis le début de cette réflexion.

Monsieur le ministre, vous connaissez cette matière et ce dossier brûlant qui a emporté votre prédécesseur. Nous devons vous donner l'occasion de répondre déjà à certaines de nos questions dans le sens d'un dialogue positif entre le parlement et le gouvernement. Je pense notamment aux inscriptions par internet qui nous font bondir. En effet, nous lisons dans le même temps un rapport au parlement wallon sur la fracture numérique et la difficulté d'accès aux modes modernes de communication de certaines populations fragilisées. Ces inscriptions par internet vous semblent-elles un projet sérieux et crédible ?

On a aussi évoqué un tirage au sort. Cela vous paraît-il envisageable ? Partagez-vous l'analyse du plus grand nombre qui affirme que le gouvernement ne s'attaque qu'aux symptômes et non aux

problèmes ? La file est le symptôme le plus médiatisé or la mission du gouvernement est d'arriver à un système plus juste et équitable en combattant des refus d'inscriptions motivés par des considérations inacceptables. Nous avons déjà affirmé à plusieurs reprises qu'il y a dans notre arsenal juridique des instruments pour combattre ce type de décisions discriminatoires. En tant que ministre, vous avez aussi la possibilité d'agir de manière proactive en faisant intervenir l'administration auprès de certaines écoles incorrectes. Il faut explorer les pistes de contact et de dialogue. Allez-vous, au risque d'affronter de nouvelles difficultés, vous obstiner dans la voie décrétable ? Nous ne partageons pas cette analyse. C'est le sens du document que nous avons déposé afin que soit retiré le texte et explorées d'autres pistes. Il s'agit d'une volonté de prendre à bras-le-corps cette problématique de façon efficace et en évitant le psychodrame qui entoure ce dossier depuis plusieurs mois.

Je vous engage, sans être polémique, à relire les plaidoiries vibrantes à cette tribune concernant ce texte, il y a quelques mois. On parlait de changement fondamental, aujourd'hui, quelques lambeaux d'arguments plaident pour remédier quelque peu au problème.

Relisez ce qui a été dit à propos de ce texte voici quelques mois à peine. Ce qui en a été décrit aujourd'hui constitue un message d'une grande humilité, non pas en ce qui concerne l'objectif à atteindre, mais dans l'évaluation des moyens qui ont été mis en œuvre.

Nous sommes à votre disposition pour continuer à contribuer à la réflexion, de manière ouverte, en phase et en dialogue avec le terrain.

**M. le président.** – La parole est à M. Dupont, ministre.

**M. Christian Dupont**, ministre de l'enseignement obligatoire. – Nous nous trouvons dans une situation paradoxale. Deux problèmes se posent, celui de la liberté d'inscription et celui de l'hétérogénéité dans les écoles. Ce dernier est un vieux problème. Nombreux sont ceux qui pensent qu'une école fonctionne mieux quand elle est hétérogène. Il n'y a pas, dans cet hémicycle, d'opposition importante à ce sujet. Force est pourtant de constater que cette question a fait l'objet d'une polémique telle que je n'en n'ai plus connue ici depuis les années 1985-1987.

C'est donc pour moi un grand bonheur intellectuel de tenter de résoudre ce problème passionnant par le nombre de contradictions qu'il contient. J'ai demandé au gouvernement un temps de réflexion. Durant les quinze derniers jours, j'ai

entendu beaucoup de gens de tous les milieux. Je continuerai à écouter et à consulter durant une semaine encore, et non pas jusqu'à la fin des temps ! La solution qui sera présentée sera une solution de consensus et de sérénité.

Je commence par la sérénité. Montesquieu disait qu'une démocratie mourait lorsqu'on n'y entendait plus le bruit d'aucun conflit. La démocratie a donc bien vécu ici ces derniers temps, je m'en réjouis. Il est néanmoins temps de prendre une décision qui soit portée par l'ensemble des acteurs. Dans le cas contraire, elle n'atteindra aucun de ses buts. On se limitera à contourner la difficulté et l'hétérogénéité recherchée ne sera pas atteinte.

La tâche est difficile, mais le consensus n'est pas impossible. Je tiens à tester auprès d'un maximum de partenaires les solutions auxquelles je pense. Nous pouvons réaliser beaucoup de choses intéressantes en quatorze mois, mais nous ne pourrions agir que si ce problème est derrière nous. J'espère que nous mettrons tous un peu du nôtre pour le régler. Cela nous permettra ensuite de nous concentrer sur les autres dossiers importants et urgents sur lesquels nous devons travailler : l'encadrement différencié, les apprentissages de base. Je ne voudrais pas que nous passions à côté de ce travail de fond en raison de polémiques un peu stériles. La sérénité à laquelle j'en appelle ne signifie pas pour moi une absence de volontarisme et de dynamisme.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – J'avais salué le retour de M. Dupont comme le retour du bon sens. Ce que j'ignorais, c'est que cela signifiait aussi l'arrivée de l'humour, et cela fait du bien. L'approche de M. Dupont est une approche d'apaisement et pleine de signes d'espoir. Cela ne signifie pas, monsieur le ministre, que nous fassions a priori confiance aux solutions que vous nous proposerez. Vous comprendrez que les quatre dernières années ont quelque peu échauffé les esprits et érodé la confiance. En l'état, mon groupe ne peut qu'attendre dans un esprit positif les solutions que vous avancerez.

**Mme Véronique Jamouille (PS).** – Je retiens un mot : sérénité. C'est ce dont a besoin ce dossier. Nous pouvons faire confiance au ministre pour apporter des solutions en ce sens, en respectant l'esprit et les objectifs du décret.

**M. Marcel Cheron (ECOLO).** – J'ai pris acte avec beaucoup d'intérêt de la déclaration de M. Dupont, qui n'est pas seulement prudente. J'attends la suite avec le même intérêt.

**Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon (cdH).** – J'ai entendu, monsieur le président.

**M. Marcel Neven (MR).** – Non à la pérennisation de l'adossement !

**M. Willy Borsus (MR).** – J'ai entendu et j'ai écouté.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion conjointe.

Le vote sur les résolutions aura lieu ultérieurement.

## 9 Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse

## 10 Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile

### 10.1 Discussion conjointe

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion conjointe des propositions de résolution. La discussion conjointe est ouverte.

La parole est à M. Elsen et Mme Bidoul, rapporteurs.

**M. Marc Elsen, rapporteur.** – La proposition de résolution appelant à la création d'une conférence nationale permanente des politiques de jeunesse a été déposée le 8 mai 2007 par le groupe Ecolo, à la suite des auditions qui ont eu lieu de novembre 2006 à mars 2007 sur les IPPJ et la prise en charge de la délinquance juvénile. Elle a été examinée en commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse les 5 juin 2007 et 13 mars 2008.

Lors de ces commissions, M. Galand, cosignataire de la proposition, a exposé les objectifs du texte. Il a insisté sur le fait que le secteur de l'Aide à la jeunesse effectue un travail difficile et essentiel pour l'accompagnement des mineurs en danger. Il a cependant souligné qu'une meilleure cohérence et une meilleure coordination des politiques concernant la jeunesse sont nécessaires pour améliorer les prises en charge des jeunes en difficulté et leurs familles ainsi que pour renforcer la prévention générale.

Les parlementaires du groupe cdH ont souligné que des lieux de concertation des politiques touchant la jeunesse sont indispensables. Il ne faut cependant pas perdre de vue que de tels lieux existent déjà et qu'en créer de nouveaux pourrait

en diluer l'efficacité. Ils ont également rappelé que la déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit la mise en place d'un comité interministériel de la jeunesse.

Les parlementaires du groupe MR ont partagé les objectifs louables du texte. Ils ont néanmoins indiqué que des structures de concertation étaient déjà en place et qu'il ne fallait pas complexifier le paysage politique en en créant de nouvelles.

Les parlementaires du groupe PS ont marqué leur accord sur les objectifs exposés par M. Galand. Ils ont cependant attiré l'attention sur le fait que la mise en œuvre de la conférence nationale posera des difficultés de fonctionnement et que la conception de l'aide à la jeunesse n'est pas la même dans le nord et dans le sud du pays. Ils ont également souligné que des lieux de concertation existent déjà et que le ministre Tarabella s'est engagé à mettre sur pied le comité interministériel prévu dans la DPC.

Après un débat intéressant, le texte a été rejeté par dix voix contre, une voix pour et deux abstentions.

**Mme Véronique Bidoul**, rapporteuse. – Je me réfère au rapport écrit, monsieur le président.

**M. le président.** – La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand (ECOLO).** – Les différentes résolutions n'avaient pas pour but de clore les débats, mais l'actualité exigeait que l'on reprenne ce dossier en main. Notre résolution n'était certainement pas la seule proposition possible. Cependant, les auditions réalisées en commission soulignaient la nécessité de renforcer la coordination des politiques d'aide à la jeunesse.

Notre texte allait dans ce sens, mais la majorité ne l'a pas soutenu. Or, le ministre-président a parlé ce matin de « la construction d'une véritable politique de concertation de l'ensemble des acteurs s'occupant des jeunes aux niveaux territorial et supra-territorial ». Cela rejoint l'objectif de notre proposition qui émettait la recommandation suivante : « la création d'une Conférence nationale permanente pour les politiques de jeunesse à laquelle seront conviées toutes les entités politiques du pays – État fédéral, Communautés et régions, communes, provinces, CPAS – et les acteurs de terrain ». Notre texte recommande également au gouvernement de « porter cette proposition auprès du gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées ».

M. Demotte s'inscrit donc dans une perspective plus limitée, mais qui va néanmoins dans le sens d'une plus grande coordination.

Nous avons fait un bon travail d'opposition puisque la majorité reprend en partie la proposition de création d'un lieu de définition des politiques de jeunesse.

Nous ne tarderons pas à interroger le ministre-président à propos de l'annonce qu'il a faite ce matin.

**M. le président.** – La parole est à M. Borsus.

**M. Willy Borsus (MR).** – La proposition de résolution déposée par le groupe MR, à l'initiative de Mme Bertieaux, concernait plus particulièrement la délinquance juvénile. À la faveur de celle-ci et constatant la multiplication d'un certain nombre d'événements et de faits, nous souhaitons que soit menée une réflexion approfondie sur l'accroissement des moyens d'une politique de prévention dédiée au fonctionnement des services.

Nous attirions également l'attention sur la place à donner à chacun des acteurs du secteur de la prévention et sur leurs missions.

Nous attirions également l'attention sur une réflexion portant sur la redéfinition de la place de chacun des acteurs du secteur de la prévention et des missions qu'ils doivent assumer. Nous ajoutons qu'il ne fallait pas, par ailleurs, négliger le dialogue avec le monde judiciaire, les CPMS, les structures représentant les familles ou les autorités de police.

De plus, nous souhaitons que la nouvelle cellule d'information, d'orientation et de coordination soit mise en œuvre le plus rapidement possible et que les outils statistiques puissent être à disposition car ils constituent des observatoires du phénomène et des difficultés rencontrées dans le secteur.

Nous abordions également la problématique des places d'urgence supplémentaires qui s'avèrent nécessaires afin de répondre à des situations particulières.

Nous voulions enfin vous proposer de nourrir notre réflexion sur le lien avec le décrochage scolaire et les moyens d'y remédier.

Lors de l'échange de vues en commission, il nous a semblé que la majorité rejoignait la plupart de ces préoccupations. Mais le jeu classique majorité/opposition, que je déplore, a fait que la majorité a rejeté cette proposition de résolution. Je ne puis que le regretter, d'autant qu'un débat mené par notre chef de groupe le 11 mars dernier en commission a finalement permis de confirmer le constat et de montrer combien nous étions très proches de l'analyse du secteur dans de nombreux dossiers.



Je terminerai par quelques mots sur la proposition déposée par nos amis d'Ecolo. Nous soutenons leur préoccupation de trouver des lieux de dialogue pour discuter avec tous les interlocuteurs concernés, à quelque niveau que ce soit, des politiques en faveur de la jeunesse. Nous nous interrogeons cependant sur la nécessité de formaliser ces discussions. En effet, dans notre pays, il y a déjà pléthore de lieux, d'organes et de structures de toutes sortes.

C'est pour ces raisons que, tout en soutenant l'objectif, nous nous abstenons au moment du vote.

**M. le président.** – La parole est à Mme Fonck, ministre.

**Mme Catherine Fonck**, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. – Je souhaiterais rappeler qu'un débat a eu lieu récemment en commission sur la première des propositions. Par ailleurs, j'ai à plusieurs reprises, tant en séance plénière qu'en commission, et encore voici peu, récapitulé l'ensemble des mesures prises et leur état d'avancement. J'ajoute que, lors d'une récente réunion de la commission, une autre proposition de Mme Bertieaux avait été retirée. Je ne souhaite dès lors pas réexpliquer ici ce que j'ai déjà largement exposé.

**M. Willy Borsus (MR).** – Pour que les choses soient claires, je répète que le texte retiré n'est pas un de ceux qui seront soumis au vote aujourd'hui mais bien un texte déposé précédemment. Il aurait été paradoxal d'examiner en commission un texte dont une version postérieure avait été rejetée par la majorité.

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion conjointe close.

Nous voterons ultérieurement sur ces propositions de résolution.

## **11 Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés**

### **11.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution. (*Le texte de la résolution figure en annexe au compte rendu de la présente séance*)

– *Il est procédé au vote nominatif.*

74 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu non.

5 membres ont répondu oui.

19 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Bodson Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Calet Pol, Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Grootte Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Gennen Jacques, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlet Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Wacquier Pierre, Walry Léon, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Ont répondu oui :

MM. Cheron Marcel, Dubié Josy, Galand Paul, Reinkin Yves, Wesphael Bernard.

Se sont abstenus :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borbouse Jean-Pierre, Borsus Willy, Bracaval Philippe, Mmes Cornet Véronique, Defalque Brigitte, MM. Fontaine Philippe, Huygens Daniel, Jamar Hervé, Meurens Jean-Claude, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Petitjean Charles, Wahl Jean-Paul.

Vote n° 1.

**12 Proposition de résolution relative aux modalités de mise en oeuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d'inscription des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire**

**12.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution. (*Le texte de la résolution figure en annexe au compte rendu de la présente séance*)

– *Il est procédé au vote nominatif.*

77 membres ont pris part au vote.

22 membres ont répondu non.

52 membres ont répondu oui.

3 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Bodson Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Calet Pol, Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Gennen Jacques, Istasse Jean-François, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamp Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Wacquier Pierre, Walry Léon, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Ont répondu non :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Bracaval Philippe, Mme Cassart-Mailleux Caroline, M. Cheron Marcel, Mmes Cornet Véronique, Defalque Brigitte, MM. Dubié Josy, Fontaine Philippe, Galand Paul, Jamar Hervé, Meurens Jean-Claude, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Reinkin Yves, Wahl Jean-Paul, Wesphael Bernard.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Huygens Daniel, Petitjean Charles.

Vote n° 2.

**13 Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité**

**13.1 Vote nominatif sur l'ensemble**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution. (*Le texte de la résolution figure en annexe au compte rendu de la présente séance*)

– *Il est procédé au vote nominatif.*

76 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu non.

17 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Bodson Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Calet Pol, Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise,

M. Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Gennen Jacques, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Wacquier Pierre, Walry Léon, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Bracaval Philippe, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Cornet Véronique, Defalque Brigitte, MM. Fontaine Philippe, Jamar Hervé, Meurens Jean-Claude, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, M. Wahl Jean-Paul.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Cheron Marcel, Dubié Josy, Galand Paul, Huygens Daniel, Petitjean Charles, Reinkin Yves, Wesphael Bernard.

Vote n° 3.

## 14 Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse

### 14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution. (*Le texte de la résolution figure en annexe au compte rendu de la présente séance*)

– *Il est procédé au vote nominatif.*

76 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu non.

5 membres ont répondu oui.

20 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Bodson Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Callet Pol, Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf

Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Mme Emmery Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Gennen Jacques, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Wacquier Pierre, Walry Léon, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Ont répondu oui :

MM. Cheron Marcel, Dubié Josy, Galand Paul, Reinkin Yves, Wesphael Bernard.

Se sont abstenus :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borbouse Jean-Pierre, Borsus Willy, Bracaval Philippe, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Cornet Véronique, Defalque Brigitte, MM. Fontaine Philippe, Huygens Daniel, Jamar Hervé, Meurens Jean-Claude, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Petitjean Charles, Wahl Jean-Paul.

Vote n° 4.

## 15 Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile

### 15.1 Vote nominatif sur l'ensemble

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution. (*Le texte de la résolution figure en annexe au compte rendu de la présente séance*)

– *Il est procédé au vote nominatif.*

76 membres ont pris part au vote.

51 membres ont répondu non.

17 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu non :

MM. Avril Patrick, Barvais Marc, Bayenet Maurice, Bodson Maurice, Mmes Bonni Véronique, Bouarfa Sfia, MM. Bouchat André, Calet Pol, Collignon Christophe, Mme Corbisier-Hagon Anne-Marie, MM. Daerden Frédéric, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Deghilage Freddy, Dehu Maurice, Delannois Paul-Olivier, Devin Laurent, Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Mme Docq Nicole, MM. du Bus de Warnaffe André, Elsen Marc, Mme Emmerly Isabelle, M. Etienne Jacques, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Fourny Dimitri, Mme Fremault Céline, MM. Furlan Paul, Gennen Jacques, Mme Jamouille Véronique, M. Janssens Charles, Mme Kapompolé Joëlle, MM. Langendries Benoît, Lebrun Michel, Luperto Jean-Charles, Meureau Robert, Milcamps Guy, Onkelinx Alain, Pirlot Sébastien, Procureur Jean-Paul, Senesael Daniel, Mme Simonis Isabelle, MM. Smal Louis, Thissen René, Mme Tillieux Eliane, MM. Wacquier Pierre, Walry Léon, Mme Willocq Monique, M. Yzerbyt Damien.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, Bidoul Véronique, MM. Borsus Willy, Bracaval Philippe, Mmes Cassart-Mailleux Caroline, Cornet Véronique, Defalque Brigitte, MM. Fontaine Philippe, Jamar Hervé, Meurens Jean-Claude, Miller Richard, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, M. Wahl Jean-Paul.

Se sont abstenus :

MM. Borbouse Jean-Pierre, Cheron Marcel, Dubié Josy, Galand Paul, Huygens Daniel, Petitjean Charles, Reinkin Yves, Wesphael Bernard.

Vote n° 5.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 17 h 10 .*

– *Prochaine réunion sur convocation ultérieure.*

## ANNEXES

---

### 1 Annexe I : Questions écrites (Article 63 du règlement)

M. le président – Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

à Mme la ministre Simonet, par MM. de Lamotte, Delannois, Petitjean, et Mme Bidoul ;

à M. le ministre Daerden, par MM. Reinkin et Jamar, Mmes Bertieaux et Bertouille ;

à M. le ministre Dupont, par MM. Huygens, Destexhe, Wacquier, Cheron, Walry, de Lamotte Petitjean, Mme Bonni, Cornet, Corbisier-Hagon, Pary-Mille, Bertouille, Defraigne et Derbaki Sbaï ;

à Mme la ministre Laanan, par MM. Reinkin, Procureur, Destexhe et Petitjean, Mme Persoons, Derbaki Sbaï ;

à Mme la ministre Fonck, par MM. Petitjean, Elsen et Delannois, par Mmes Cornet, Kapom-pole, Tillieux, Bertouille, Persoons ;

à M. le ministre Tarabella, par M. Reinkin.

### 2 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au parlement :

l'arrêt du 12 mars 2008 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 4, 6°, 33, §1er, alinéa 1er, 34 et 78 de la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales de l'année 2008 ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour annule dans la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, certains mots des articles 51, §2, 52, 52 quater, 57bis, §1er ainsi que les articles 103 et 105 de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour annule les articles 68 à 71 de la loi du 27 décembre 2006 portant des dispositions diverses ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 37 et 39, §1er de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et l'article 101 de la loi de redressement du 22 janvier 1985 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour annule les articles 37bis, §1er, 1° et 2° et l'article 45 quater, §1er, alinéa 2, 1° et 2° de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour constate que le recours en annulation de l'article 15 de la loi du 11 avril 2003 prévoyant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre est sans objet ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 28 mars 2007 modifiant la loi ordinaire du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'Etat ;

l'arrêt du 13 mars 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 44 de la loi du 29 juin 1976 modifiant certaines dispositions de la loi communale ainsi que l'article 15 de l'arrêté royal du 3 octobre 1975 réglant certaines modalités et conséquences des fusions de communes ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 mars 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 806 du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 mars 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 49 du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant organisation de l'aménagement du territoire ne viole ni les articles 10 et 11 de la Constitution ni les règles répartitrices de compétences ;

l'arrêt du 19 mars 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 352 de la loi-programme du 27 décembre 2006 ;

l'arrêt du 19 mars 2008 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 47, §1er de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

l'arrêt du 19 mars 2008 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 1er du décret de la Communauté française du 20 juillet 2006 relatif aux droits et frais perçus dans l'enseignement supérieur non universitaire ;

le recours en annulation des articles 27 et 33 de la loi du 15 mai 2007 modifiant le Code judiciaire introduit notamment par M. T. Mansvelt, moyen pris de la violation des articles 10 et 11 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par la Cour du travail de Gand (en cause de M. W. Stöcker contre

la sa Dicalite Europe) sur le point de savoir si l'article 82, §5 de la loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

les questions préjudicielles posées par la Cour de cassation (en cause de M. V. Ivonaitis) sur le point de savoir si les articles 47, sexies, §3, 47, septies, §2, 235, ter et 416, alinéa 2 du Code d'instruction criminelle violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

les questions préjudicielles posées par le Conseil d'Etat (en cause de M. G. Soetemans contre l'État belge) sur le point de savoir si les articles 608 et 610, alinéa 1er du Code judiciaire et l'article 14, §1er des lois coordonnées sur le Conseil d'État violent les articles 10 et 11 de la Constitution ;

les questions préjudicielles posées par la Cour d'appel de Gand et la Cour d'appel d'Anvers (en cause de ea la sa Inver contre ea l'intercommunale de développement pour la Campine) sur le point de savoir si l'article 32, §1er de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par le Tribunal de 1ère instance de Bruxelles (en cause de la sa Rent Me contre l'État belge) sur le point de savoir si l'article 99 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus viole les articles 10, 11 et 172 de la Constitution ;

les questions préjudicielles posées par le Tribunal de commerce de Turnhout (en cause de M. E. Vissers contre la sa Entreprise De Clercq) sur le point de savoir si l'article 1022 du Code judiciaire viole les articles 10, 11 et 16 de la Constitution ;

la question préjudicielle posée par la Cour du travail de Bruxelles (en cause du Service fédéral des pensions contre Mme A. Francis) sur le point de savoir si l'article 25 de l'arrêté royal n°50 du 24 octobre 1967 relative à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

les questions préjudicielles posées par le Tribunal de police de Bruges (en cause de ea Mme D. Vanhoecke contre ea M. E. Deschuytter) sur le point de savoir si l'article 162bis du Code d'instruction criminelle viole les articles 10 et 11 de la Constitution.

### **3 Annexe III : Proposition de résolution visant à évaluer de manière urgente le décret « inscriptions » du 8 mars 2007 et à assurer la mixité sociale de notre système éducatif par un renforcement du financement des écoles qui accueillent des publics défavorisés**

Vu la Constitution belge, et en particulier l'article 24, §1er qui garantit la liberté d'enseignement et le libre choix des parents ;

Vu le décret du 28 avril 2004 relatif à la différenciation du financement des établissements d'enseignement fondamental et secondaire qui instaure une différenciation au cœur même du mécanisme de financement, selon le profil socio-économique du public scolaire accueilli par l'école, et qui contribue ainsi à répondre structurellement aux inégalités sociales et économiques et encourage ainsi l'hétérogénéité des publics scolaires ;

Vu le décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, modifié par le décret du 10 octobre 2007 ;

Vu l'article 35bis du Règlement d'ordre intérieur du Parlement de la Communauté française ;

Considérant que notre enseignement continue à reproduire des ségrégations totalement injustifiées entre écoles et entre élèves ;

Réaffirmant la nécessité de lutter contre ces ségrégations par des mesures efficaces, concertées avec les acteurs, et qui prennent en compte les risques de contournement des mesures ;

Ayant pris connaissance des premiers effets du décret « Inscriptions » sur le terrain ;

Constatant que le décret ne permettra pas une amélioration de la mixité sociale au sein des classes et qu'au contraire, il induit des effets pervers susceptibles de renforcer la réalité des écoles-ghettos ;

Le Parlement de la Communauté française décide :

- D'évaluer en urgence la situation créée sur le terrain par l'application du décret du 8 mars 2007 ainsi que l'apport du décret à l'objectif essentiel de mixité sociale dans les classes ;
- De rédiger un rapport introductif sur la lutte contre les ségrégations scolaires par une politique volontariste de financement différencié de l'encadrement et des subventions/dotations des écoles. Ce rapport sera co-rédigé par quatre

parlementaires issus de chacun des groupes politiques démocratiques ;

— Recommande au Gouvernement :

- De produire rapidement des données statistiques probantes, complètes et actualisées qui permettent d’appréhender correctement les mécanismes de ségrégation à l’œuvre dans notre système éducatif ;
- De présenter, sur base du rapport introductif qui sera rédigé par le Parlement, un projet de décret renforçant le financement différencié des écoles pour augmenter les moyens financiers des écoles qui accueillent des publics défavorisés ;
- D’étudier la faisabilité et l’opportunité d’un dispositif alternatif applicable aux établissements qui contreviennent manifestement à l’objectif de mixité sociale, par lequel ces établissements seraient identifiés sur base de critères clairs et amenés à modifier leur pratique dans le sens d’une plus grande hétérogénéité de la population accueillie et d’une moindre mobilité de ses élèves à l’intérieur des cycles.

M. CHERON

Y. REINKIN

P. GALAND

#### **4 Annexe IV : Proposition de résolution relative aux modalités de mise en oeuvre par les établissements scolaires du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d’école dans l’enseignement obligatoire, en particulier le dispositif d’inscription des élèves dans le premier degré de l’enseignement secondaire ordinaire**

Considérant la Constitution belge qui assure en son article 24 le libre choix de l’établissement scolaire par les parents d’élèves ;

Considérant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en particulier ses articles 6, 10, 11, 14, 15, 80 et 88 ;

Considérant le décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d’école dans l’enseignement obligatoire ;

Considérant le Contrat pour l’École visant à augmenter de façon significative la qualité, l’efficacité et l’équité de l’enseignement en Communauté française au bénéfice de tous les élèves ;

Considérant la Note d’orientation du Gouvernement de la Communauté française déposée au Parlement de la Communauté française le 27 février 2008 et intitulée « Évaluation des modalités de mise en oeuvre du décret inscriptions & Encadrement différencié, un engagement du Contrat pour l’École » ;

Considérant le principe et l’objectif fondamental de garantir à chaque parent, en toute transparence et sans distinction ni discrimination aucune, la possibilité d’exercer son droit constitutionnel fondamental de choisir librement l’école pour ses enfants ;

Considérant l’objectif fondamental de répondre aux insuffisances du système scolaire francophone en matière d’équité et d’efficacité telles qu’elles sont notamment dénoncées par les études tant nationales qu’internationales depuis plusieurs années déjà ;

Considérant que par le passé, certaines pratiques en matière d’inscription des élèves dans l’enseignement secondaire ont pu menacer le principe général d’un traitement équitable, sans discrimination ;

Considérant la ligne tracée par le décret Missions depuis 1997 ;

Considérant la nécessité d’amplifier à l’avenir l’information des parents des élèves sur leurs droits et leurs devoirs en matière d’inscription de leurs enfants dans l’établissement scolaire de leur choix ;

Considérant la nécessité de réduire à l’avenir le phénomène des doubles ou des triples inscriptions effectives d’un même élève auprès de plusieurs établissements scolaires ;

Considérant que, hormis pour ce qui concerne le cas spécifique de certaines localités de la Province du Brabant wallon, le système éducatif de la Communauté française comporte la particularité d’offrir à la fois le total libre choix de l’école par les parents d’élèves et largement assez de places vacantes disponibles pour chacun d’entre eux dans la toute grande majorité des établissements d’enseignement secondaire de la Communauté française (ceux-ci disposent d’assez d’espace, de locaux et

de personnel pour accueillir tous les élèves qui le souhaitent) ;

Considérant que les files d'attente devant les écoles doivent être évitées par la mise en œuvre de modalités alternatives ;

Le Parlement de la Communauté française réaffirme la nécessité de mettre en place des mesures visant à réguler les inscriptions dans le premier degré de l'enseignement secondaire, tant du point de vue de l'exercice du droit constitutionnel fondamental de choisir librement l'école de son choix pour ses enfants que de celui de l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements scolaires, et recommande au Gouvernement de la Communauté française :

- En matière d'information et de sensibilisation des familles des élèves, de développer une meilleure information de ceux-ci via notamment l'élaboration d'un vade-mecum distribué à large échelle et différents moyens d'information ;
- D'apporter un soutien financier aux professionnels et aux associations spécialisés dans l'aide et le soutien des jeunes et de leur famille, notamment dans leur rapport avec l'institution scolaire et dans leurs actions de correction du déficit éventuel d'information au sein des populations les moins favorisées ;
- De prendre en compte des critères psychomédico-sociaux ou d'accessibilité pour des inscriptions prioritaires d'élèves présentant des besoins spécifiques (cette priorité devra notamment prendre en considération des expériences d'intégration en lien avec l'enseignement spécialisé) ;
- De prendre en considération les élèves placés auprès de certaines institutions pour des inscriptions prioritaires ;
- D'augmenter l'offre d'enseignement dans des localités du Brabant wallon où, du fait de la pression démographique, le nombre de places disponibles devient progressivement insuffisant. Il importera de consulter le Conseil Général de concertation pour l'enseignement secondaire en ce sens à très bref délais. En outre, des mesures favorables à l'ouverture de premiers degrés autonomes supplémentaires en Communauté française devraient être mises à l'étude ;
- De réduire le phénomène des doubles ou des triples inscriptions par l'incitation de choix définitif, de confirmation et, le cas échéant, de

désistement pour les élèves inscrits simultanément dans plusieurs établissements scolaires. A terme, en collaboration active avec les réseaux d'enseignement, un système informatisé devra être mis en place, en priorité dans l'ensemble des écoles secondaires ;

- De mettre en œuvre un mécanisme d'encadrement différencié, prioritairement pour l'enseignement fondamental et le premier degré du secondaire, et un soutien renforcé aux établissements scolaires accueillant un public scolaire moins favorisé ;
- Afin d'assurer la continuité des apprentissages et la transition des élèves entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, de permettre que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, conclure une convention avec un établissement d'enseignement primaire. Cette convention permettrait d'accorder la priorité à l'inscription aux élèves provenant de cette école primaire. Si une seconde convention devait être conclue avec un établissement d'enseignement primaire, celui-ci devrait nécessairement accueillir en son sein une population scolaire significativement moins favorisée par rapport aux autres situées dans la même zone. Dans ce sens, l'objectif d'une plus grande mixité sociale entre les établissements scolaires serait favorisé ;

S'agissant des files, nous recommandons au Gouvernement de la Communauté française de répondre à ce phénomène en imposant aux écoles concernées la mise en œuvre de modalités d'inscription alternatives.

L. WALRY

V. JAMOULLE

F. FASSIAUX-LOOTEN

A.-M. CORBISIER-HAGON

M. ELSÉN

J. DE GROOTE



## 5 Annexe V : Proposition de résolution relative à l'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire tel que modifié par le décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret précité

- Considérant que le Gouvernement attend du Parlement qu'il se positionne sur une solution pour remédier aux conséquences négatives posées par les décrets « inscriptions » ;
- Considérant qu'aucune des solutions abordées dans « l'évaluation » faite par le Gouvernement des suites des décrets « inscriptions » ne permet de rencontrer les objectifs des décrets tout en respectant les fondements de notre système d'enseignement :
  - Un système de type « carte scolaire » n'est pas compatible avec la liberté de choix de l'école, et génère en outre un certain nombre de dérives au profit de ceux qui peuvent prendre des mesures de contournement ;
  - Il en va de même pour un système de gestion centralisée des inscriptions ;
  - L'inscription par internet soulève notamment la question de l'inégalité d'accès des familles à ces technologies et celle de la rupture du dialogue entre l'école et les familles au moment de l'inscription ;
  - Le tirage au sort n'est pas à même de garantir l'inscription dans une école où l'on adhère au projet pédagogique ; qu'il remplace le dialogue par les aléas et les injustices possibles d'une « loterie » ;
- Considérant que l'inscription est une étape importante du cursus scolaire d'un élève,
  - Qu'elle doit rester l'expression du libre choix des parents ,
  - qu'elle doit correspondre à l'adhésion au projet pédagogique de l'école,
  - qu'elle doit optimiser les chances de réussite scolaire de l'élève,
  - qu'elle est le point de départ d'une relation humaine et pédagogique,
- que la rencontre entre l'élève, ses parents et l'école est fondamentale,
- Considérant que l'inscription dans le premier degré de l'enseignement secondaire revêt une importance particulière eu égard au continuum pédagogique qui couvre les huit premières années de l'enseignement obligatoire,
  - Que le décret du 7 décembre 2007 organisant la différenciation structurelle au sein du premier degré afin d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences contient des incompatibilités avec les décrets inscriptions eu égard à l'obtention ou non du Certificat d'Études de Base au terme de la sixième année primaire et, partant, à l'existence ou non d'un parcours différencié dans l'établissement qui a du faire l'objet d'un choix préalable à l'obtention ou non de ce CEB ;
- Considérant qu'aucune des quatre hypothèses abordées par la majorité PS-CDH ne remplit simultanément l'ensemble de ces conditions ;
- Considérant que la pérennisation de priorités liées aux conventions éventuellement limitées en nombre passées entre établissements d'enseignement primaire et secondaire pourrait avoir pour effet de « vider » les écoles ne bénéficiant pas de telles conventions et de contraindre à un choix anticipé des parents ;
- Considérant que ces mêmes priorités risquent de porter atteinte aux réseaux d'enseignement organisant plus spécifiquement l'enseignement fondamental ;
- Que, partant, la situation actuelle est floue, génératrice d'insécurité juridique et insécurisante pour les parents, les enfants et les écoles qui s'interrogent légitimement sur les intentions de la majorité PS-CDH de modifier à nouveau les règles ;
- Considérant qu'un troisième décret « inscriptions » superposé aux deux premiers n'aurait pour effet que de semer encore plus la confusion et de renforcer encore l'insécurité juridique ;
- Considérant, par rapport à des refus d'inscriptions dans certains écoles qui auraient été à l'origine du premier décret « inscriptions », que la législation préexistante, et notamment les articles 80 et 87 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseigne-

ment fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, permet de sanctionner les comportements abusifs en matière de refus d'inscriptions ;

Le parlement de la Communauté française demande :

- L'abrogation du décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire et du décret du 10 octobre 2007 modifiant le décret du 8 mars 2007 portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire ;
- Qu'une véritable concertation soit menée avec les directions et avec les représentants des réseaux d'enseignement afin de remettre les directions d'écoles au centre du processus d'inscriptions ;
- Qu'avant toute nouvelle disposition légale il soit fait, le cas échéant, application des mesures prévues notamment par le décret du 24 juillet 1997 précité réglementant les refus d'inscriptions et que cette application soit évaluée de façon externe et quantitative ;
- Qu'aucune des quatre hypothèses évoquées dans le rapport d'évaluation fait par le Gouvernement (carte scolaire, gestion centralisée des inscriptions, tirage au sort, inscription par Internet) ne soit mise en oeuvre ;
- Qu'aucune disposition nouvelle ne vienne mettre en péril l'existence de tout ou partie d'un réseau d'enseignement ;
- Que soient enfin prises des mesures positives prévues depuis longtemps pour l'enseignement et qui sont de nature à favoriser la mixité sociale :
  - Retour de la sérénité dans toutes les écoles,
  - Revalorisation de toutes les filières d'enseignement, remise en état des infrastructures,
  - Résorption structurelle de la pénurie d'enseignants, ce qui ne signifie pas d'annoncer un quota d'engagement prédéfini à l'avance sans avoir préalablement fixé les besoins (secteurs, titres, ...) et les objectifs (remédiation, ...),

- Renforcement de la différenciation du financement par élève et portable par celui-ci.

F. BERTIEAUX

W. BORSUS

Ph. BRACAVAL

C. CASSART-MAILLEUX

B. DEFALQUE

Ph. FONTAINE

M. NEVEN

## 6 Annexe VI : Proposition de résolution appelant à la création d'une Conférence nationale permanente des politiques de jeunesse

Ayant entendu en Commission de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide à la jeunesse les divers intervenants dans la prise en charge de la délinquance juvénile au sein des Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse, parmi lesquels les magistrats de la jeunesse, les directions et agents des IPPJ ;

Ayant également entendu dans la même commission le responsable d'un service d'aide aux victimes ;

Ayant pris connaissance du rapport approuvé à l'unanimité par la Commission en date du 7 mai 2007 ;

Affirmant avec force que les problèmes auxquels sont confrontés l'aide et la protection de la jeunesse sont des défis majeurs pour l'avenir de notre société ;

Considérant que le placement en IPPJ régime fermé ou régime ouvert est une des modalités nécessaires de prise en charge de la délinquance juvénile, au sein d'un éventail plus large de mesures, toutes nécessitant soutien et renforcement ;

Constatant que certaines modalités de prise en charge tardent à trouver une concrétisation, notamment pour ce qui concerne les mineurs délinquants sexuels, les mineurs délinquants souffrant de troubles psychiatriques ou de problèmes de toxicomanie ;

Rappelant que la mise en œuvre de ces solutions dépend aussi de l'Etat fédéral et des Régions ;

et de la bonne coopération entre les différentes entités politiques ;

Constatant que le placement en IPPJ dépend des caractéristiques délinquantes du mineur, mais aussi et parfois surtout des multiples déficits et difficultés observés dans la vie familiale et scolaire ;

Considérant qu'une politique de l'aide à la jeunesse ne peut être longtemps encore le dernier rempart contre les conséquences néfastes d'une absence de politique coordonnée de la jeunesse qui prendrait en considération toutes les facettes du jeune, dans sa vie de tous les jours ;

Ayant à cet égard pris connaissance de la note du Délégué général aux Droits de l'Enfant aux membres de la commission de concertation « Communauté française et Justice » datée du 19 avril 2007 et relative à la prise en charge de la délinquance juvénile ;

Soulignant plus particulièrement la conclusion de la note qui affirme la nécessité pour les autorités belges, qu'elles soient communautaires ou fédérales, de répondre à leurs obligations de soutenir et de développer les secteurs fondamentaux pour notre jeunesse : l'enseignement, la petite enfance, la politique de la jeunesse et l'aide à la jeunesse ;

Confirmant également le rôle essentiel des politiques de logement et d'emploi pour lutter contre la précarisation, la ségrégation et la pauvreté ; et assurer ainsi l'autonomie et le développement des jeunes au sein de leur milieu familial ;

Affirmant enfin que les jeunes ne sont pas un problème de société, mais constituent une ressource importante pour résoudre les problèmes de société ;

Soucieux de permettre le développement de politiques cohérentes et coordonnées entre les différents échelons de l'Etat, des pouvoirs locaux jusqu'à l'Etat fédéral ;

Convaincu que les solutions doivent être mises en œuvre dans la durée et dans un cadre de coopération et d'échange permanent ;

Le Parlement de la Communauté française :

- Recommande la création d'une conférence nationale permanente pour les politiques de jeunesse à laquelle seront conviées toutes les entités politiques du pays (Etat fédéral, communautés et régions, communes, provinces, CPAS) et à laquelle seront associés les acteurs de terrain ;
- Recommande au Gouvernement de porter cette

proposition auprès du Gouvernement fédéral et des gouvernements des entités fédérées.

M. CHERON

Y. REINKIN

P. GALAND

## 7 Annexe VII : Proposition de résolution relative à la politique de la Communauté française en matière de prise en charge de la délinquance juvénile

Ayant entendu en commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse des 15 novembre 2006, 25 janvier 2007, 7 février 2007 et 15 mars 2007, différents fonctionnaires de la direction générale de l'aide à la jeunesse, les directeurs et des éducateurs des IPPJ, plusieurs magistrats de la jeunesse, une personne qui accompagne les victimes d'infractions pénales, un membre de l'Institut national de criminalistique et de criminologie ainsi qu'une chercheuse ayant réalisé une étude en 2000 sur les jeunes délinquants et les mesures judiciaires ;

Considérant que ces auditions avaient pour objectif de dresser une liste la plus exhaustive possible des atouts et des points faibles du travail tel qu'il est mené à ce jour dans le cadre de la prise en charge des mineurs délinquants dans le secteur de l'aide à la jeunesse ;

Considérant la qualité du rapport qui a fait suite aux travaux qui ont été menés pendant plusieurs mois en commission ;

Considérant le Manifeste déposé par l'Union francophone des Magistrats de la Jeunesse le 23 avril dernier et le cri d'alarme qui l'accompagne faute de moyens suffisants mis à la disposition des magistrats pour prendre en charge les jeunes en danger et délinquants ;

Considérant la convention internationale des droits de l'Enfant du 20 novembre 1989, et notamment son article 40, §1 qui prévoit que : « *tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale* » a droit « *à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales d'autrui et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter la réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci* » ;

Considérant que les lois du 15 mai et du 13 juin 2006 qui modifient la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse n'ont pas porté atteinte à l'approche éducative et protectionnelle des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction mais y ont intégré une dimension de responsabilité du mineur et de ses parents ainsi que le principe de la réparation du dommage causé ;

Considérant que les Communautés sont actuellement chargées de mettre en œuvre les mesures prises par l'Autorité judiciaire en application des nouvelles dispositions prévues par ces lois ;

Considérant que la Communauté française éprouve très régulièrement de nombreuses difficultés pour mettre en œuvre une politique d'aide et de protection de la jeunesse adaptée à la réalité de la délinquance actuelle ;

Souhaitant rappeler avec force que l'approche éducative et pédagogique des mineurs ayant commis des faits qualifiés infraction ne peut être envisagée que dans un objectif de responsabilisation, de réinsertion sociale, de protection de la société, de prise en compte de l'intérêt des victimes et de réparation des dommages ;

Considérant que cette approche évite de nier la gravité des faits commis par un jeune et le refus de toute sanction ;

Considérant les lois du 27 décembre 2006 portant dispositions diverses qui modifient le régime de sorties des mineurs placés dans les IPPJ tel qu'il était établi par la loi du 8 avril 1965 en instaurant un régime d'autorisation individuelle que les magistrats de la jeunesse doivent donner pour que les jeunes placés dans les services en régime fermé des IPPJ puissent participer à des sorties ne relevant pas du projet pédagogique de l'IPPJ concernée ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2004 relatif aux institutions publiques de protection de la jeunesse qui règle l'élaboration, l'évaluation et la révision des projets pédagogiques des IPPJ ainsi que la circulaire ministérielle du 16 octobre 2006 relative aux activités extérieures organisées par les services à régime fermé des IPPJ ;

Considérant que le Gouvernement de la Communauté française a approuvé, le 19 mai 2006, le Plan de l'Aide à la jeunesse intitulé « Précocité, adéquation et cohérence : aide à la jeunesse de demain » ;

Constatant que ce Plan prévoit un certain nombre de mesures qui concernent notamment le recrutement conséquent de personnel supplémentaire dans les divers services publics et privés,

l'augmentation des prises en charge d'urgence, la réforme de la CIOC, le renforcement du suivi des jeunes qui sortent d'IPPJ ou encore l'amélioration des prestations éducatives et d'intérêt général ;

Considérant que le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre ce plan de manière complète mais constatant qu'à l'heure, actuelle trop de mesures ne concernent que des engagements en personnels et qu'il manque une réflexion approfondie sur l'aspect qualitatif des réformes à mettre en œuvre ;

Considérant l'importance accordée par les intervenants de terrain à l'éducation, à la resocialisation et à la rescolarisation en faveur des jeunes qui sont en décrochage scolaire et dont le comportement est ou risque de devenir nuisible à eux-mêmes et/ou à leurs pairs ;

Reconnaissant le travail de qualité assumé par une majorité des acteurs de l'aide à la jeunesse dans le cadre de leur travail quotidien avec les mineurs qui leur sont confiés ;

Tenant compte du fait que la réforme de la loi du 8 avril 1965 a confié de nouvelles missions à la Communauté française et que celle-ci devra prendre ses responsabilités et les assumer pleinement en tenant compte du fait qu'elles nécessitent du temps et des moyens supplémentaires ;

Considérant l'entrée en vigueur imminente des accords de coopération avec l'Autorité fédérale et l'intervention financière de cette dernière pour aider à la mise en œuvre des nouvelles tâches qui incombent à la Communauté française.

Le Parlement de la Communauté française insiste auprès du Gouvernement pour que ce dernier veille à ce que les IPPJ disposent enfin d'une capacité de prise en charge, en régime ouvert et en régime fermé, en adéquation avec les besoins constatés et à prévoir les moyens budgétaires supplémentaires nécessaires pour atteindre cet objectif.

Certaines alternatives au placement (tels que la médiation, concertation et travaux d'intérêt général) peuvent constituer une réponse adaptée à certains jeunes en fonction de la nature des faits qu'ils ont commis et peuvent participer, par ailleurs, à la diminution de l'engorgement actuel des institutions.

Le Parlement de la Communauté française invite spécialement la Ministre en charge de l'Aide à la jeunesse à :

— Garantir la mise en œuvre de la réforme de la loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse, notamment dans ses nouvelles dispositions concernant l'offre restauratrice de média-

- tion, la concertation restauratrice de groupe et le stage parental ;
- Donner enfin les moyens, dans le cadre d'une politique de prévention, aux services qui agissent en amont de la délinquance. Il apparaît en effet que les jeunes les plus délinquants et les plus violents sont ceux qui ont été les plus démunis et les plus abîmés par la vie. Une attention particulière doit être portée à la lutte contre le décrochage scolaire qui peut dans certaines circonstances constituer le début du glissement vers la délinquance ;
  - Répondre rapidement, pour ce qui concerne les compétences de la Communauté française, aux demandes légitimes et urgentes de l'Union francophone des Magistrats de la Jeunesse telles que reprises dans le Manifeste déposé le 23 avril 2007 en insistant particulièrement sur la nécessité de disposer des moyens nécessaires et de créer les services adaptés à rendre les textes légaux enfin applicables ;
  - Redéfinir la place des acteurs de la prévention et leurs missions ;
  - Renforcer les rapprochements entre les autorités de police, le monde judiciaire, l'aide à la jeunesse, les centres pms/pse, la famille et l'école de manière à pouvoir mieux suivre les adolescents déjà signalés et établir les contacts nécessaires avec un point d'appui de la police locale et ceci, dans le respect de la protection de la vie privée mais également de la protection de la société ;
  - Mettre en œuvre le plus rapidement la nouvelle cellule d'information, d'orientation et de coordination (CIOC) qui devra devenir un outil performant, capable de donner, en temps réel et de manière permanente, des informations pertinentes sur la capacité de prise en charge dans le secteur de l'aide à la jeunesse - en ce compris dans les services privés - en tenant compte des caractéristiques de chaque jeune, ainsi que du projet et des caractéristiques pédagogiques de chaque service ;
  - Disposer sans délai d'un outil statistique intégré au sein de l'administration de l'aide à la jeunesse de la Communauté française, qui permette d'évaluer les besoins réels en termes de nombre et de types de prises en charge supplémentaires dans le secteur public et d'autre part piloter au mieux les politiques menées en la matière. A cet égard, une attention particulière sera portée aux résultats des études statistiques menées par l'institut national de criminalistique et de criminologie en matière de protection de la jeunesse. Le Parlement sera tenu informé annuellement de ces études et de ces données ;
  - Créer des places d'urgence supplémentaires afin que les placements dans l'urgence soient mieux répartis en fonction des besoins constatés ;
  - Évaluer régulièrement, avec le secteur, les projets pédagogiques des institutions, en vue, notamment, de permettre une meilleure prise en compte des conséquences, pour la victime et la société, des actes commis par le mineur, tout en tenant compte du fait que l'intérêt des mineurs et leur réinsertion doivent être largement pris en compte. Ces nouveaux projets pédagogiques doivent également être adaptés aux problématiques nouvelles auxquelles sont confrontés les jeunes. Le Parlement sera informé des évaluations relatives à ces projets ;
  - Dépasser les tabous toujours d'actualité en ce qui concerne les sorties accordées aux jeunes délinquants placés en milieu fermé des IPPJ et déterminer des catégories de sorties qui présentent un véritable intérêt en terme de sanction, de prise de conscience de l'acte, de réparation et de réinsertion ;
  - Mener une réflexion approfondie au sein des IPPJ sur la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et prendre toutes les dispositions nécessaires à son renforcement ;
  - Instaurer, en collaboration avec la Ministre de l'Éducation, des centres de resocialisation et de rescolarisation en faveur des jeunes qui sont en décrochage scolaire et dont le comportement peut être préjudiciable à eux-mêmes et/ou à leurs pairs ;
  - Poursuivre le renforcement de la prise en charge par des services privés des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction, à la suite d'un placement en IPPJ et élargir le cas échéant le système des conventions passées entre les IPPJ et certains services privés afin de les inciter, via notamment l'instauration d'un lien entre le subventionnement et l'obligation de prise en charge, à accueillir un certain pourcentage de jeunes sortant d'IPPJ ;
  - Travailler à une prise en charge adaptée des mineurs délinquants dont la situation spécifique exige un accompagnement particulier

(par exemple, les MENA, les jeunes prostituées, les mineurs atteints de troubles psychiatriques ou les mineurs toxicomanes profonds) et, dans ce cadre, poursuivre, en collaboration avec les autorités fédérale et régionales, le travail de réalisation du protocole d'accord intervenu entre ces différentes autorités, permettant une prise en charge adéquate et organisée des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction présentant des troubles psychiatriques ;

- Poursuivre et soutenir des recherches et des opérations afin de développer des pistes pour une prise en charge adaptée des mineurs abuseurs sexuels et réfléchir à l'opportunité de créer des centres spécifiques adaptés à ce type de délinquance ;
- Soutenir les équipes éducatives et psychosociales des IPPJ, notamment en améliorant la formation initiale et continue du personnel ;
- Faciliter la mobilité des éducateurs vers un autre service administratif ou social, et permettre leur réorientation vers des établissements scolaires à discrimination positive et ce, moyennant la vérification de leur titres et expériences ;
- Développer des actions pour mieux faire connaître au public la philosophie de la loi relative à la protection de la jeunesse, du décret relatif à l'aide à la jeunesse et l'action éducative réalisée par les IPPJ (aussi en ce que cette action consiste à éviter la banalisation de l'acte commis, à travailler à la conscientisation, à la responsabilisation du jeune) ;
- Établir des liens avec les services d'accueil et d'aide aux victimes afin de fournir à ceux-ci les outils pour donner aux victimes une information correcte sur le système mis en œuvre dans le cadre de la justice des mineurs en Belgique et spécialement en Communauté française.

F. BERTIEAUX

W. BORSUS